DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D'après l'article R 123-2-1 du code l'urbanisme (modifié par la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 19 (V)) le rapport de présentation :

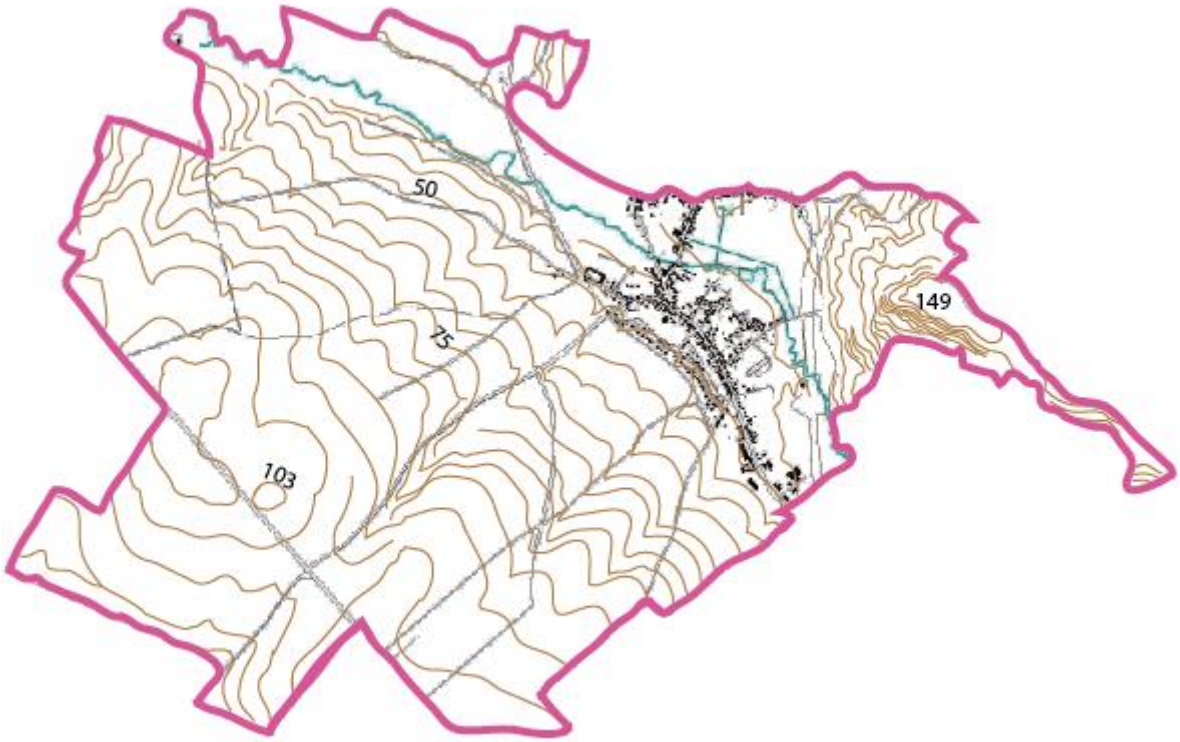
« 2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan »

1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

L'étude du cadre physique permet de comprendre l'organisation du relief d'une commune, les formations superficielles en place, l'organisation hydraulique. Cette approche met en exergue l'occupation du sol compromis entre les contraintes environnementales et l'activité humaine. Elle invite également à une appréciation des paysages et ambiances dépendant souvent fortement de la morphologie du territoire.

1.1 TOPOGRAPHIE

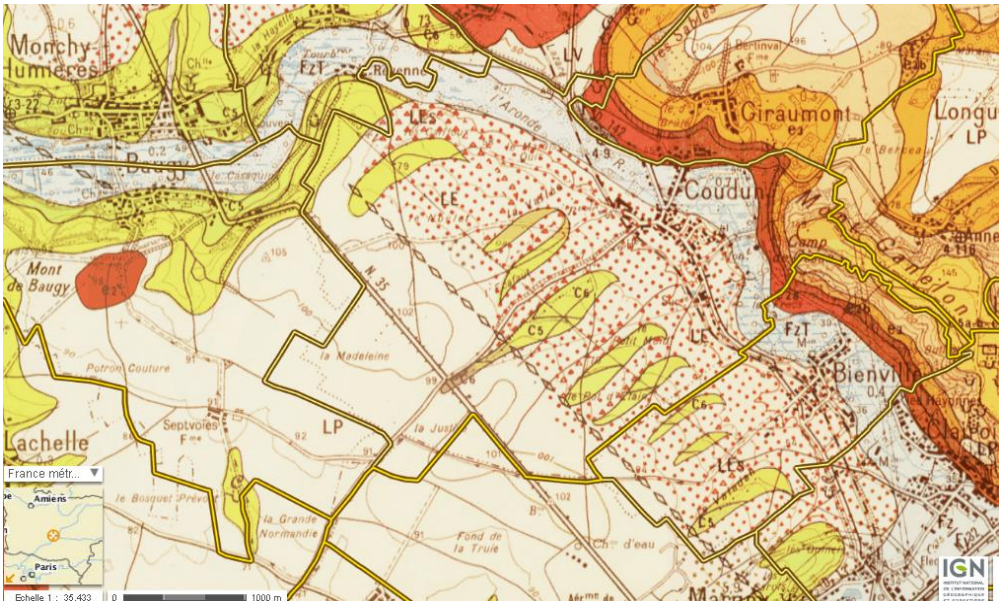
TOPOGRAPHIE DE LA COMMUNE
(CARTOGRAPHIE REALISEE PAR ALT-URBANISTE SUR FOND DE CARTE IGN)



La commune s'organise selon le profil suivant : l'ouest est occupé par un plateau crayeux orienté vers la vallée de l'Aronde. De nombreux vallons s'organisent sur ce versant agricole. Ils sont en connexion directe avec l'espace urbanisé du village. Le fond de vallée est occupé par la rivière « L'Aronde ». Le village s'organise sur le replat entre la vallée et le glacis agricole. Sur la rive gauche de l'Aronde s'organise la butte témoin du Mont Ganelon. Cette disposition topographique rend sensible la commune aux aléas climatique d'orage et de fonte des neiges. Dans ce contexte, il est recommandé de planter plus de haies le long des routes sur le territoire de la commune afin d'éviter un trop fort enneigement des voiries et de tamponner les processus d'érosion. Un travail commun avec la profession agricole devrait permettre la mise en place de mesures agroenvironnementales (comme indiqué dans le SAGE Oise Aronde).

1.2 GÉOLOGIE

CARTE GEOLOGIQUE (SOURCE : BRGM)



FZ : Tourbière récente à actuelle
LP : Limons lœssiques de plateau
LE : Limons de pentes
LS : limons de silex
C5 : craie blanche, craie dolomitique
C6 : Craie blanche du Campanien
e2 : flysch de Bosdarros, marno-calcaires, marnes, calcaires de Lasseube, calcaire "congloméré" et calcaire à slumpings

Le fond de vallée est recouvert d'alluvions récentes. Les rebords immédiats de la vallée, sur lesquels sont installés les espaces urbains, sont constitués d'alluvions anciennes, signe que le cours du rû a évolué au cours du temps. La végétation joue ici un rôle anti-érosion important qui permet le maintien de ces sols.Les plateaux sont constitués de limons de plateaux, excellentes terres agricoles.

<u>Conséquences géotechniques :</u>

Les vallons et thalwegs sont susceptibles d'engendrer des coulées de boues liées à l'instabilité des formations limoneuses. Les formations alluviales sont instables pour les constructions et présentent une contrainte d'hydromorphie pour tout aménagement. Elles déterminent des milieux humides qu'il convient de protéger dans le cadre du maintien de la biodiversité. Les formations argileuses ou marneuses représentent des assises instables qui sont une contrainte pour toute construction. Les formations sableuses peu épaisses recouvrent parfois les formations alluviales et représentent donc également une contrainte de stabilité pour les aménagements et constructions.

1.4 RISQUES NATURELS MAJEURS : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

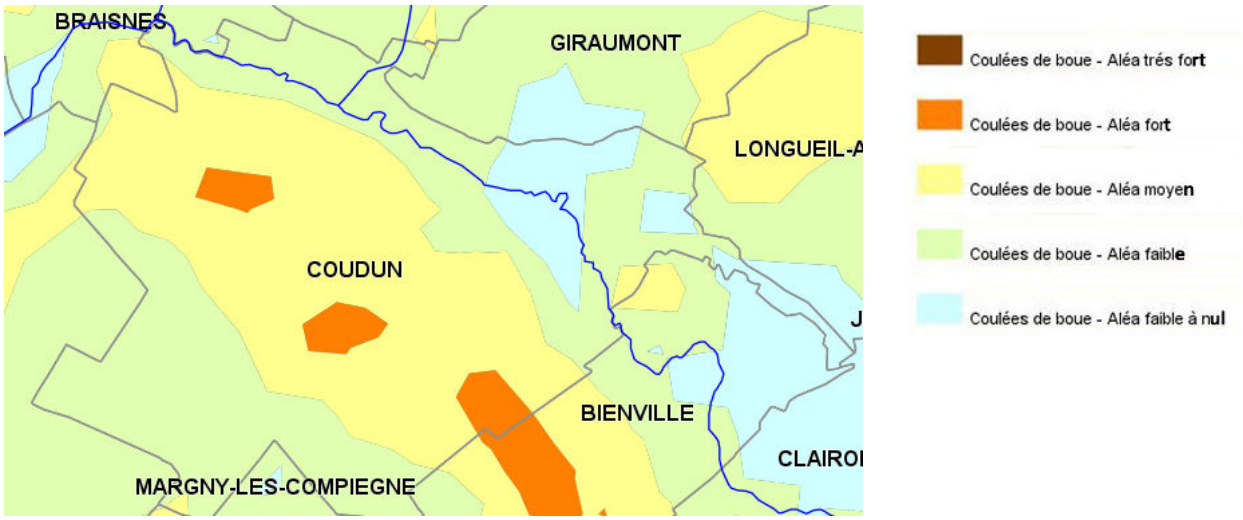
Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel. Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Dans le PGRI, la commune de Coudun n'est pas identifiée comme « TRI » (Territoire à Risque Important d'inondation).

1.4.1 Sensibilité aux risques de coulées de boues et ruissellement

De par sa situation de vallée, la commune est soumise à des contraintes de ruissellement, d'écoulement des eaux et de stabilité des sols.

RISQUES DE COULEES DE BOUE (SOURCE : DDT OISE)



Selon la Direction Départementale de l'Oise (DDT), la commune est concernée par un risque de coulée de boue – aléa fort sur une petite partie du territoire (localisée en orange sur la première carte) et un aléa moyen sur toute sa partie centre. Les élus signalent l'existance de coulées de boues en provenance du plateau. Il existe quatre arrêtés de catastrophe naturelle inondation et coulée de boue sur le territoire communal :

Inondations coulées de boue et mouvements de terrain	
Date de début	25/12/1999
Date de fin	29/12/1999
Arrêté de catastrophe naturelle	29/12/1999
Paru au Journal Officiel	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	
Date de début	04/06/1985
Date de fin	07/06/1985
Arrêté de catastrophe naturelle	02/10/1985
Paru au Journal Officiel	18/10/1985
Date de début	06/09/1999
Date de fin	06/09/1999
Arrêté de catastrophe naturelle du	29/11/1999
Paru au Journal Officiel	04/12/1999
Date de début	24/03/2001
Date de fin	26/03/2001
Arrêté de catastrophe naturelle du	29/08/2001
Paru au Journal Officiel	26/09/2001

A partir d'un examen de terrain avec les élus, le bureau d'études a élaboré le tracé des lignes d'eau eu égard aux modifications de terrain non prises en compte dans la carte IGN base de la cartographie topographique. Beaucoup de lignes d'eau sont captées par les routes et rues de la commune.
Les principales zones de ruissellement ont été repérées sur photographie aérienne et sur le terrain avec les élus. Deux grandes zones de ruissellement affectent le site urbanisé :

- Le bassin versant agricole sud et ouest séparé par la voie ferrée du village
- Le bassin versant de Giraumont

La voie ferrée qui ceinture le village dans sa partie ouest assure une limite à l'urbanisation. Elle joue un rôle essentiel concernant l'hydraulique du versant. L'emprise de la voie ferrée (une dizaine de mètres) est accompagnée d'une emprise d'une quinzaine de mètres de large assurant un rôle tampon et de gestion des eaux pluviales. Un système de fossés permet de canaliser toutes les eaux du versant. Ainsi, aucun problème d'inondation ne concerne la partie urbanisée du village adossée à la voie ferrée. La commune a racheté ces 2 emprises, ce qui garantie la pérennité d'une protection hydraulique.

Le secteur situé en aval de la RD588 et du cimetière est soumis à un risque d'inondation par ruissellement lié à l'arrivée du système des eaux pluviales de la RD, ce qui pose des problèmes aux récentes constructions. Une zone non constructible doit être mise en place sur le plan de zonage.

Sur le nord de la commune, la rue des Vaux est commune à Giraumont et Coudun. Elle se situe sur un micro bassin versant de la commune de Giraumont. Des problèmes de coulées de boue et de ruissellement ont été constatés, en particulier sur une parcelle, point bas du système et repérée sur le plan (parcelle achetée par la commune et non constructible). La commune de Giraumont, dans le cadre de son PLU approuvée en juillet 2015, a réalisé une annexe gestion des eaux pluviales dans lequel les problèmes des bassins versants en amont de Coudun sont réglementés par une orientation d'aménagement et de programmation.

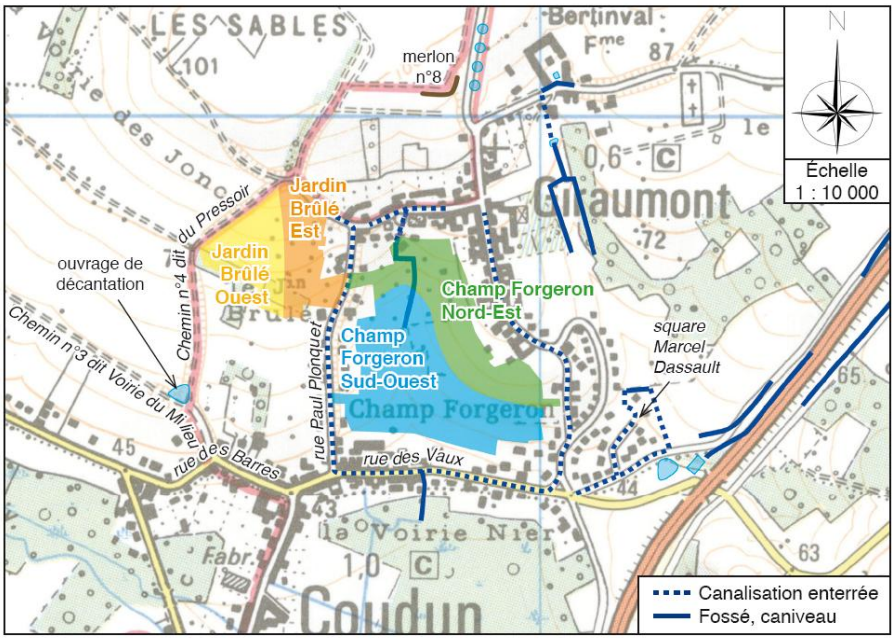


Figure 1 : Champ Forgeron et Jardin Brûlé, plan de situation

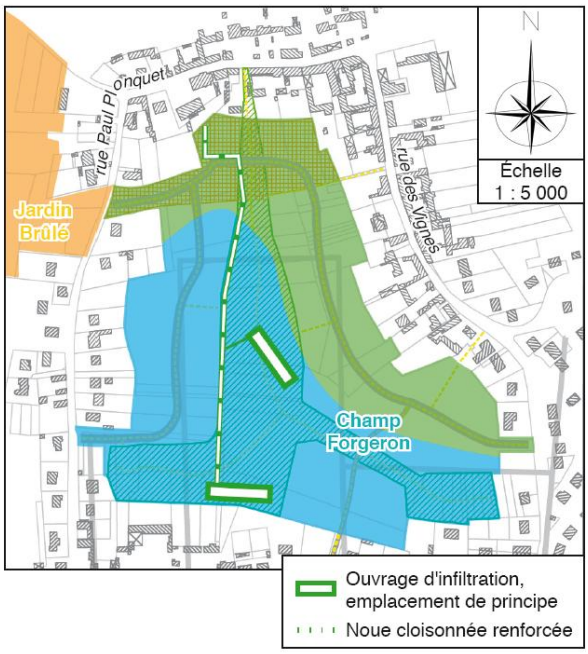
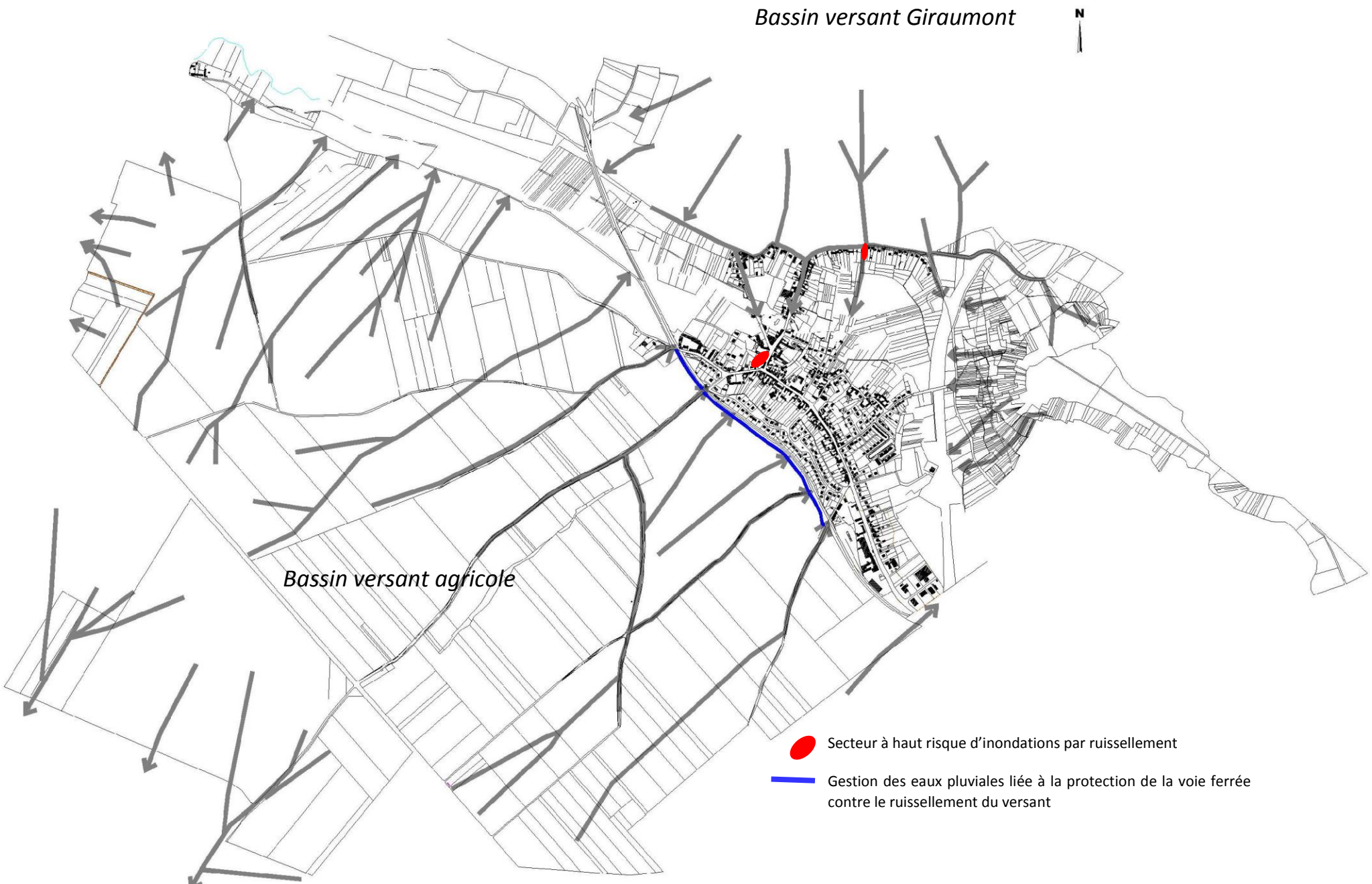


Figure 2 : Localisation de principe d'ouvrages de gestion des eaux pluviales du Champ Forgeron

Des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont préconisés afin de gérer l'infiltration sur le site du Champ Forgeron. Un réseau d'eaux pluviales ceinture le site et permet la gestion des eaux pluviales sur la rue des Vaux, avec un exutoire existant connecté à l'Aronde.

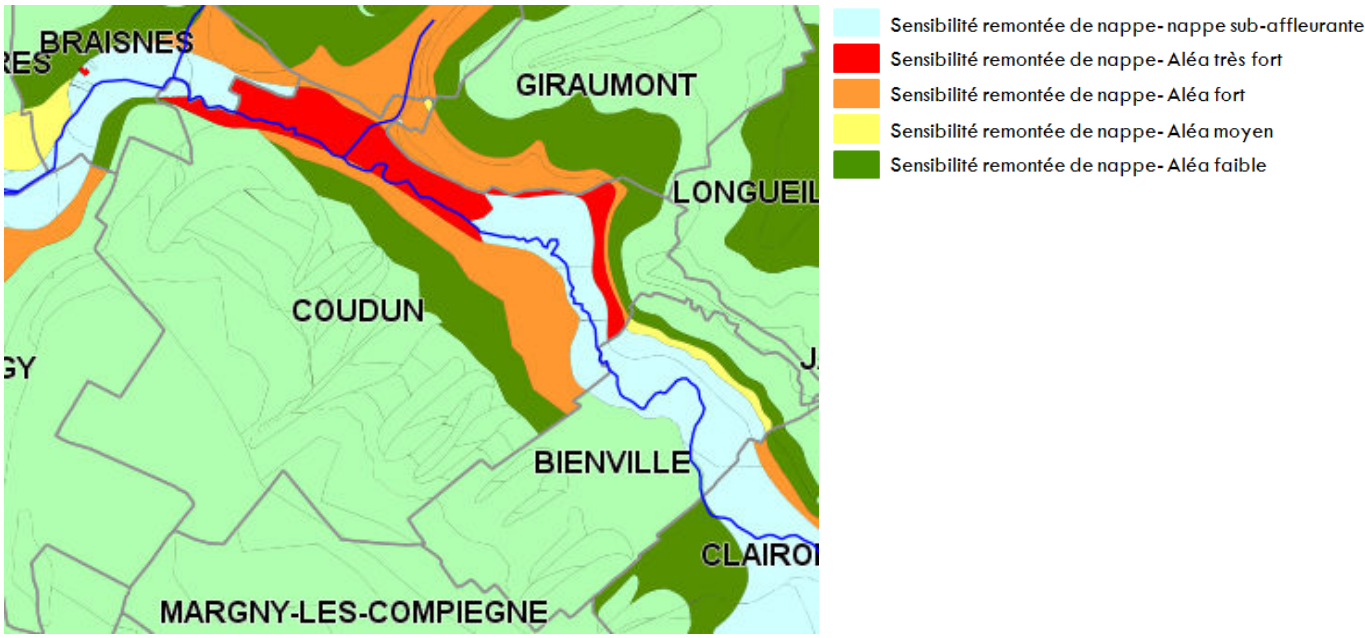
Les autres amenées d'eau superficielles concernent des chemins qui aboutissent sur les rues qui canalisent le flux hydraulique (cf.carte page suivante).

CARTE DES LIGNES D'EAU ELABOREE PAR LE BUREAU D'ETUDES



1.4.2 Sensibilité aux risques de remontées de nappes

CARTE D'ALERTE – REMONTÉE DE NAPPE (SOURCE : DDT – OISE)

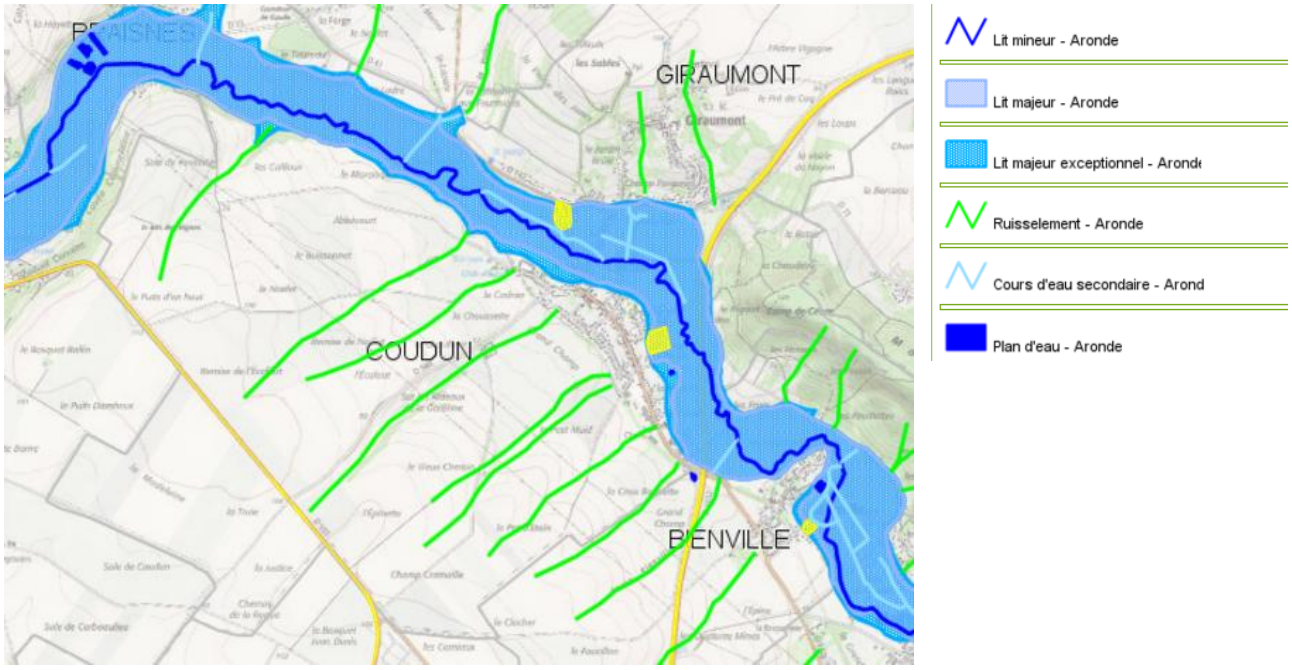


Le fond de vallée est soumis à un risque de remontée de nappe – aléa fort. Il existe un arrêté de catastrophe naturelle « Inondations par remontées de nappe phréatique » :

Inondations par remontées de nappe phréatique	
date de début	01/01/2001
date de fin	11/06/2001
arrêté de catastrophe naturelle du	29/08/2001
paru au Journal Officiel	26/09/2001

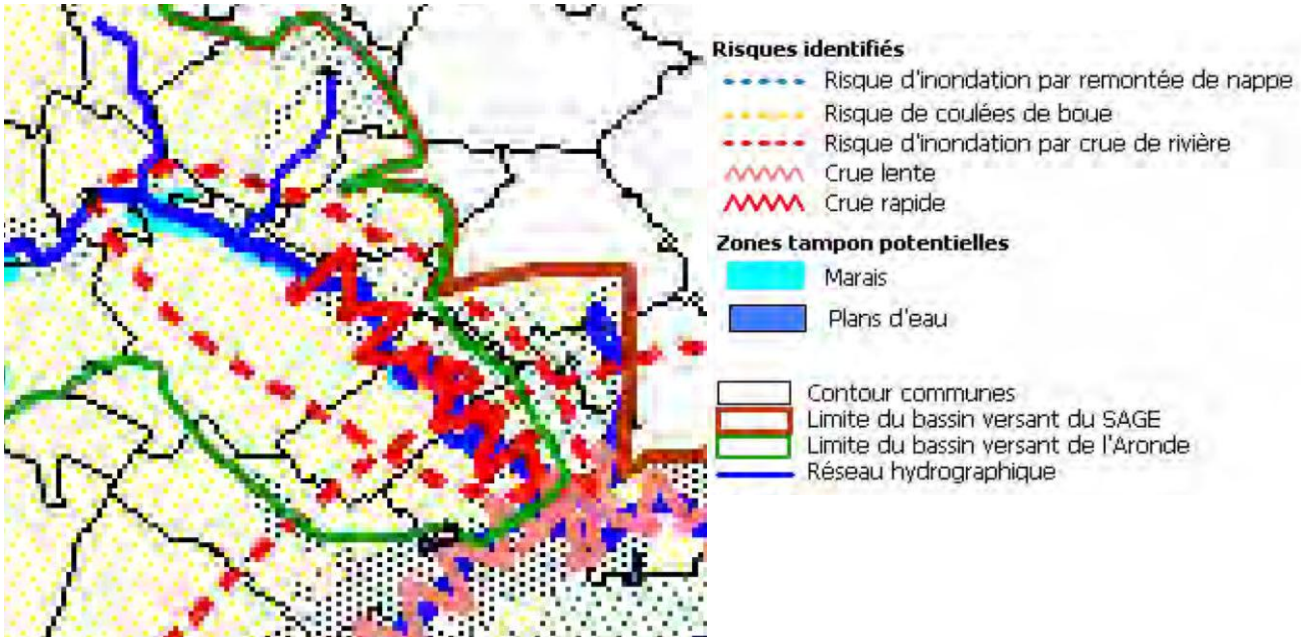
1.4.2 Risques d'inondations par débordement

ATLAS DES ZONES INONDABLES (SOURCE : DREAL PICARDIE)



Concernant le risque de débordement de l'Aronde, il n'est pas signalé par les élus. Il est cependant signalé que le courant dans l'Aronde peut être très fort. Le SAGE Oise-Aronde identifie sur la commune de Coudun un risque d'inondation par débordement de rivière. La crue y est rapide.

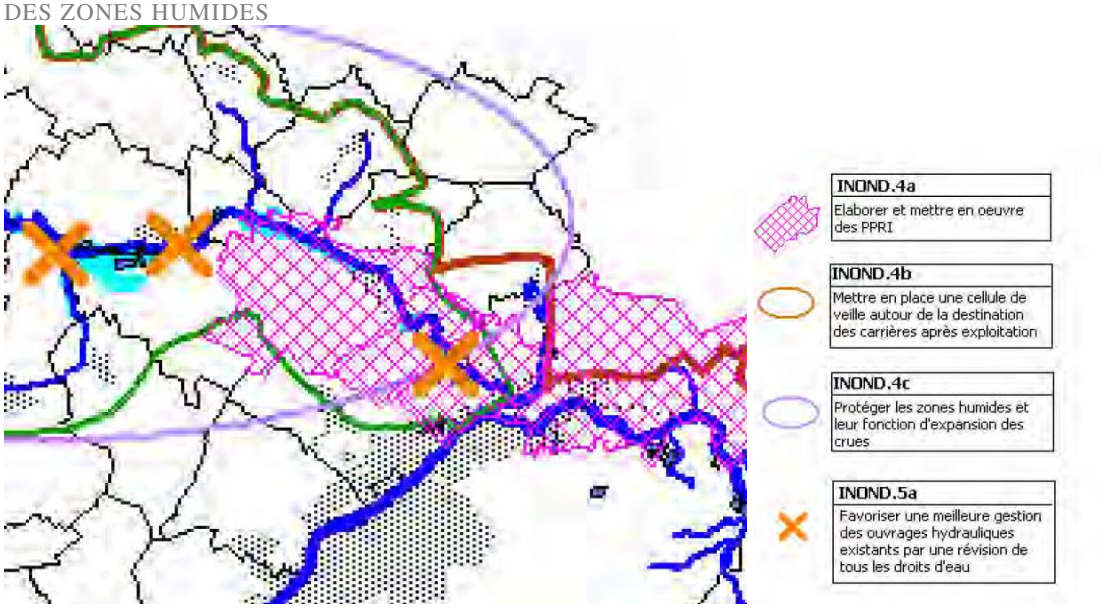
EXTRAIT DE LA CARTE SUR LES RISQUES NATURELS LIES AUX RUISSELLEMENT ET AUX INONDATION (SOURCE : SAGE OISE ARONDE)



Les recommandations du SAGE associées sont les suivantes :
- Veiller à la cohérence hydraulique des projets de lutte contre les inondations

- Améliorer la gestion de la vulnérabilité
- Limiter les phénomènes de ruissellement en zone urbaine et rural.

EXTRAIT DE LA CARTE SUR LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES



Les recommandations du SAGE associées sont les suivantes :
- Préserver les zones humides et autres terrains pouvant être utilisés pour l'expansion des crues
- Optimiser la gestion des ouvrages existants

1.4.3 Risques de mouvements de terrain

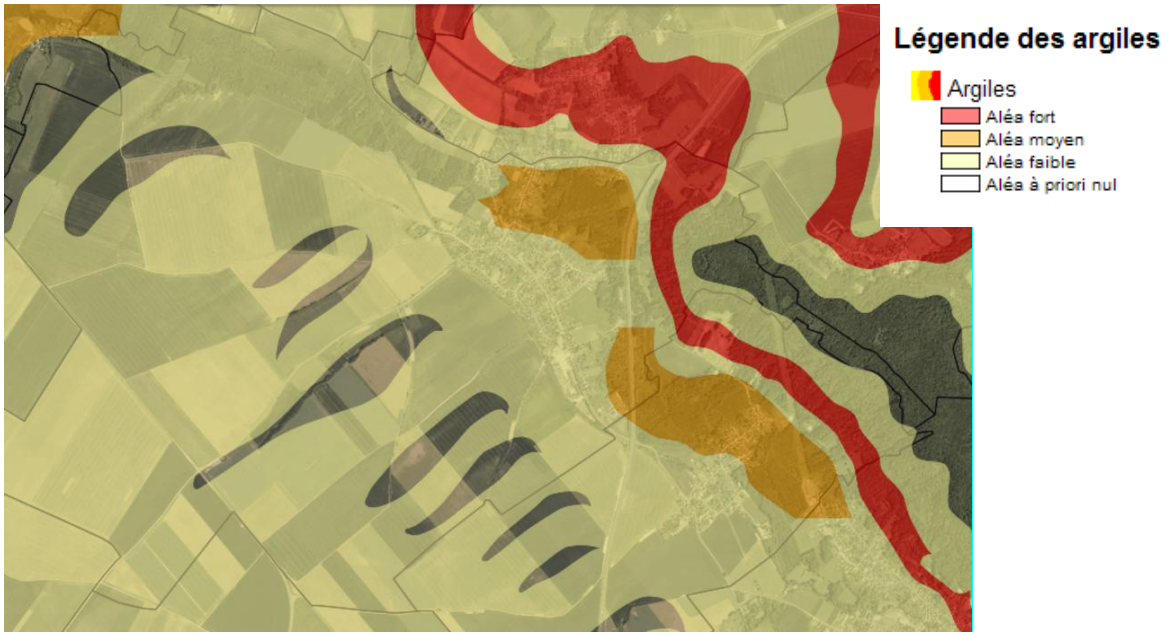
CARTE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN (SOURCE : BRGM)



La base de données BRGM[1] recense deux sites concernés par des mouvements de terrain sur le territoire communal, de types « coulées » et « érosion des berges ».

[1] http://www.bdmvt.net/index.asp

CARTE D'ALERTE – GONFLEMENT/RETRAIT DES ARGILES (SOURCE : WWW.ARGILES.FR)



La commune est concernée par un risque faible ou moyen dû aux gonflements d'argile sur la majorité de son territoire et un risque fort au nord de son territoire.

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur le territoire communal (source : BRGM)

2. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAL : CONTINUITES ECOLOGIQUES

Art. L.371-1 du Code de l'Environnement) :

1° - Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique ;
2° - Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3° - Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques ;
4° - Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
5° - Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
6° - Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Qu'est ce que la continuité écologique ?

Notion introduite en 2000 par la directive cadre sur l'eau, la continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques (connexions, notamment latérales, et conditions hydrologiques favorables)[3].

<u>SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)</u>

La Loi NOTRE crée l'obligation pour les régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fusionnera plusieurs schémas existants.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France lance une large concertation avec les territoires et les acteurs régionaux sur des dimensions thématiques qui composent le SRADDET. Ces concertations par dimension permettent de décliner, par thématique, les objectifs du SRADDET mais aussi de formuler des objectifs spécifiques à chacune d'entre elles.

2.1 CONTINUITE HYDROGRAPHIQUE

2.1.1 Cours d'eau

Le territoire communal est traversé par des cours d'eau non domaniaux, l'Aronde et le rû de Rimberlieu dont la police des eaux incombe à la DDT de l'Oise (SEEF). L'objectif de qualité fixé pour l'Aronde est celui correspondant à la 1ère classe. Le cours d'eau est classé en 1ère catégorie piscicole.

La commune de Coudun est membre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde à qui a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Concernant la dynamique locale, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde décline un programme pluriannuel d'entretien validé par Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui octroyant une servitude de passage[2]. Par ailleurs, de nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence avec, notamment, l'appui du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA). Le syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Aronde (SIAVA) vient de financer des travaux qui visent à placer des fagots de bois dans l'Aronde pour accélérer le courant de l'eau et le désenvaser.

TRAME HYDROGRAPHIQUE (SOURCE : WWW.GEOPORTAIL.FR)



[2] Il existe une servitude de passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux pour l'entretien, à l'exclusion des parcelles attenantes aux habitations ou closes de mur (Décret n° 2005-115 en application des articles L. 211-7 et L. 213-10 du code de l'environnement, ainsi que l'article L. 151-37-1 du code rural, Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par arrêté préfectoral du 10 octobre 2011 avec le Plan Pluriannuel pour entretien et restauration de l'Aronde et de ses affluents (PPRE) effectué par le syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)).

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains de l'Aronde (H360300) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Coudun est concernée par:
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté par le comité de bassin le 5 novembre 2015.
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Oise-Aronde approuvé le 08/06/2009, avec lesquels le PLU doit être compatible, en particulier sur la question de la préservation des zones humides. Les objectifs du SAGE Oise-Aronde sont les suivants :

- Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers;
- Maîtriser les étiages ;
- Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et compléter leur suivi;
- Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source ;
- Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- Maîtriser les risques de pollution des eaux des sites industriels ;
- Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements ;
- Valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau.
- Outre l'animation du Contrat Global, le SMOA conduit des études inscrites au SA

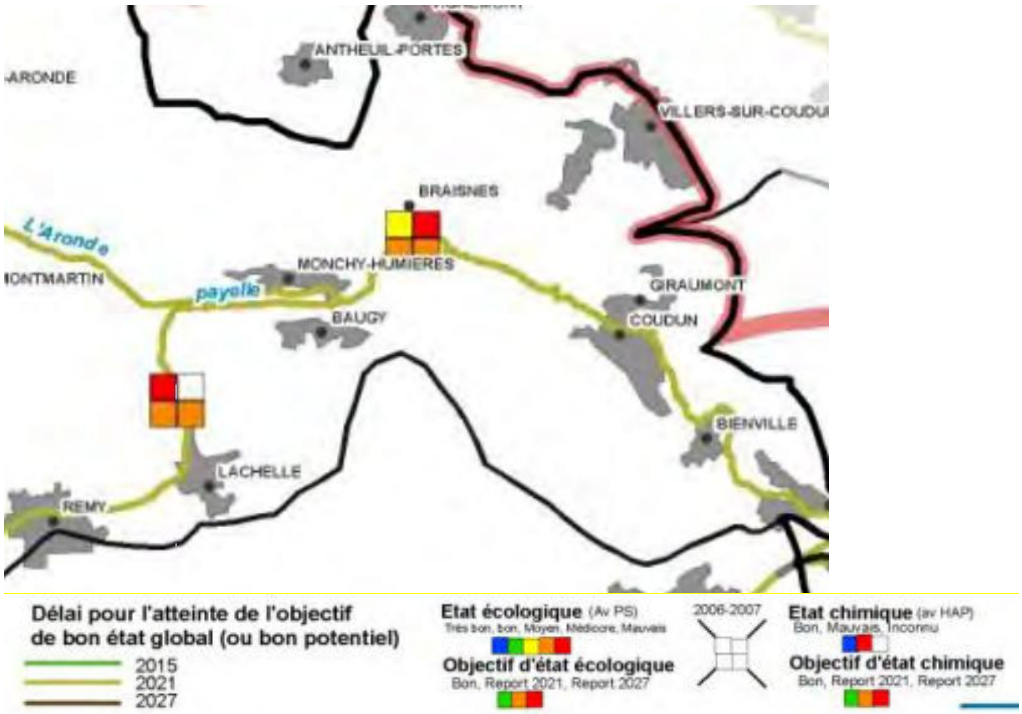
ETAT DES COURS D'EAU, RESSOURCE ET OBJECTIFS DE QUALITÉ

Localement, il est signalé un historique de pollution par le chrome à Villers sur Coudun sur la route de Braisnes.

Concernant la ressource en eau, il y a un bon état des masses d'eau. Il est signalé un conflit d'usage lié aux prélèvements agricoles et aux besoins en eau de la rivière (étiage). Un travail est mené avec les agriculteurs dans ce sens. La nappe est très sollicitée (usages domestique, agricole et industriel).

Concernant la qualité de l'eau, la qualité écologique de la rivière Aronde est moyenne et la qualité chimique mauvaise (Source : SAGE Oise Aronde). Concernant les objectifs de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), faisant partie de l'unité hydrographique Oise-Aronde, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2021 pour l'Aronde (FRHR188) (bon potentiel écologique en 2015 et bon état chimique en 2021).

ETAT ET OBJECTIFS D'ETAT DE L'ARONDE (SOURCE : SAGE OISE ARONDE)

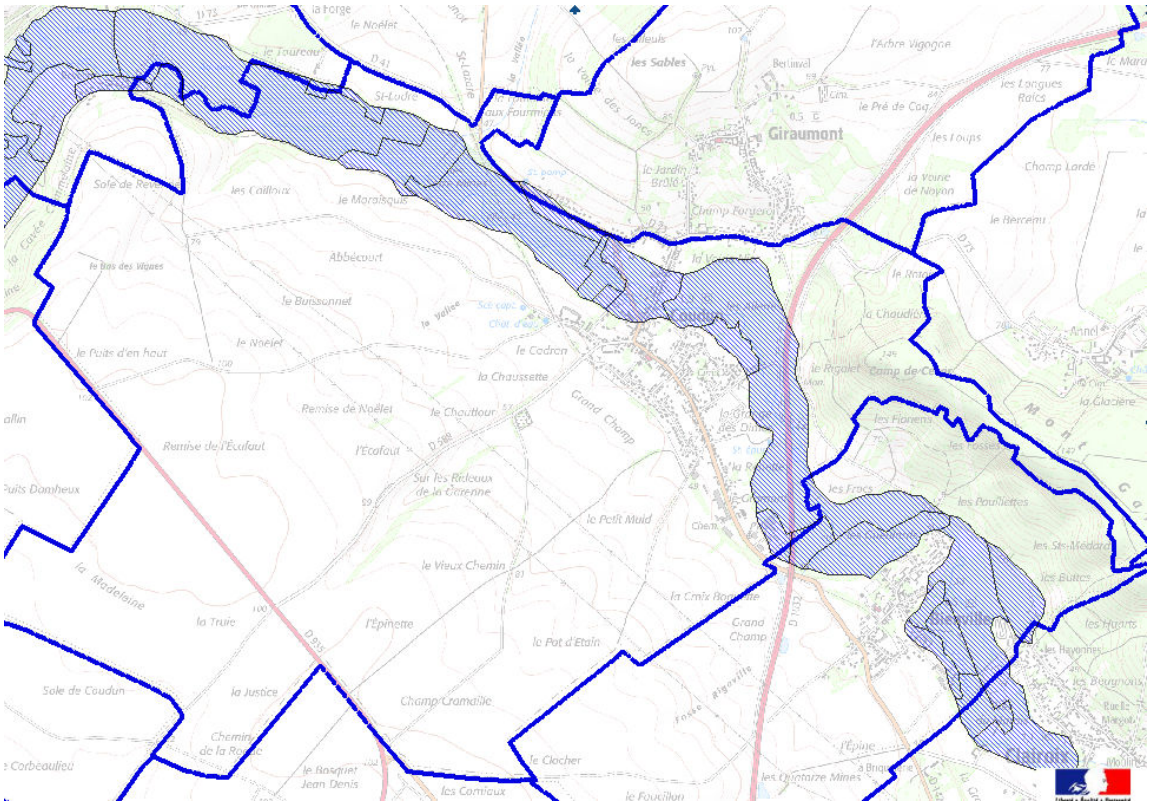


2.2.2 Zone à dominante humide et zone humide

Les zones humides se situent à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques (eau douce ou marine) caractérisés par la présence plus ou moins continue d'eau. En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (=qui aiment l'eau) pendant au moins une partie de l'année » (article L. 211-1 du Code de l'environnement consultable sur www.legifrance.gouv.fr). Il existe une grande diversité de zones humides liée aux différences de climat, de nature géologique, d'origine des entrées d'eaux et d'écoulements dans le milieu. On en trouve à l'intérieur des terres (les bordures de lacs et de cours d'eau, les bras morts, les mares, les marais intérieurs, les landes humides, les tourbières, les forêts et prairies humides,) mais aussi sur le littoral. En France, la majorité des zones humides ont été modifiée, modelée voire créée par l'Homme. (Source : Qu'est-ce qu'une zone humide ? SMOA)

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide (ZDH) cartographiées au 25.000e et établies sur la base de cartographies existantes avec des objectifs différents (ZNIEFF, inventaire de ZH chasse, fédération de pêche, PNR, natura 2000, ZNIEFF etc...) puis par photo interprétation pour vérification, ce afin de permettre sous la responsabilité des Préfets ou des Commissions Locales de l'Eau lorsqu'elles existent, ou des représentants des collectivités locales de délimiter les zones humides de manière plus précise.

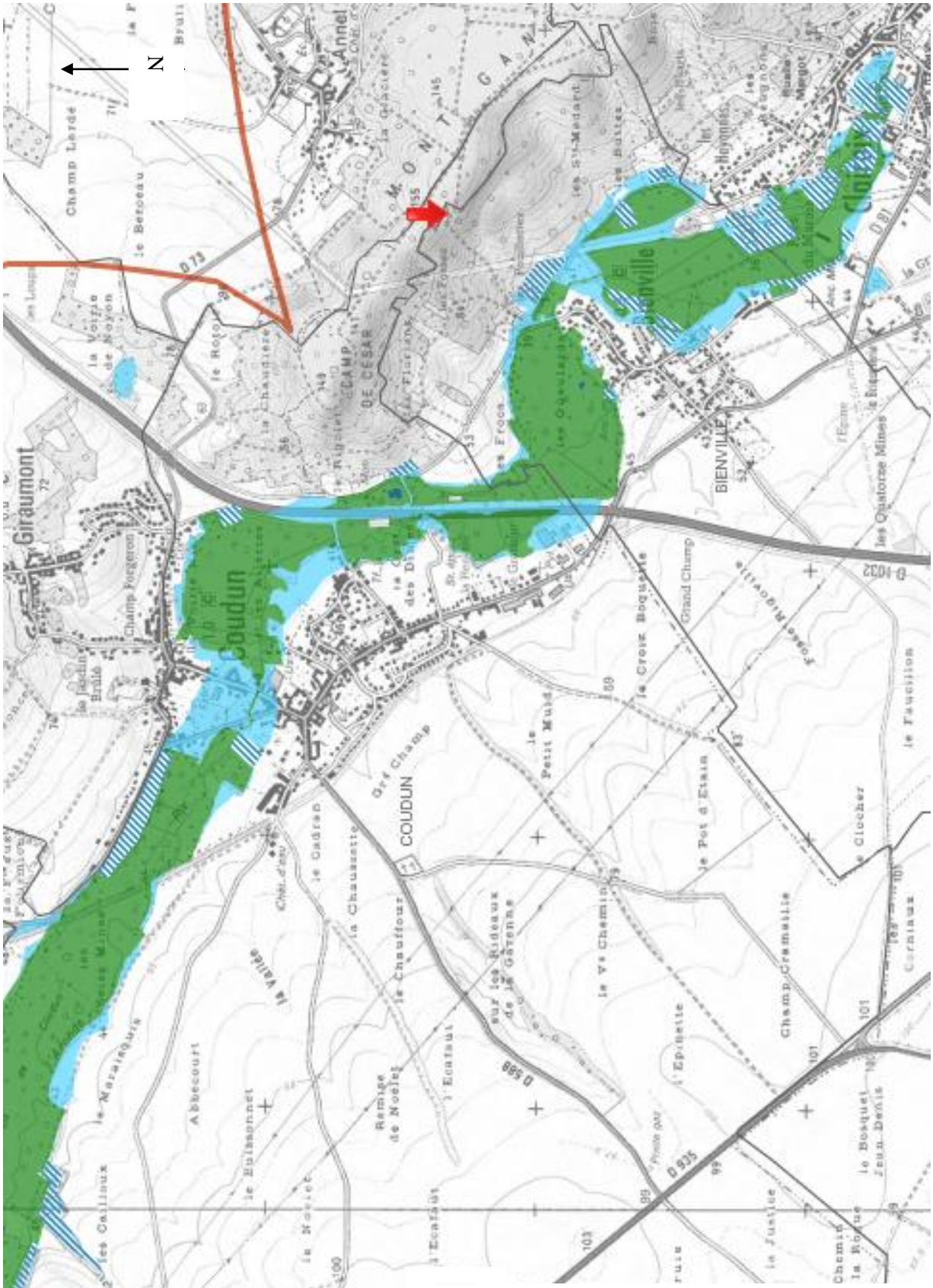
ZONE À DOMINANTE HUMIDE À COUDUN (SOURCE : DREAL PICARDIE)



Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet simplement de signaler, aux différents acteurs locaux la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide et qu'il convient dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude que les données soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet (en principe le parcellaire). La réglementation type police de l'eau ne peut être appliquée sur les zones à dominante humide.

Le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) a réalisé une étude précise sur cette ZDH afin de préciser la délimitation de la zone humide :

CARTE DES ZONES HUMIDES – SAGE OISE ARONDE



Zone humide avérée

Zone humide potentielle nécessitant analyse végétation et sol

Zone humide potentielle nécessitant analyse sol

2.2 LA TRAME VÉGÉTALE

Notion de réseau écologique : Toute espèce s'organise en populations plus ou moins connectées les unes aux autres en fonction de sa niche écologique et des caractéristiques du milieu. En limite de niche écologique, la survie, la croissance et le succès de reproduction des individus est plus faible. Une population isolée soumise à des conditions extrêmes (catastrophes climatiques, modifications de pratiques humaines...) peut être amenée à disparaître. La survie d'une espèce dépend alors de ses capacités de colonisation de nouveaux territoires et d'extension de sa population. Beaucoup d'espèces animales ont une phase de déplacement et de recherche de nouveaux territoires dans leur comportement. De même les espèces végétales ont élaboré des modes de dissémination variés: par les airs (oiseaux, insectes, graines munies d'aigrettes ou d'ailes...), grâces à des animaux supports (parasites, graines à crochets...), par déplacement terrestre ou aquatique (la plupart des animaux), ou par colonisation de proche en proche à travers des habitats qui peuvent être peu favorables. Ces deux derniers modes de colonisation font appel aux notions de corridors et de réseau écologiques.
Dans nos paysages profondément modifiés par les activités humaines, les habitats sont fragmentés par les voies de communication et souvent isolés les uns des autres dans une trame soit agricole soit urbaine de plus en plus uniforme. De plus les habitats sont souvent dégradés voire perturbés ce qui augmente la fragilité des populations et leur succès de reproduction. Les corridors sont de plus en plus étroits et les habitats favorables de plus en plus éloignés entre eux. Tout ceci rend difficile les déplacements des individus pionniers et le renforcement des populations isolées.
Les éléments de nos paysages peuvent avoir différentes fonctions dans ce réseau écologique :
La matrice : Constituée le plus souvent par la trame agricole. En Picardie, il s'agit pour l'essentiel des zones de grandes cultures donc des terres arables. Les noyaux de biodiversité : Les sites gérés et protégés pour leur intérêt écologique, dans notre cas les sites actifs.
Les corridors : L'ensemble des éléments paysagers liant deux noyaux de biodiversité entre eux. On pense évidemment à l'ensemble des éléments linéaires que sont :

- *Les haies, les bandes boisées, les ripisylves pour les espèces forestières*
- *Les cours d'eau et les fossés pour les espèces aquatiques*
- *Les bords de routes et des chemins, les parcs pour les espèces de prairies*
- *Les vieux murs, les talus pour les espèces de milieux secs.*

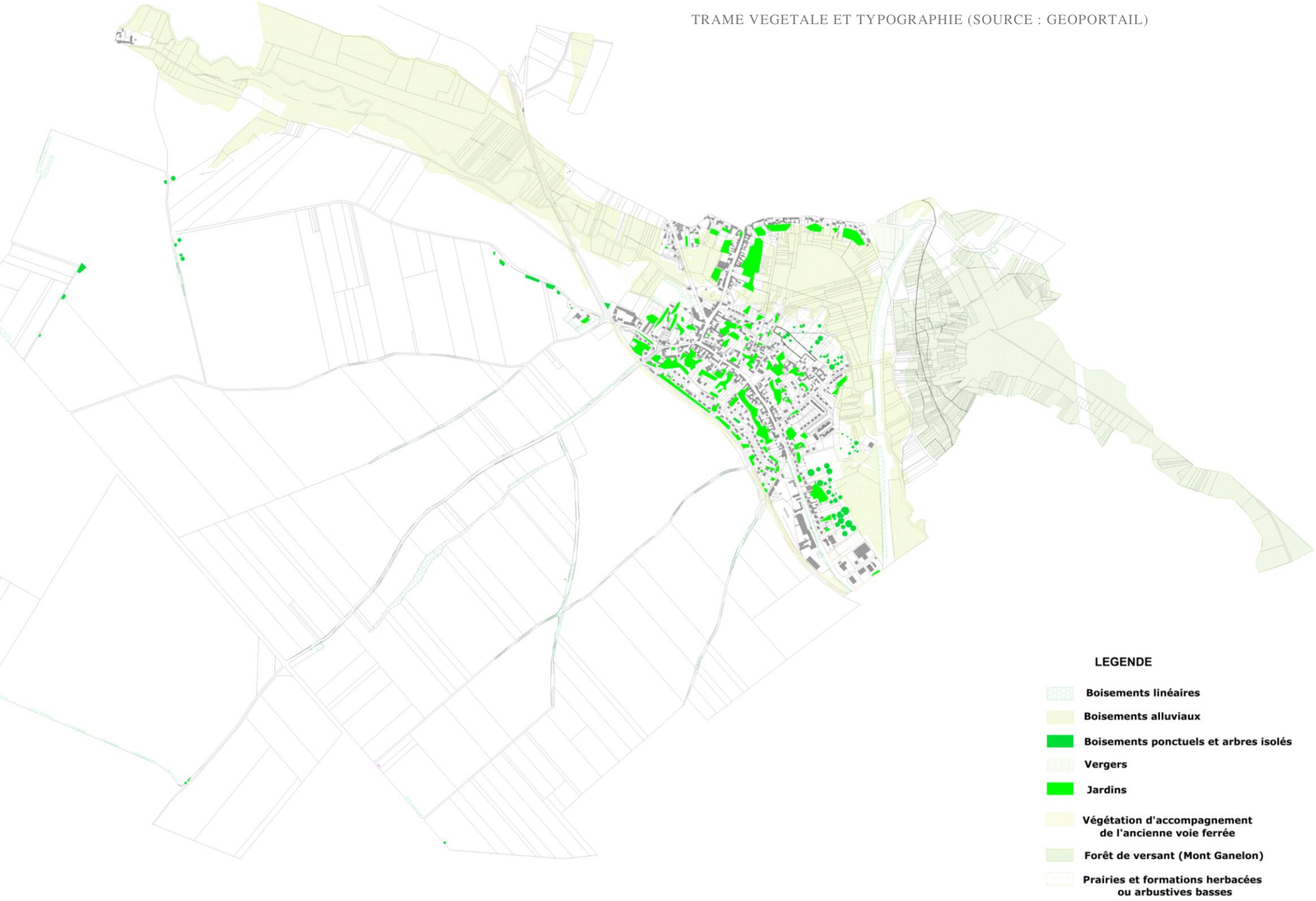
Parler d'un réseau écologique fonctionnel induit donc qu'on s'intéresse à toutes les entités du paysage, les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques.

Les corridors écologiques sont donc des zones assurant la liaison pour les animaux et les végétaux entre deux espaces, notamment forestiers ou boisés. Les corridors participent également à la diversité paysagère en tant que coupure verte, et à la diversité des milieux naturels.

Cette végétation joue plusieurs rôles primordiaux pour la préservation des milieux et de la richesse biologique du site :

- Rôle de brise vent face aux vents dominants d'Ouest, Rôle de maintien des terres et de lutte contre l'érosion, en particulier sur les terrains en pente, et dans le fond de vallée,
- Rôle de drainage des terrains humides,
- Rôle écologique de nichage et de réserve de nourriture pour la faune (oiseaux, insectes, petits mammifères, etc...),
- Rôle de corridor écologique pour la faune et la flore, qui y trouvent un refuge et une étape lors de ses déplacements.

TRAME VEGETALE ET TYPOGRAPHIE (SOURCE : GEOPORTAIL)



2.3 PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

2.3.1 Périmètres de Natura 2000

La commune de Coudun ne possède aucun site Natura 2000 sur son territoire.

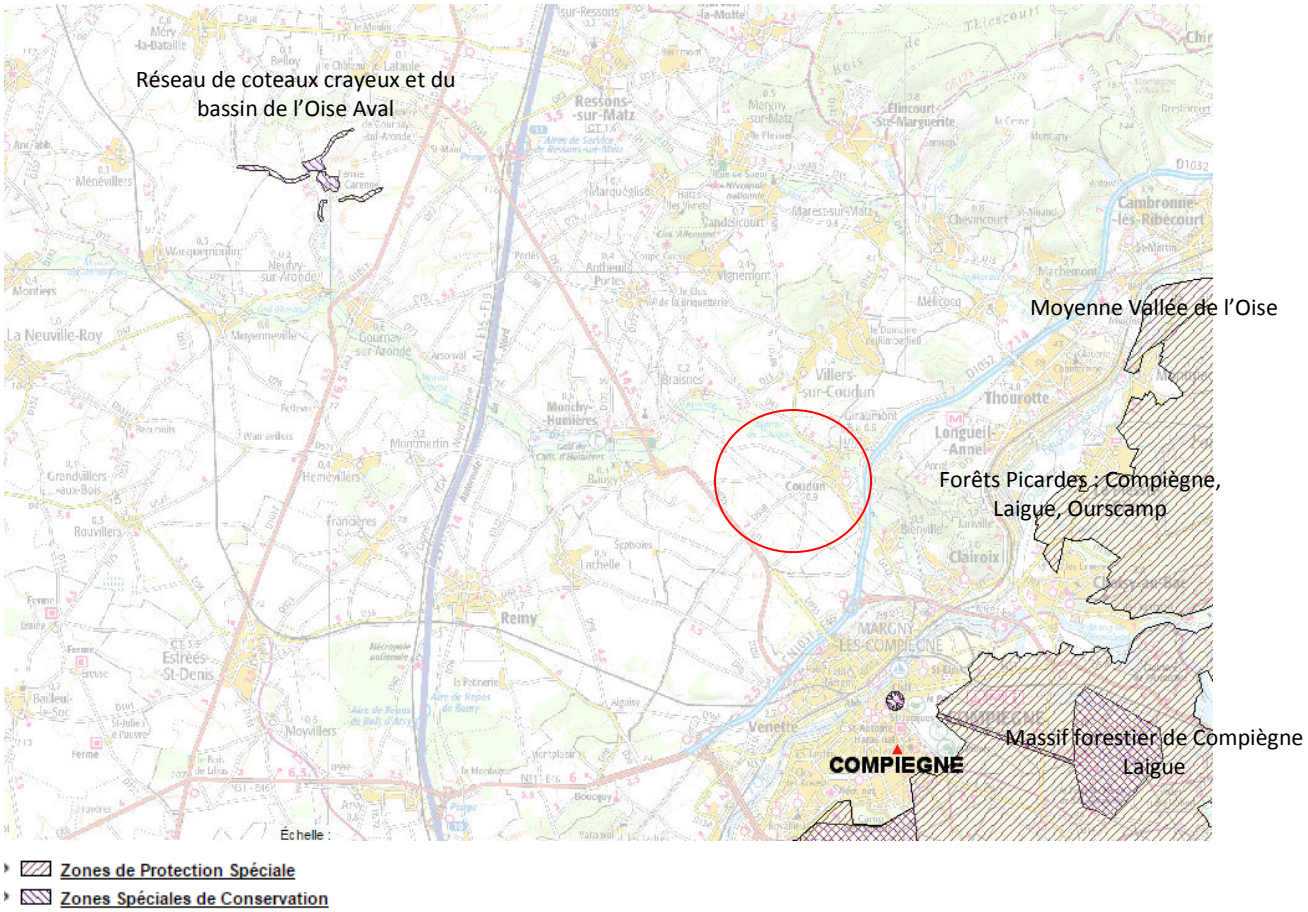
Deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) se situent dans un rayon de 10 km autour de la commune :

- Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
- Moyenne vallée de l'Oise

Deux Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats) se situent dans un rayon de 10 km autour de la commune :

- Massif forestier de Compiègne
- Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 AUTOUR DE LA COMMUNE
(SOURCE : DREAL PICARDIE)



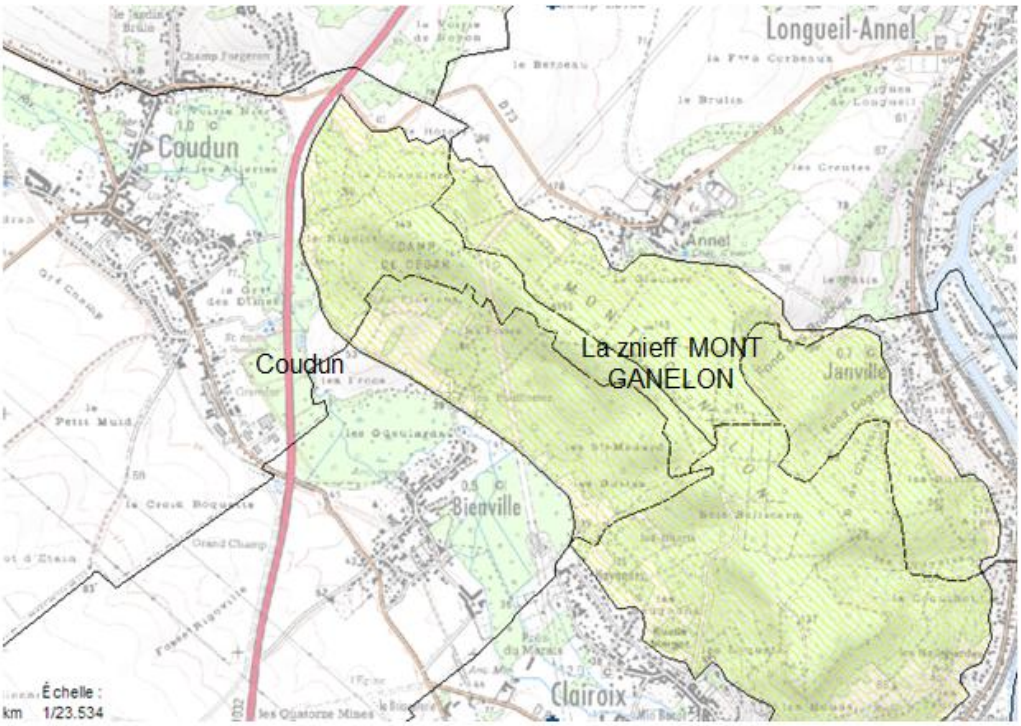
Les fiches descriptives des sites Natura 2000 sont en annexe du rapport de présentation.

2.3.2 Périmètre de ZNIEFF[3]

Une Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une portion du territoire national dont l'intérêt écologique est scientifiquement défini. Le recensement des ZNIEFF, lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement doit donc constituer à terme l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du territoire national.
Cette zone représente de grands espaces naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes et dont la dynamique d'ensemble doit être respectée dans les programmes de développement.

Le territoire communal est concerné par une ZNIEFF de type 1 : La ZNIEFF Mont Ganelon.

LOCALISATION DE LA ZNIEFF DU MONT GANELON
(SOURCE : DREAL PICARDIE)



Source: DREAL Picardie

D'autres ZNIEFF se situent à proximité de la commune de Coudun.

Dans un rayon de 1 km :
- Etangs tourbeux de Revennes à Braisnes
- Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre beauvais et compiègne: laversines, aronde et brêche.

[3] *Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique*
Ces zones concernent l'ensemble du Territoire National, Métropole et D.O.M. C'est le recensement et l'inventaire des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. Établies d'après la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement, elles ne sont pas une réglementation opposable au tiers, mais indiquent l'existence d'un patrimoine naturel dont la conservation est souhaitable.

Dans un rayon de 2 km :

- Ancienne tourbière de la Vallée de Matz

(Fiches descriptives en annexe du rapport de présentation)

Dans un rayon de 10 km :

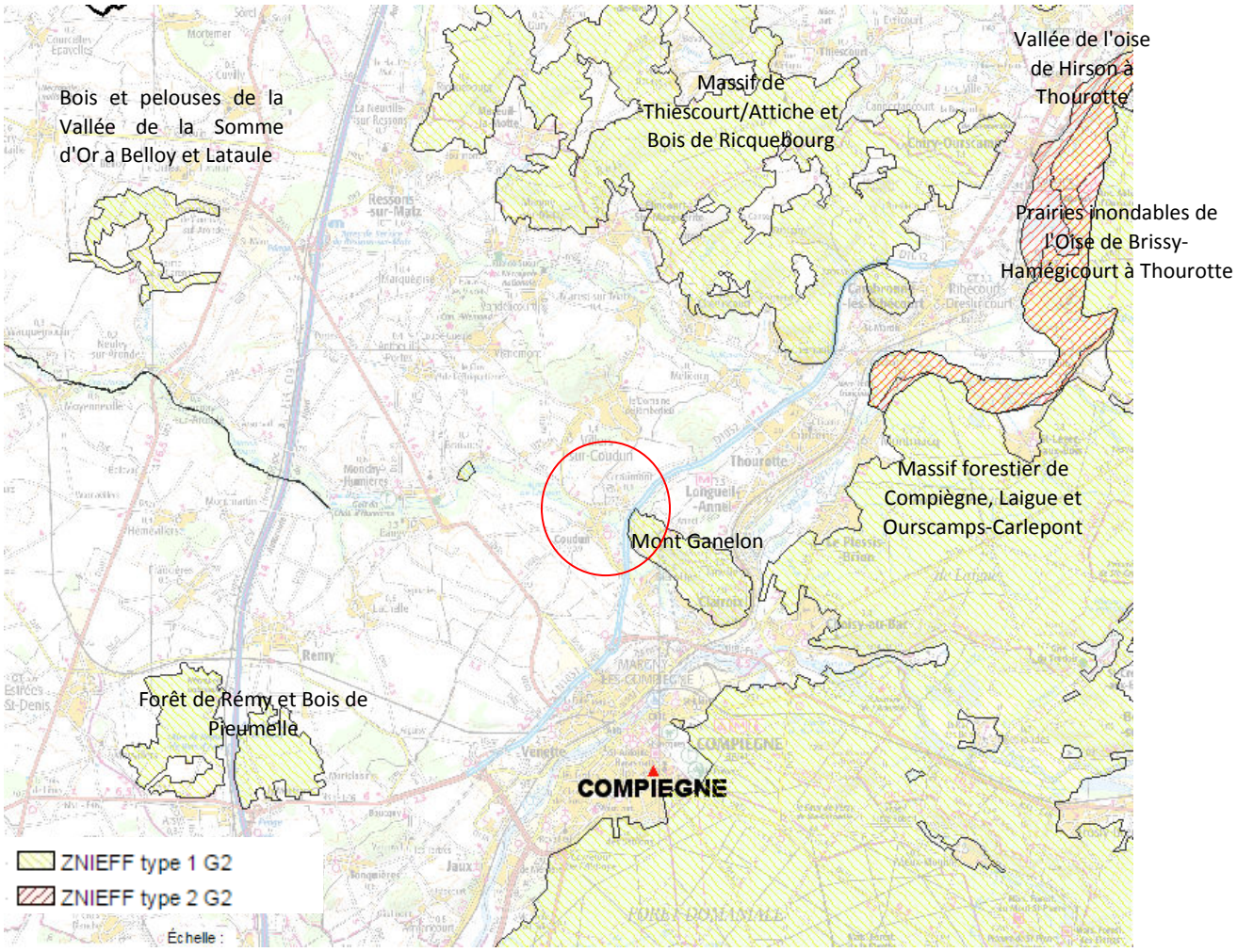
ZNIEFF de type 1 :

- Bois et pelouses de la Vallée de la Somme d'Or a Belloy et Lataule
- Forêt de Rémy et bois de Pieumelle
- La montagne de Longueil et la Motte du Moulin
- Massif de Thiescourt/Attiche et Bois de Ricquebourg
- Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont
- Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte
- Coteaux du vallon du Ru de Milleville à Attichy

ZNIEFF de type 2 :

- Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte

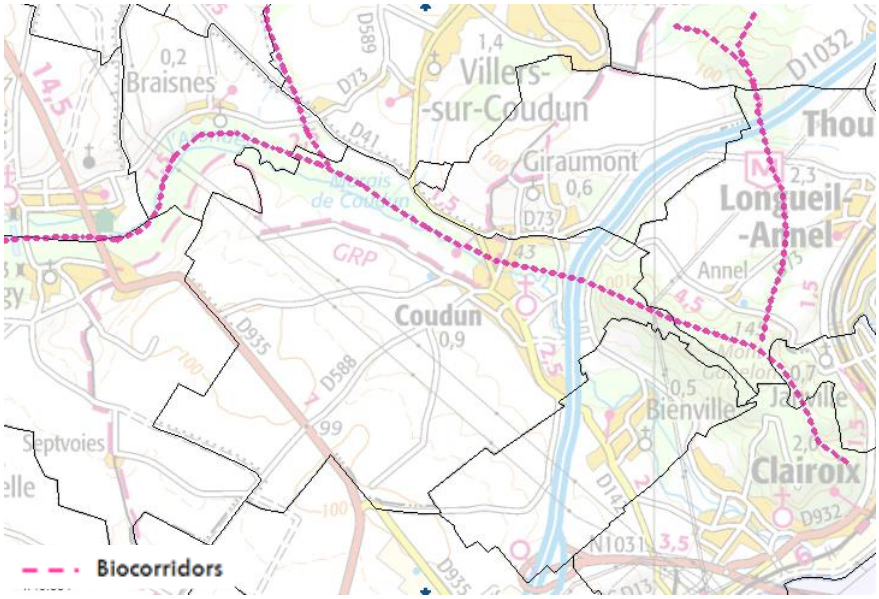
LOCALISATION DES ZNIEFF SITUEES AUX ALENTOURS DE LA COMMUNE DE COUDUN (SOURCE : DREAL PICARDIE)



2.3.3 Corridors écologiques potentiels

La commune de Coudun est concernée par un corridor écologique potentiel : le corridor n° 60166.

LOCALISATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES POTENTIELS
SOURCE : DREAL – PICARDIE



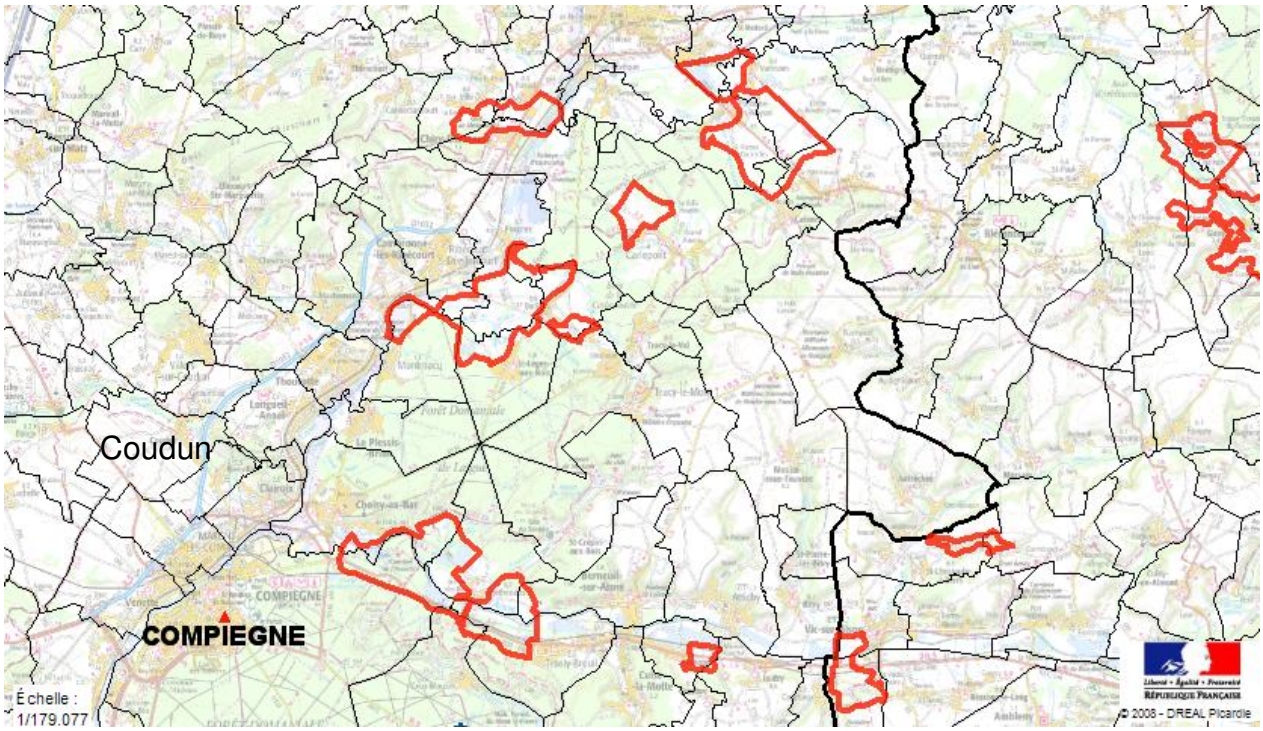
- Corridors situés à moins de 1 km de la commune : corridor n° 60048, corridor n° 60099, corridor n° 60156, corridor n° 60323, corridor n° 60368, corridor n° 60408, corridor n° 60675, corridor n° 60689.
- Corridors situés à moins de 2 km de la commune : corridor n° 60151, corridor n° 60159, corridor n° 60392.
- Corridors situés à moins de 10 km de la commune : corridor n° 60043, corridor n° 60064, corridor n° 60119, corridor n° 60126, corridor n° 60147, corridor n° 60150, corridor n° 60191, corridor n° 60206, corridor n° 60281, corridor n° 60292, corridor n° 60308, corridor n° 60338, corridor n° 60351, corridor n° 60459, corridor n° 60501, corridor n° 60373, corridor n° 60378, corridor n° 60379, corridor n° 60383, corridor n° 60386, corridor n° 60423, corridor n° 60424, corridor n° 60440, corridor n° 60449, corridor n° 60492, corridor n° 60499, corridor n° 60533, corridor n° 60534, corridor n° 60537, corridor n° 60538, corridor n° 60569, corridor n° 60579, corridor n° 60582, corridor n° 60632, corridor n° 60636, corridor n° 60641, corridor n° 60647, corridor n° 60654, corridor n° 60674.

BIOCORRIDORS GRANDE FAUNE

La commune de Coudun n'est pas concernée par des biocorridors grande faune. Cependant, un corridor grande faune est situé dans un rayon de 2 km : le corridor faune n°32. Cinq autres corridors grande faune sont situés dans un périmètre de 10 km :

- corridor faune n°31
- corridor faune n°33
- corridor faune n°34
- corridor faune n°35
- corridor faune n°37

LOCALISATION DES BIOCORRIDORS GRANDE FAUNE AUTOUR DE COUDUN



Biocorridors grande faune

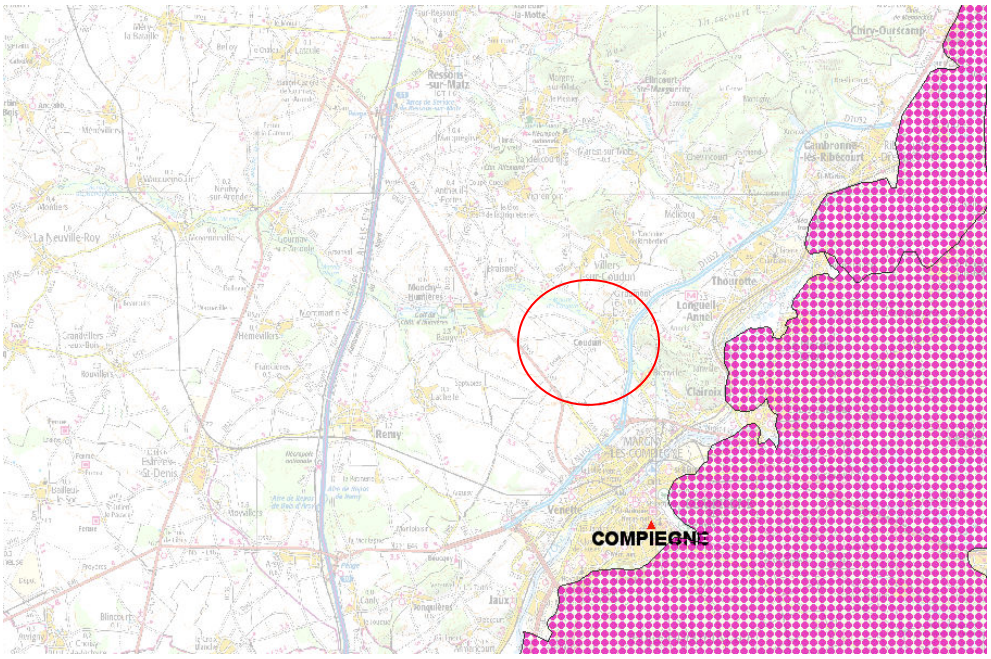
Source: DREAL Picardie

2.3.4 Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Deux ZICO se situent à moins de 10 km de la commune de Braisnes-sur-Aronde :

- PE 03 : Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp
- PE 07 : Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil

LOCALISATION DES ZICO À PROXIMITÉ DE COUDUN (SOURCE : DREAL PICARDIE)



2.3.5 Espaces Naturels Sensibles

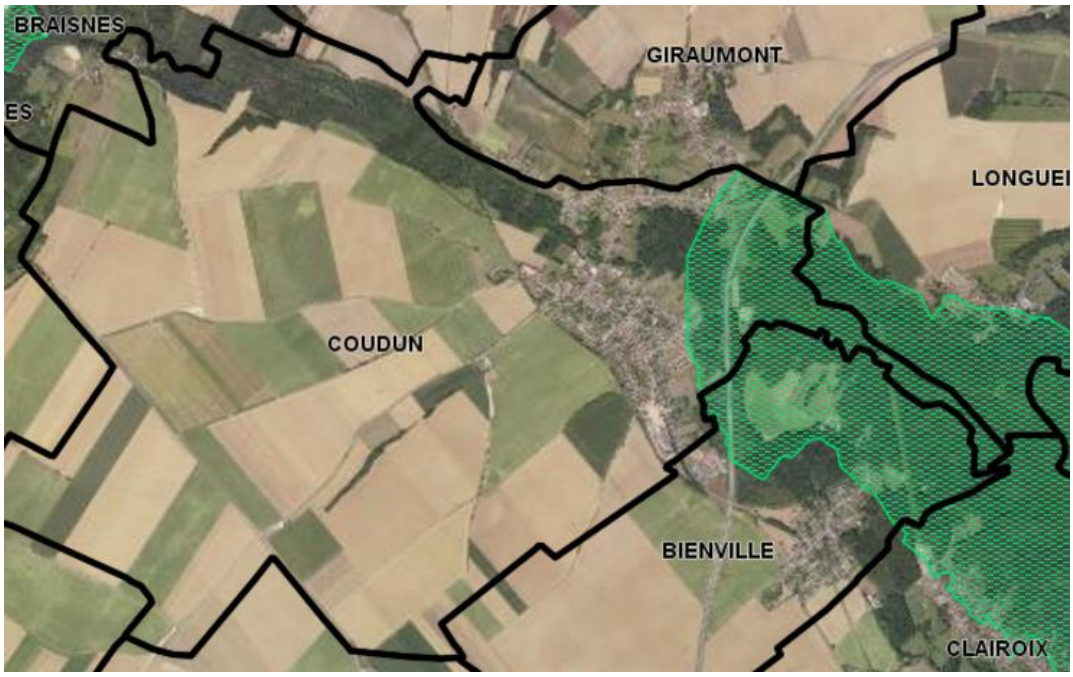
Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Le territoire de Coudun est concerné par l'ENS d'intérêt départemental du « Mont Ganelon ». La fiche descriptive correspondante est en annexe du rapport.

Si le périmètre ENS ne présente aucune contrainte réglementaire, ni juridique, il donne droit à un soutien technique et financier de la part du Conseil Départemental de l'Oise. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS ; il est limité dans le temps et ne peut dépasser 80%.

Le classement en ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département, la commune de Coudun est concernée par ce classement, rattaché à l'ENS NOY02 : Mont Ganelon. Le classement en ENS peut contribuer à la réalisation de l'objectif « Protéger les boisements existants sur la butte et les abords du Mont Ganelon.

LOCALISATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE SUR LA COMMUNE DE COUDUN
(SOURCE : DDT OISE)



3. PATRIMOINE, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

3.1 ELEMENTS PATRIMONIAUX



L'église de Coudun

L'église de Coudun est classée Monument Historique par arrêté du 22 mars 1924.



Un patrimoine à préserver dans le bourg : Rue de Villers



ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

La commune de Coudun est concernée par un arrêté portant sur les modalités de saisine du Préfet de la Région Picardie en matière d'archéologie préventive et concernant les projets d'urbanisme (en annexe du rapport).

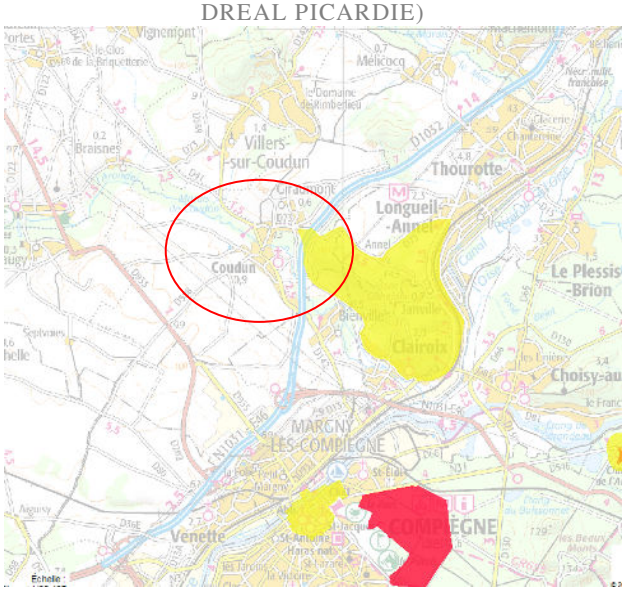
3.2 INVENTAIRES ET PROTECTIONS

3.2.1 Protections

Un site inscrit se situe sur la commune de Coudun : le Mont Ganelon.
Trois autres sites inscrits se situent dans un rayon de 10 km (Compiègne) :
- CARREFOUR ARMISTICE ET SES ABORDS
- CENTRE URBAIN
- RUE DES DOMELIERS

Deux sites classés se situent dans un rayon de 10 km (Compiègne) :
- CARREFOUR DE L'ARMISTICE
- GRAND PARC DU CHATEAU

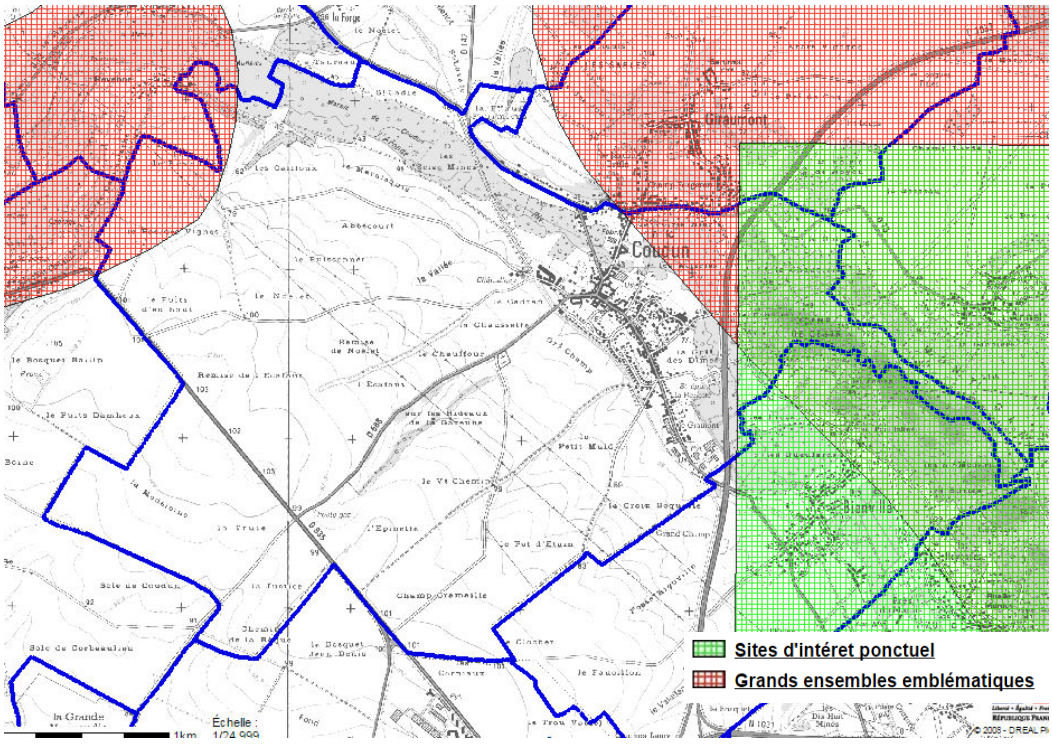
LOCALISATION DES SITES INCRITS ET CLASSÉS AUX ALENTOURS DE COUDUN (SOURCE : DREAL PICARDIE)



3.2.2 Inventaires

La commune est concernée par l'inventaire « Grands ensemble emblématique » et « site d'intérêt ponctuel » sur une partie de son territoire (Mont Ganelon)

INVENTAIRES PAYSAGERS SUR LA COMMUNE DE COUDUN (SOURCE : DREAL PICARDIE)

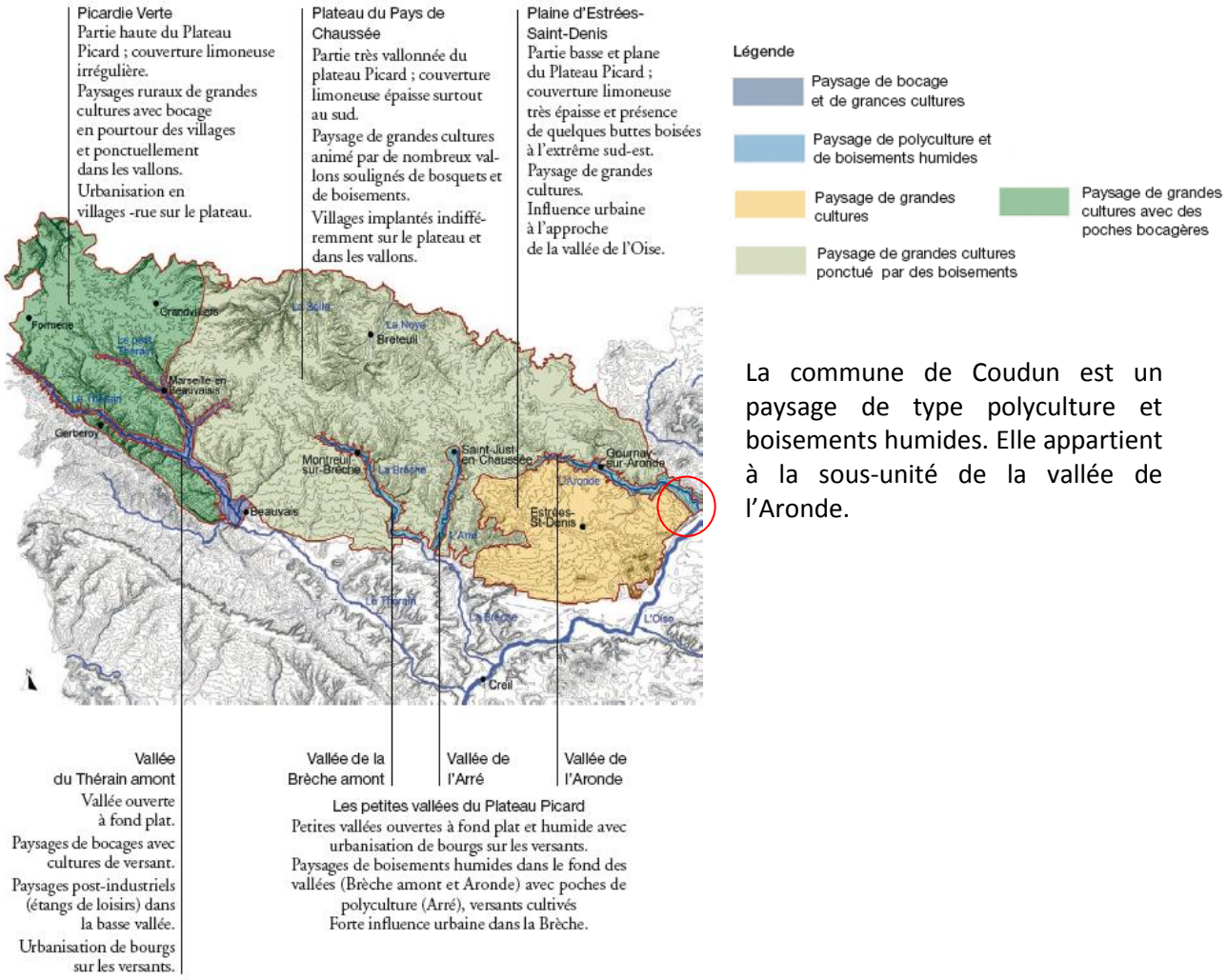


3.3 ANALYSE PAYSAGERE

3.3.1 Le contexte : le grand paysage

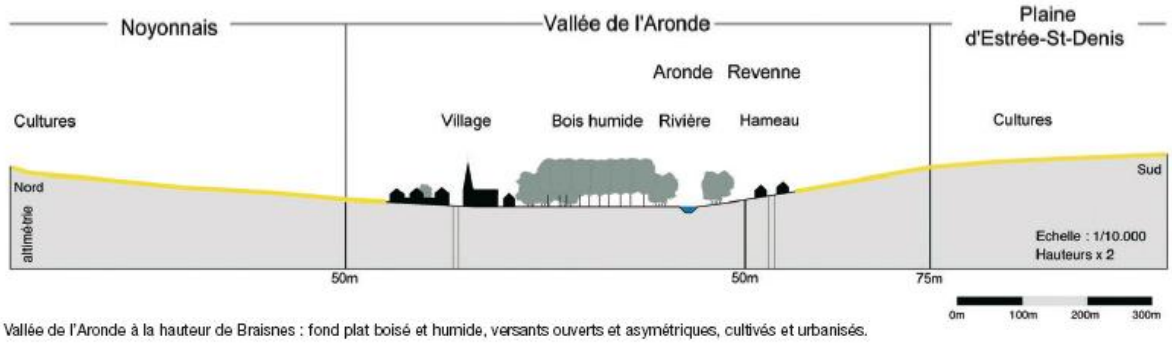
Selon l'Atlas des paysages de l'Oise, le département de l'Oise est divisé en 9 entités et 17 sous-entités paysagères. Ces entités correspondent approximativement aux régions naturelles ou aux petites régions agricoles administratives. La commune de Coudun est répertoriée dans la grande unité paysagère du Plateau Picard et à la sous-unité de la vallée de l'Aronde.

Les petites vallées du Plateau Picard ont pour similitudes leurs versants ouverts aux grandes cultures du plateau et leur fond humide, le plus souvent boisé, par endroit cultivé (Arré). L'exploitation de ce dernier, notamment par des tourbiers, a fait la réputation et l'identité de certaines d'entre elles (Brèche, Aronde). Les paysages y sont aujourd'hui totalement fermés par les boisements et par les peupleraies (Brèche, Aronde). Ils prennent, à l'abord des villages, un caractère périurbain (Arré, Aronde) lié à la proximité de Clermont et de la vallée de l'Oise, dont elles subissent, à des degrés divers, l'influence urbaine.
L'Atlas des Paysages de l'Oise, Clermontois, DREAL et DDT



La commune de Coudun est un paysage de type polyculture et boisements humides. Elle appartient à la sous-unité de la vallée de l'Aronde.

EXTRAIT DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE



Vallée de l'Aronde à la hauteur de Braisnes : fond plat boisé et humide, versants ouverts et asymétriques, cultivés et urbanisés.

« La vallée de l'Aronde est une petite vallée à fond plat ouverte sur le Plateau Picard. Paysage de fond de vallée humide et boisé ; versant cultivés et urbanisés (villages, hameaux). Dans sa partie aval, au niveau de Coudun : le paysage plus encaissé est dû à la présence du Mont Ganelon. Le fond de vallée est boisé et planté de peupliers. »

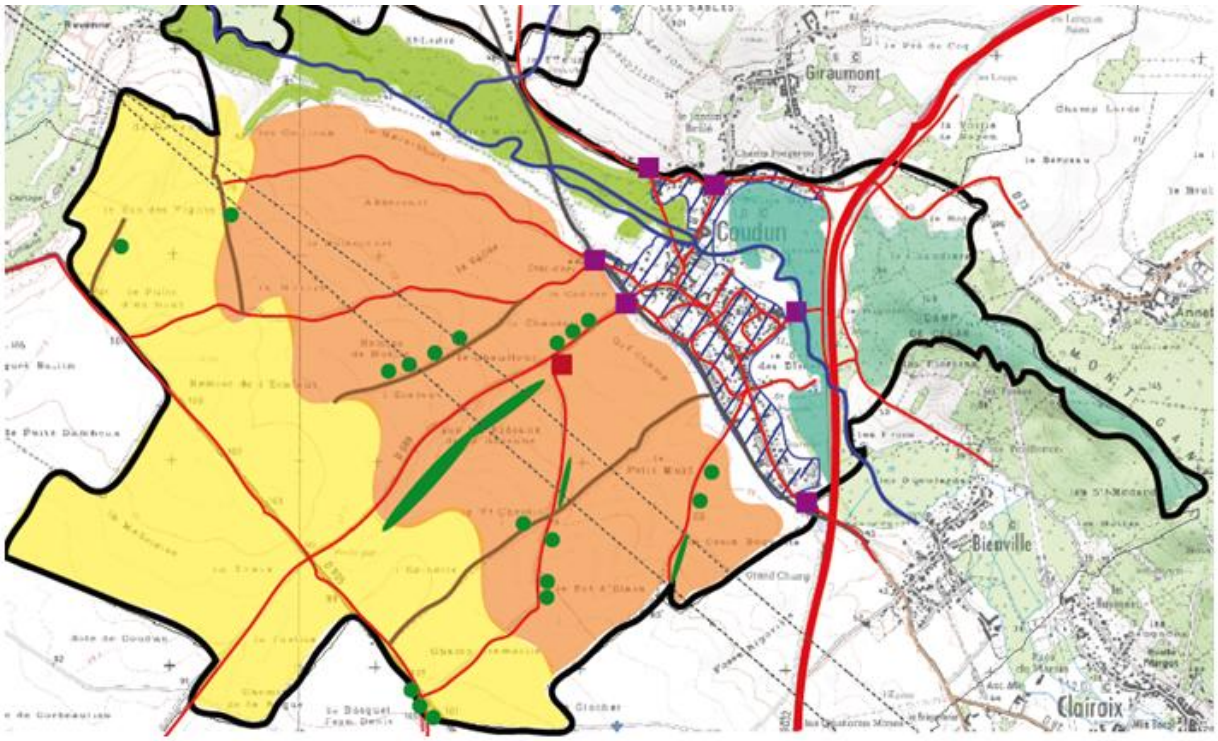
3.3.2 Les unités paysagères

La méthode des unités de paysage a été employée pour approcher et inventorier le paysage de la commune. Cette méthode prend les unités visuelles comme base d'approche du paysage, il s'agit de découper l'espace en ensembles et sous-ensembles qui possèdent les mêmes caractéristiques visuelles, le même degré d'autonomie.

Ces ensembles visuels possèdent également des caractéristiques plastiques (esthétiques), écologiques, culturelles (mémoire, lieu référencé, symboles), sociales et économiques qui confèrent à ces ensembles une valeur, des sensibilités. Ces unités sont un produit, celui de l'interaction du milieu et des sociétés humaines qui sont animées de tendances de mouvements, de dynamiques qui modifient souvent de façon différentielle ces ensembles.

La commune se divise en unités de paysages ou unités d'ambiances qui expriment l'identité des lieux et des espaces, leur perception.

LES UNITES PAYSAGERES

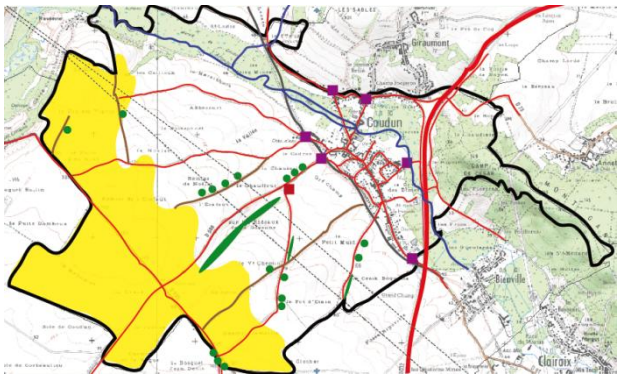


Légende

Unités de paysage

- Plateau
- Vallons
- Fond de vallée, peupleraie
- Forêt de feuillus du Mont Ganelon
- Tissus urbain
- Entrées de ville
- Points remarquables
- Routes nationales et départementales
- Chemins
- Cours d'eau
- Ancienne voie ferrée
- Trame verte ponctuelle
- Trame verte linéaire
- Ligne haute tension

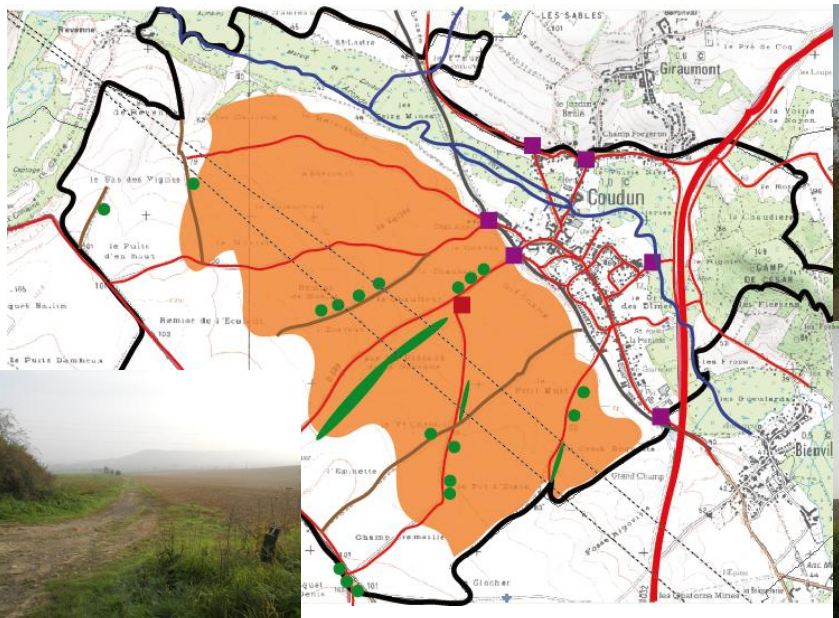
LE PLATEAU







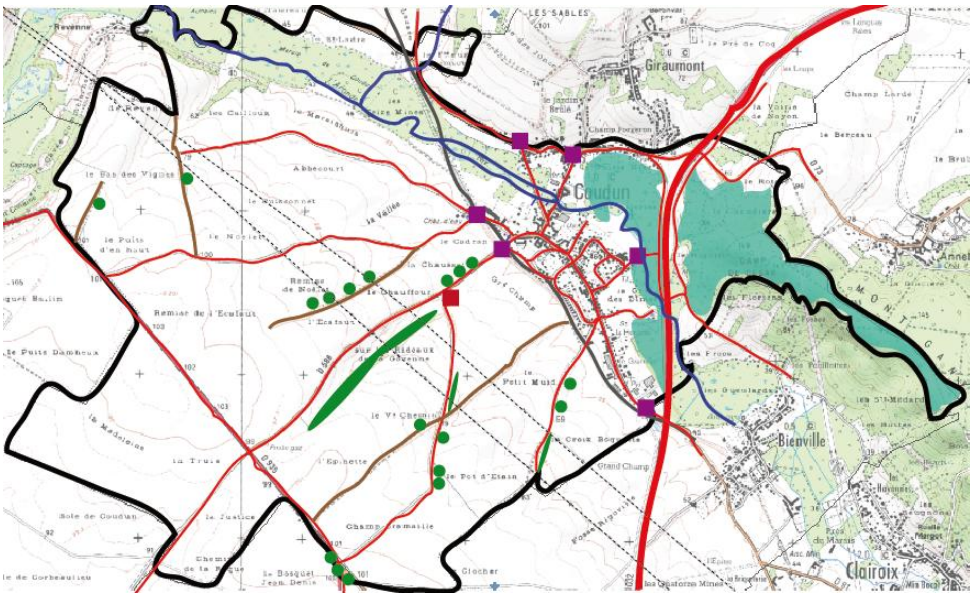
LES VALLONS







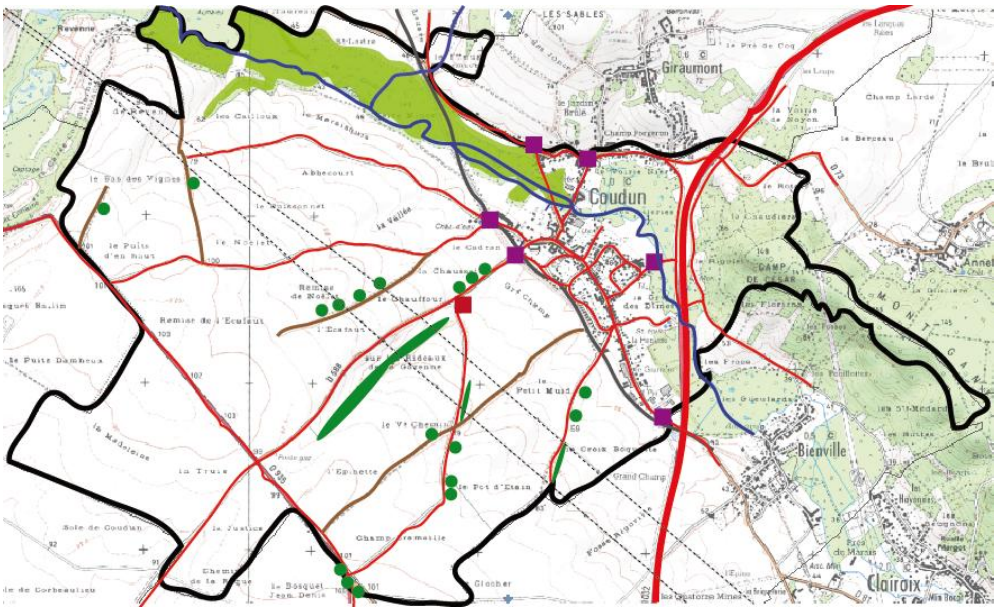
LA FORET DU MONT GANELON







LE FOND DE VALLEE, PEUPLERAIE







3.3.3 Les entrées de village

ENTREE PAR LA D588 (PAR LE CIMETIERE)





L'entrée de ville par le cimetière est globalement positive mais le système de haies pourrait être réorganisé.

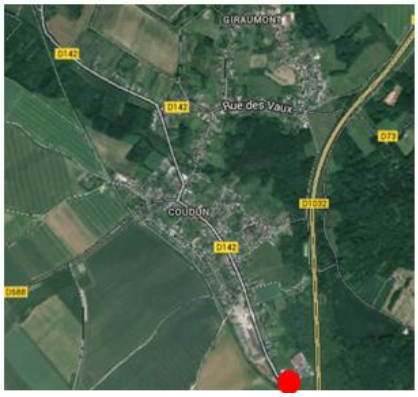
ENTREE PAR LA D142 (ZONE INDUSTRIELLE)





Dans la zone industrielle





En revanche, l'entrée par la RD142 est à améliorer en essayant de planter quelques arbres pour dissimuler les activités industrielles.

ENTREE PAR LA D41 PUIS D142











ENTREE PAR LA D73









3.4 LES POINTS FORTS/POINTS FAIBLES

3.4.1 Points forts paysagers

DES SITES NATURELS A PRESERVER





Rue de Villers



DES SITES REMARQUABLES













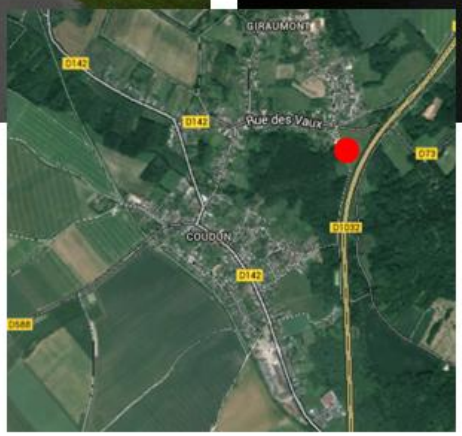




UNE INTERFACE AVEC LA FORET













LE SYSTEME DE HAIES DANS LES VALLONS A PROTEGER




DES ESPACE TAMPON DANS LE BOURG



3.4.2 Point noir

Le point noir de la commune est certainement l'espace sous la D1032 qui n'est pas bien entretenu et qui est dangereux à cause de la rivière qui y passe.



4. ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE

Analyser une entité urbaine, c'est avoir la connaissance de sa ville, de son bourg ou de son village. Pour cela, il est indispensable de se pencher sur les éléments qui composent cette entité.
Pour lire la ville, le bourg, le village, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- ***La lecture morphologique :***
  Elle permet de lire les formes du village et de déceler les traces du passé, à travers l'étude des infrastructures (traces sur le sol : voies et parcellaires) et l'étude des superstructures (éléments d'occupation au sol : le bâti, l'espace public, l'espace privé). Cette lecture est un peu restrictive, car elle n'offre qu'une vue en plan c'est-à-dire une seule dimension : horizontale.

- ***La lecture pittoresque :***
  C'est l'analyse visuelle immédiate sur les lieux, des formes urbaines, tout ce qui est vu, perçu, deviné : c'est-à-dire les différents plans dans l'espace, les séquences, les volumes bâtis et végétaux, les textures, les couleurs,...
  C'est une lecture en trois dimensions : horizontale, verticale, volumétrique.
  L'analyse "pittoresque" révèle des ambiances différentes qui sont répertoriées en "Paysages urbains". A partir de l'espace public, on analyse la continuité visuelle le long des voies, le profil de ces voies par rapport à la hauteur du bâti, les vides et les pleins, le type d'architecture.

La combinaison de ces différentes lectures permet une connaissance plus approfondie de son lieu de vie, et par la même, d'être plus apte à choisir les orientations qui permettront un développement harmonieux des lieux.

4.1 ANALYSE MORPHOLOGIQUE

4.1.1 Les infrastructures

Les infrastructures correspondent au site, à la trame viaire et à la trame parcellaire.

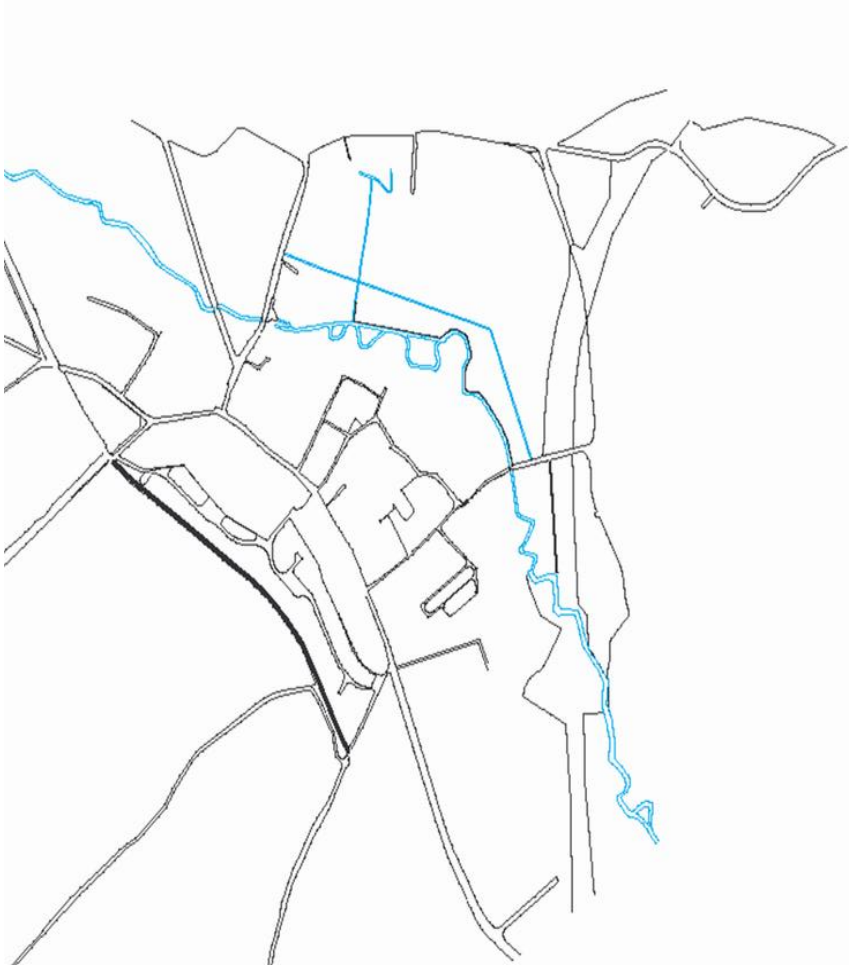
LE SITE

Le village de Coudun s'inscrit en creux dans une vallée orientée nord/ouest – sud /est. La majeure partie du site urbanisé s'organise en bas de pente en dehors des zones humides. Une partie du village est située dans les zones plus humides en proximité de l'ancien moulin.

LA TRAME VIAIRE

Le système viaire de l'ensemble du site urbanisé est constitué de voies départementales, de voies communales, de chemins ruraux, de sentes et de voies en impasse.

TRAME VIAIRE DU VILLAGE



Le village de Coudun offre une structure originelle linéaire à tendance arborescente. A partir de cette structure initiale, s'est développée une trame viaire réticulée formant des îlots fermés déformés de taille très diversifiée, étirés à l'ouest du village.
L'axe principal, la rue Saint Hilaire dessert les entrées sud et nord-ouest du village et les éléments majeurs et équipements publics du village : écoles, mairie. De part et d'autre de cet axe au gabarit relativement important et au tracé souple, vient s'articuler un réseau de rues secondaires perpendiculaires au tracé plus rectiligne ou des rues plus ou moins parallèles au tracé plus souple. Ruelles, sentes et quelques impasses irriguent la trame viaire du village.
L'ensemble forme un système de voies bien articulées les unes avec les autres, permettant une communication aisée.

Rapports de la voirie avec le site (relief, réseau hydrographique) :

Les voies principales du village épousent bien le relief. Et suivent le tracé du cours d'eau. On peut parler d'obéissance au relief et au réseau hydrographique.

LA TRAME PARCELLAIRE

TRAME PARCELLAIRE DU VILLAGE



Le village présente une trame parcellaire assez variée dans ses dimensions et dans ses formes.
A l'ouest de l'axe principal ainsi qu'à l'extrême nord du village, le découpage parcellaire hérité de l'ancienne occupation agraire se présente sous la forme de bandes plus ou moins étirées et de largeur variable.
Dans la partie la plus ancienne du village, à l'arrière de l'église et tout le long des rues de l'Eglise et Mazagran, le parcellaire est plus morcelé ; les parcelles sont pour la plupart des figures déformées ayant au moins une base orthogonale, de petites à moyennes dimensions. On retrouve ce type de parcellaire également au nord-ouest du village, à la fourche constituée par les rues Notre-Dame et de Villers.
La taille des parcelles s'agrandit à l'extrême sud en raison de la présence de l'activité industrielle.
A l'ouest, le long de la voie ferrée, le découpage parcellaire est plus régulier traduisent l'occupation récente dans ses dimensions et sa forme, des parcelles rectangulaires de dimensions homogènes traduisent un découpage récent plus artificiel, de même que le parcellaire vers la rue du Pont A Tan.

4.1.2. Les superstructures

Les superstructures correspondent au plein urbain (ou bâti), et au vide urbain (ou espaces libres).

LE PLEIN URBAIN OU LE BÂTI

Le bâti, réparti dans les espaces détourés par la voirie, est partiellement divisé par le parcellaire. Il constitue le plein urbain.

TRAME BATIE DU VILLAGE



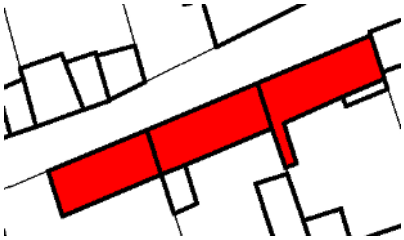
Le long de l'axe principal sud/est - nord/ouest (rue St hilaire) et de l'axe nord/ouest-nord/est (rue Notre-Dame) le bâti est bien densifié. Il s'organise le long des voies, implanté majoritairement à l'alignement par le mur gouttereau et ponctuellement par le mur pignon. Cette densité se retrouve au nord suivant un axe Ouest – est où le bâti s'implante majoritairement à l'alignement de la voie par le mur gouttereau, formant presque par séquence un front continu.

De part et d'autre de l'axe principal au bâti quasi continu, dans les parties urbanisées plus récentes, la trame bâtie devient plus aérée, avec un bâti ponctuel implanté systématiquement en retrait de la rue.
A l'extrême sud, le bâti sous forme de masses imposantes se dilue ainsi sur la sortie nord/ouest.

Les types de bâti :

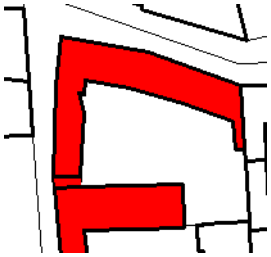
On distingue trois types de bâti : linéaire, planaire et ponctuel.

- Le type linéaire



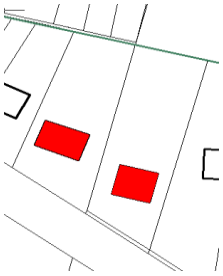
Il se caractérise par une bande de bâtiments mitoyens le long d'une rue. Le type linéaire est très présent dans les faubourgs du village, formant un front bâti continu.

- Le type planaire



Il s'agit de vastes masses bâties formant des cours ou des jardins intérieurs. Ce type de bâti est peu présent dans le village. Il s'agit souvent de corps de ferme ou d'anciens corps de ferme réhabilités que l'on rencontre dans le centre ancien du village et à La Forge.

- Le type ponctuel



Les bâtiments sont isolés les uns des autres. Ce type de bâti est bien représenté dans le village dès que l'on s'écarte du cœur et des faubourgs anciens.

Relations topologiques entre les éléments bâtis :

1) Position relative des éléments bâtis

On peut distinguer deux groupes :

- Les éléments bâtis accolés: les uns aux autres par groupes de 3 à 5 bâtiments et même davantage dans les faubourgs ruraux du village. Le bâti est implanté majoritairement à l'alignement : par le mur gouttereau principalement.
- Les éléments isolés : il s'agit à la fois de constructions anciennes et récentes qui optent pour l'éloignement. Elles se positionnent soit en retrait de la voie et en milieu de parcelle,

majoritairement pour les constructions neuves, ou à l'alignement de la voie pour les constructions anciennes.

Ce type de positionnement est majoritaire dans la commune.

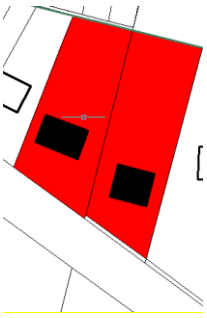
2) Position des bâtiments singuliers par rapport à la trame bâtie

- L'église ne respecte pas par la direction de son positionnement les axes directionnels du bâti ancien à proximité. Elle est située suivant un axe Est –Ouest dans le cœur ancien du village.
- La mairie respecte par son positionnement celui du bâti environnant. Elle est identifiable aisément car implantée en retrait de la voie principale, retrait conséquent qui forme une sorte de placette dans ce tissu linéaire ; elle est donc un élément de véritable centralité du village.

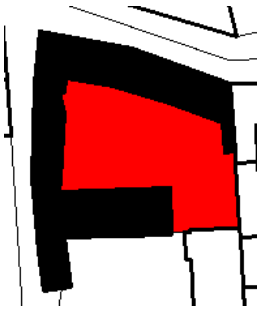
LE VIDE URBAIN OU LES ESPACES LIBRES

Le vide urbain public est essentiellement représenté par les rues au tracé assez souple du village. Il est également représenté par les places et les carrefours des voies, ainsi que les sentes rurales et les voies en impasse: il n'existe pas à proprement parlé de place publique du village, mais plutôt des placettes dans le tissu urbain récent.

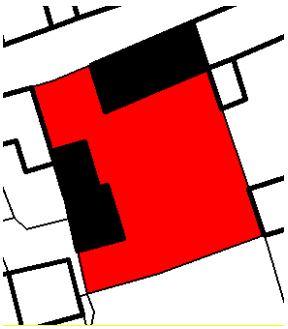
Dans la trame ancienne, il se situe le plus souvent à l'arrière du front bâti contigu aux limites de parcelles. Dans le cas de fermes, il est englobé par le bâti. Dans la trame plus récente, l'espace libre cerne le bâti.



Le vide cerne le bâti



Vide inclus dans le bâti



Vide contigu aux limites de parcelle

4.1.3. Conclusion

Chacune des caractéristiques de la forme urbaine révélées par l'analyse morphologique peut être prise comme référence dans la démarche de conception d'un aménagement lorsque l'on prévoit des extensions urbaines.
Dès lors que l'on a acquis la connaissance de la forme urbaine et de ses processus de formation, deux attitudes sont possibles :

- On peut opter pour le prolongement d'une logique et s'y inscrire le plus correctement possible en respectant les règles que révèle l'analyse. En quelle sorte, mettre ses pas dans les pas du passé,
- On peut se démarquer de cette logique, voire même s'y opposer et donc inventer d'autres règles ; en un mot vouloir changer la physionomie du village.

Que l'on choisisse l'une ou l'autre attitude, il convient de faire ce choix consciemment, avec les risques et les avantages que cela comporte ; un capital de connaissances permet d'éviter certes, les erreurs les plus grossières, mais cette connaissance des espaces et de leurs formes ne peut les éviter toutes. Il sera donc nécessaire de se pencher également sur les potentialités qu'offrent les espaces étudiés.

4.2. ANALYSE PITTORESQUE

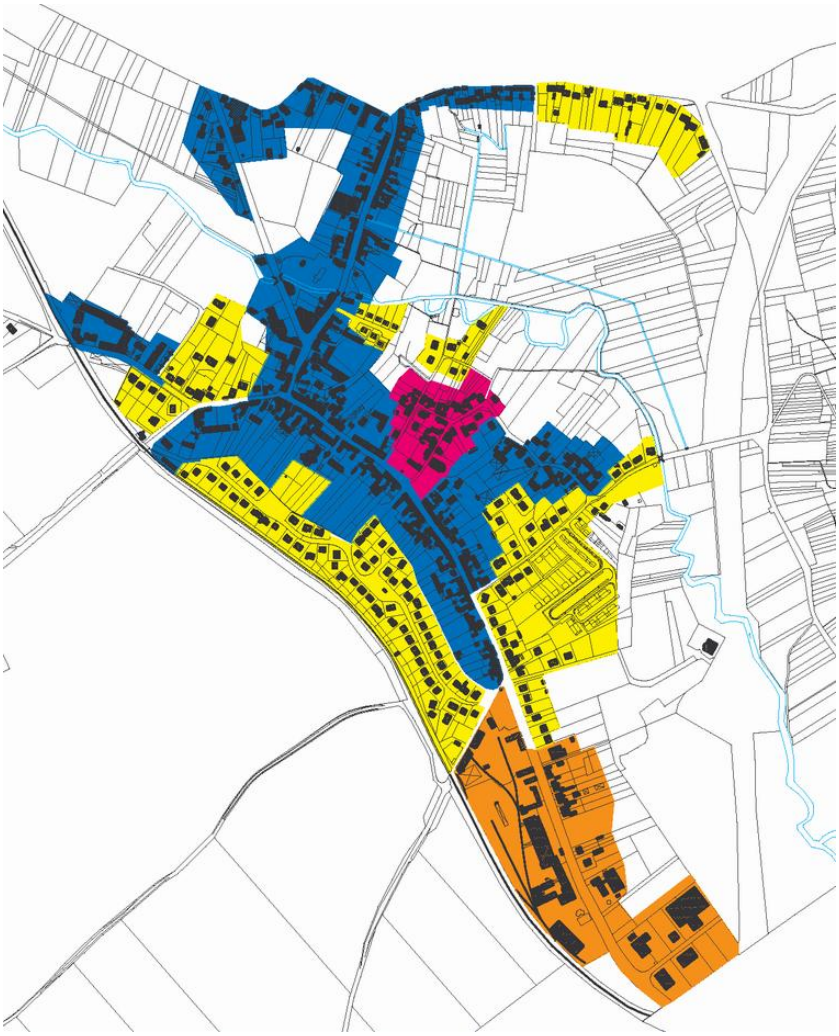
L'analyse pittoresque est l'étude du "paysage urbain" comme résultat. C'est avant tout une analyse visuelle immédiate des formes urbaines (volumes, plans, lignes, points) et des enveloppes architecturales (structures, textures, couleurs). Elle enregistre d'abord ce qui est vu, perçu, à un moment donné ou ce qui a été vu, ou encore ce qui devrait être vu. Elle s'interroge également sur la structure urbaine et sa formation ; Mais la vision en plan n'est considérée que comme la projection horizontale d'une réalité en trois dimensions, dont la vue pittoresque rend mieux compte.

La méthode consiste donc à inventorier les différents paysages urbains rencontrés et à les classer ; le paysage urbain est appréhendé à partir de l'espace public : la rue, la ruelle, la sente, le place, le carrefour...

Ces espaces publics sont définis par la continuité visuelle des alignements les bordant, matérialisés par des constructions et les enceintes qui délimitent l'espace privé de l'espace public, et/ou par l'élément végétal. Intervient également l'enveloppe architecturale: la volumétrie des bâtiments, la hauteur des constructions définissant le profil de ces espaces ; la texture, la couleur, l'ordonnancement des façades constituent l'ossature du paysage urbain.

On distingue quatre types de paysages urbains sur la commune de Coudun:

CARTE DES PAYSAGES URBAINS DE COUDUN



1. Le paysage urbain de type dit «d'origine villageoise»: le cœur ancien
2. Le paysage urbain de type organique : le faubourg à caractère rural
3. Le paysage urbain de type «pavillonnaire »: les lotissements
4. Le paysage urbain de type « Activités »

4.2.1. Le paysage urbain dit "d'origine villageoise"

Le paysage urbain dit « d'origine villageoise » est restreint ; il s'étend entre la rue mazagran et la rue de l'Eglise. Il s'agit du cœur ancien du village.

Le paysage urbain d'origine villageoise comprend un élément structurant, l'église. Elle est immédiatement perceptible dans le paysage urbain. Elle est un point de repère dans l'espace et une caractéristique du cœur ancien.



L'église

Le cœur de village, outre cet élément structurant ne dénombre aucun autre élément majeur ni équipement public. L'absence d'un élément majeur, la mairie qui habituellement fait partie de ce type de paysage urbain, est à souligner. Aujourd'hui la vocation du cœur ancien est consacrée uniquement à l'accueil de l'habitat. Il a perdu sa caractéristique principale, la plurifonctionnalité.



L'habitat, vocation unique du paysage urbain d'origine villageoise

L’espace public est représenté par la rue. Le tracé des rues diffère, celui de l’Eglise est assez souple, au gabarit assez étroit, celui de la rue mazagran est plus rectiligne mais tout aussi étroite. Les trottoirs sont inexistants et ne permettent pas une circulation piétonne aisée. Le traitement de ces espaces public est entièrement minéral. L’élément végétal appartenant à l’espace privé n’est même pas perceptible de la rue.

La continuité visuelle de la rue est due majoritairement au bâti implanté à l’alignement de la rue parfois accolé à d’autres constructions, parfois interrompu par de long linéaire de clôture en moellon.





Profils de rues étroites





Continuité visuelle due au bâti et au mur de clôture

Le paysage urbain dit « origine villageoise » présente une architecture assez hétéroclite due à l’emploi de matériaux constitutifs divers, la brique, le moellon, la pierre de taille, l’enduit ainsi qu’à la volumétrie des bâtiments, de l’ordonnancement des façades et de leur hauteur, de l’ancienne grange réhabilitée à la petite maison rurale de 2 niveaux (R+c) en passant par la maison de maitre (R+1+C) et la construction pavillonnaire récente avec des niveaux variables.



Ancien corps de ferme en briques



Maison rurale - façade en briques à ordonnancement symétrique



Maison de maitre en pierre de taille à ordonnancement régulier- toiture à croupe



Maison récente- façade en enduit avec ordonnancement irrégulier

4.2.2 Le paysage urbain de type organique

Ce type de paysage urbain s'est constitué le long de l'axe de pénétration principal sud/nord et nord-nord/est. Il s'agit d'anciens faubourgs ruraux composés de petites maisons rurales, d'anciennes fermes, de maison de bourg et de maison de maître. Le faubourg possède un élément majeur, la mairie, facilement identifiable par son implantation, sur l'axe très passant et par son architecture, une construction plus imposante que les constructions à vocation d'habitat.



La Mairie

Le faubourg se caractérise par sa plurifonctionnalité : A l'habitat majoritaire, se mêle une diversité de commerces rassemblés rue saint Hilaire et principalement rue Notre-Dame, auxquels s'ajoutent des équipements publics, des services et de l'activité artisanale dans une moindre mesure.



Equipement public



Habitat





Des commerces bien diversifiés



Activité artisanale



Gîte rural

Le faubourg concentre toutes les fonctions que l'on rencontre habituellement dans le cœur ancien de village. Il fait office de centre du village de part et d'autre de la mairie.

L'espace public est représenté uniquement par la rue au caractère minéral et par le carrefour à la croisée d'axes passants. Le traitement du carrefour est exclusivement minéral, sans aménagement particulier qui pourrait le distinguer d'un espace dévolu uniquement à la circulation automobile. Cet espace public pourrait jouer un rôle de centralité, en étant aménagé comme une place publique.



Rue principale au profil large



Le carrefour : une centralité à affirmer



Rue secondaire au profil étroit

La continuité visuelle dans le faubourg est assurée par le bâti ancien qui s'implante à l'alignement de la rue, de manière quasi absolue. Lorsque parfois le bâti s'interrompt, la continuité visuelle s'exerce sous forme de mur de clôture.



Continuité visuelle absolue



Continuité visuelle interrompue ponctuellement

L'architecture du faubourg présente une certaine homogénéité principalement par la volumétrie du bâti : la maison rurale de type longère, d'un seul niveau avec combles, basse et longue, est très représentative de l'architecture de faubourg. Ses matériaux constitutifs varient suivant les époques. Les façades se déclinent en pan de bois apparent avec un galandage en briques ou en torchis pour les plus anciennes constructions, en moellons, en pierre de taille, en briques ou recouvertes d'un enduit. A ces matériaux, peut être associée une modénature plus ou moins élaborée (chainages d'angle, bandeau d'étage, corniche, linteaux) en pierre de taille ou en brique. Les longères sont coiffées d'une toiture à 2 pans, en petites tuiles plates ou en ardoises. La tuile mécanique est également utilisée.



Longère en pierre de taille à la volumétrie étirée



Maison rurale longue et basse recouverte d'un enduit



Longère en moellons



Grange à pans de bois et galandage en briques



Maison rurale en briques



Corps de ferme en briques à modénature élaborée

A la longère, se mêlent quelques maisons de bourg massives à la toiture à deux pans ou avec croupe ainsi que des maisons de ville et de rares maisons dites « bourgeoises » à l'ordonnancement vertical et régulier de la façade et à la modénature très élaborée.



Maison de ville



Maison de bourg massive



Maison dite « bourgeoise »

Dans ce tissu de faubourg, les constructions récentes de type « pavillonnaire » restent encore l'exception. Quelques maisons souffrent d'une réhabilitation inappropriée dans les dimensions des percements ou la couleur de l'enduit.
Cependant, il est à noter que le faubourg demeure un tissu fragile dont il convient de conforter l'organisation et de préserver l'architecture vernaculaire.

4.2.3. Le paysage urbain de type "Pavillonnaire"

Le paysage urbain de type pavillonnaire s'étend principalement à l'ouest du village sous une forme organique et au sud-est. Deux petites poches se sont formées au nord-est du village sous forme de lotissements caractérisés par leur organisation spatiale : une voie en impasse avec en son extrémité une raquette de retournement pour permettre aux véhicules de faire demi-tour dessert un groupe restreint de maisons individuelles implantées ponctuellement en retrait de la voie.
Ce paysage urbain est récent. Il a pour fonction principale, l'habitat. Cependant un équipement public, l'école fait partie de ce paysage urbain, en liaison directe avec l'ancienne école communale jouxtant la mairie dans le tissu de faubourg.



L'habitat



L'école

L'espace public se caractérise par la rue au profil et au gabarit peu large, bien souvent sans stationnement latéral, au traitement minéral. L'élément végétal, présent dans l'espace privé, est largement perçu de l'espace public. La continuité visuelle n'est plus assurée par le bâti, qui s'implante systématiquement en retrait des voies, mais par les clôtures basses et les haies végétales doublées de grillage ou de muret.



Un profil de voie peu large et une continuité visuelle due aux clôtures basses



La ruelle



L'impasse



La sente

La place est également un élément du paysage urbain de type pavillonnaire; Il s'agit de places de petites dimensions plus ou moins paysagées situées au centre du lotissement. A cela s'ajoutent la raquette de retournement en fond d'impasse et quelques sentes herbeuses longeant les fonds de parcelle.



La place



La raquette de retournement

Le bâti se caractérise par une volumétrie souvent ramassée, quasiment cubique, avec une toiture disproportionnée par rapport à la hauteur de la façade d'un seul niveau dans la grande majorité des cas, aux matériaux constitutifs standardisés, enduit gratté, menuiseries en PVC ou bois lazuré ou plus rarement peint, tuiles plates béton, ou mécaniques. La modénature est généralement simple, voire pauvre.

Les clôtures basses doublées de haies sont diversifiées dans l'emploi des matériaux et des formes et dimensions.

Ce type de paysage urbain ne s'inscrit pas dans la continuité des autres paysages urbains et rompt même totalement avec les tissus plus anciens du village.





Construction pavillonnaire: volumétrie ramassée – matériaux standardisés – absence de modénature



Volumétrie complexe



Construction sur butte



Construction sur sous-sol apparent

4.2.4. Le paysage urbain de type "activités"

Ce type de paysage urbain s'est constitué à l'entrée sud du village, le long de l'axe de pénétration principal sud/nord. Il est composé d'une ancienne usine et de ses petites maisons ouvrières ainsi que de nouvelles entreprises. Sa vocation est principalement l'activité industrielle et artisanale à laquelle se mêle l'habitat qui était lié à l'usine.



L'habitat (ancienne cité ouvrière)



Activité

L'espace public se caractérise par la rue au profil et au gabarit large pour l'axe principal avec un traitement paysager composé d'un alignement d'arbres et de buissons ; Les voies de desserte des entreprises offrent un gabarit plus étroit et sont traitées de manière minérale.



Profil de voie large et continuité visuelle due aux murs de clôture



Voie de desserte au profil plus étroit

L'architecture du paysage de type « activité » se distingue par la juxtaposition de deux types de tissus industriels ; d'une part, l'ancienne usine avec ses bâtiments en briques rouges du nord et ses maisons ouvrières également en briques qui présentent un intérêt architectural, et d'autre part les constructions récentes des bâtiments d'activité en bardage métallique d'une extrême simplicité.



Usine en briques rouges du nord



Usine en bardage métallique



Construction ouvrière en briques rouges du nord

4.2.4. Conclusion

L'analyse pittoresque est particulièrement apte à lire les sites urbains puisque l'essentiel de ce qui est perçu dans le paysage urbain, ce sont des jeux de "plans", un enchaînement de tableaux et l'image que l'on s'en fait, ainsi que la surface de ces "plans", la texture, la couleur des enveloppes architecturales. Le paysage urbain constitue une grille de lecture de l'espace urbain et d'une certaine manière en permet l'évaluation.
L'analyse pittoresque constitue donc un ensemble de références pour les aménagements urbains futurs, et notamment sa pertinence est évidente pour l'aménagement des tissus anciens du village conçus dans cet esprit.

5. CADRE ANTHROPIQUE

5.1 ASSAINISSEMENT

5.1.1 Eaux usées

LE RÉSEAU ASSAINISSEMENT

Toute la commune est desservie par l'assainissement collectif sauf une maison à côté du château d'eau et de la station de pompage. Le réseau, en amiante ciment, est en diamètre 200 pour le collecteur principal et en 150 ou 100 pour les branches secondaires.

La commune possède sa propre station d'épuration, qui reçoit les eaux usées des communes de Giraumont, Villers-sur-Coudun et Braisnes. Il existe un syndicat intercommunal d'assainissement qui regroupe ces communes.

D'après le rapport du délégataire (SAUR) :

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations d'épuration	1	1	0,00 %
Nombre de postes de relèvement	15	15	0,00 %
Linaire de conduites Eaux Usées (en ml)	27 724	27 821	0,35 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	4 000	4 000	0,00 %
Données clientèles			
Nombre de clients facturés	1 286	1 350	4,98 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) avant application des coefficients correcteurs	103 550	104 020	0,45 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes épurés (en m3)	159 115	130 597	-17,92 %
Quantité de boues évacuées (en tMS)	45	57	21,95 %
Indicateurs qualitatifs			
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	12	12	0,00 %

Le réseau du syndicat intercommunal est majoritairement séparatif.

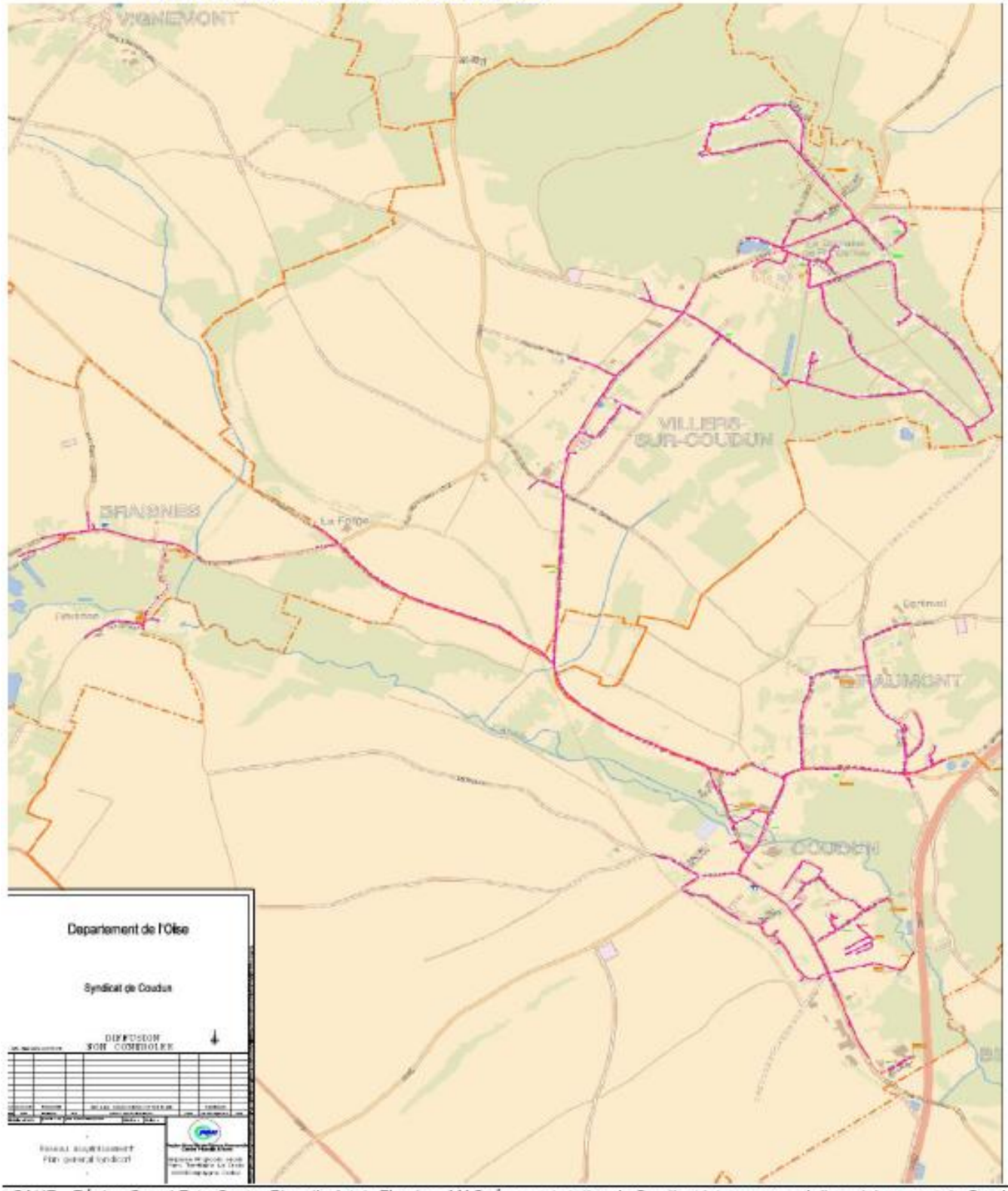
		Coudun	Giraumont	Villers sur Coudun	Braisnes	Total
Réseau d'eaux pluviales		0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
Réseau séparatif eaux usées	Total	8 691 ml	2 383 ml	12 835 ml	3 774 ml	27 683 ml
	Dont gravitaire	7 381 ml	2 351 ml	11 310 ml	2 698 ml	23 740 ml
	Dont refoulement	1 310 ml	32 ml	1 525 ml	1 076 ml	3 943 ml
Réseau unitaire	Total	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
	Dont gravitaire	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
	Dont refoulement	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Le réseau n'est équipé d'aucun déversoir d'orage vers le milieu naturel. Il comprend 15 postes de relèvement listés dans le tableau ci-dessous:

PR Rue des Vaux – COUDUN
PR Rue du Pont Autan à Tan – COUDUN
PR Rue Notre Dame 1 – COUDUN
PR Rue Notre Dame 2 – COUDUN
PR Lotissement la grange des Dimes - COUDUN
PR Chemin de Braisnes – COUDUN
PR Zone artisanale – COUDUN
PR Rue de l'Eglise – GIRAUMONT
PR Allée de l'Ollinval - VILLERS SUR COUDUN
PR de la Bergerie - VILLERS-SUR-COUDUN
PR rue de Offémont - VILLERS-SUR-COUDUN
PR Rue du Verger - VILLERS-SUR-COUDUN
PR Rue Principale - BRAISNES
PR Place Victor Wysoczynski - BRAISNES
PR Hameau de Revennes - BRAISNES

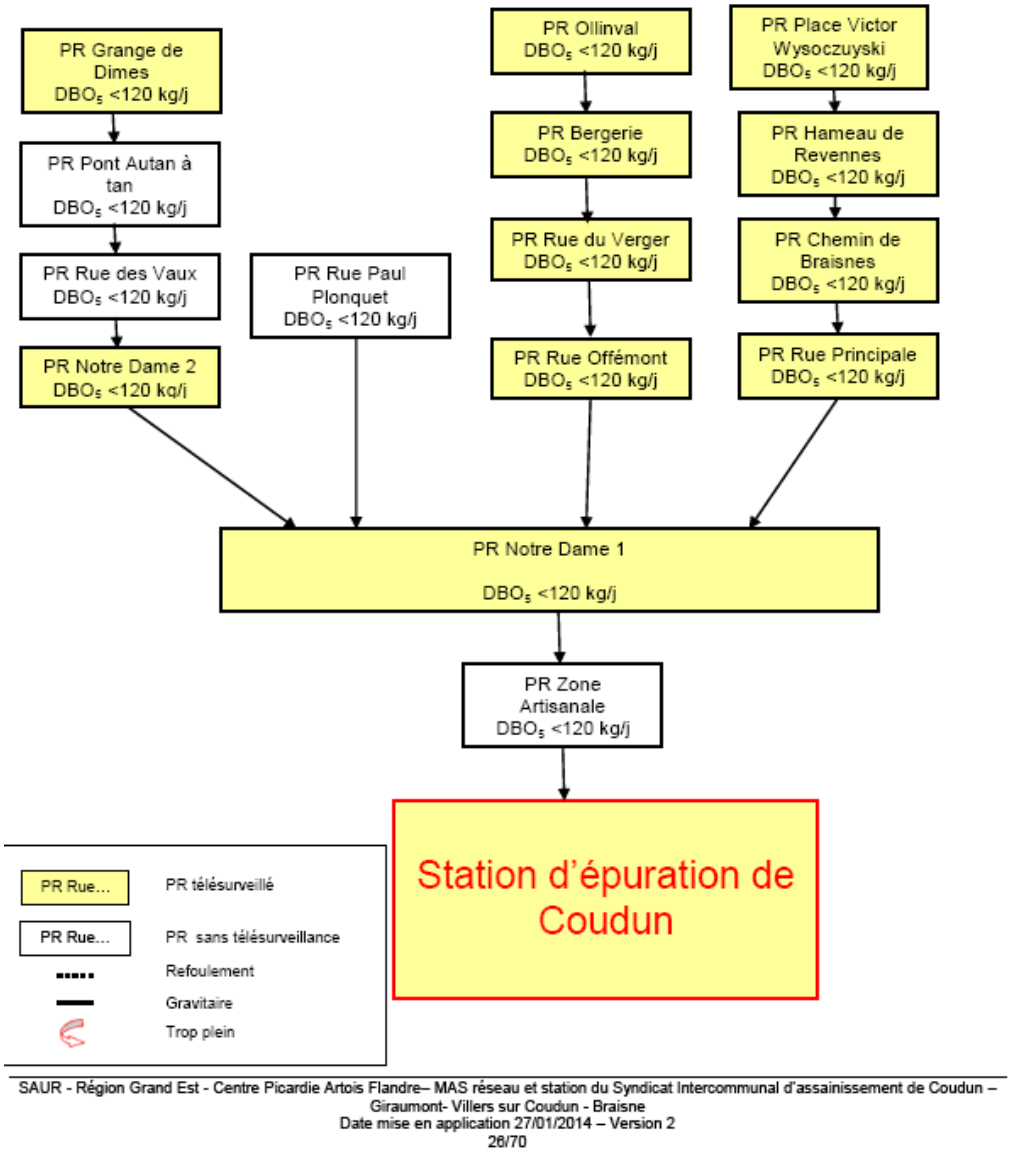
Les eaux usées des 5 abonnés de la partie Coudunoise du Hameau de Revennes transitent par le réseau de collecte de Braisnes-sur-Aronde et deux postes de relevage de la commune pour rejoindre la station d'épuration du SIA de Coudun, Giraumont, Villers-sur-Coudun et Braisnes-sur-Aronde.

Plan du réseau d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Coudun – Giraumont – Villers sur Coudun - Braisnes



SAUR - Région Grand Est - Centre Picardie Artois Flandre– MAS réseau et station du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Coudun Giraumont- Villers sur Coudun - Braisne
Date mise en application 27/01/2014 – Version 2
25/70

Annexe 2 : Synoptique du réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Coudun – Giraumont – Villers sur Coudun – Braisne



SAUR - Région Grand Est - Centre Picardie Artois Flandre– MAS réseau et station du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Coudun – Giraumont- Villers sur Coudun - Braisne
Date mise en application 27/01/2014 – Version 2
26/70

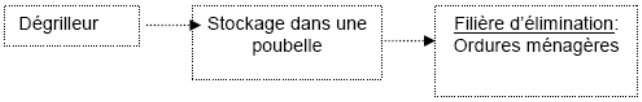
Les matières de curage du réseau d'assainissement du SIA de Coudun Giraumont-Villers-sur-Coudun sont amenées en tête de station (benne égoutteuse) pour être traitées sur la station d'épuration de la commune de Coudun. La station peut accueillir les matières de curage et sables d'autres stations. Les eaux d'égouttage seront stockées dans une cuve de 1m^3 et renvoyées en tête de station.

Il n'y a aucun établissement industriel qui se rejette dans le réseau d'assainissement et tout spécialement ceux qui doivent faire l'objet d'une convention de déversement spécial (CDS).

La commune pratique des autos contrôles : si elle détecte un problème elle pratique un traitement au niveau de la station de la station de relevage correspondante. Le SATESE vérifie la qualité de l'épuration.

Destination des sous produits de la station

- Refus de dégrillage ⇒ Mise en OM



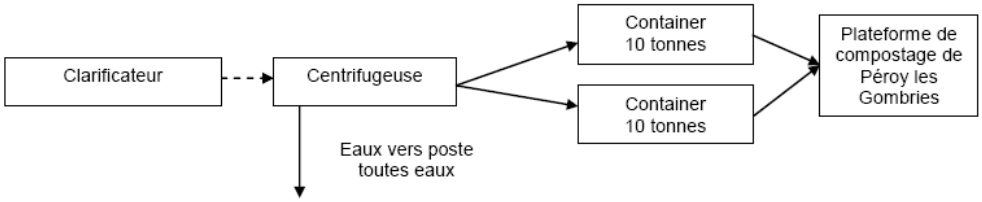
- Sable ⇒ Benne égoutteuse de Coudun



- Graisse ⇒ Néant



- Boues ⇒ Valorisation en centre de compostage avec plan d'épandage



Les propositions d'amélioration du réseau par le délégataire dans son rapport 2014 sont les suivantes :

- Mise en conformité du réseau du lotissement rue Notre Dame à COUDUN
- Installation d'une vis gaveuse pour alimenter les bennes à boues.

LA STATION DE DÉPOLLUTION

La station a été mise en service en 2004. Le traitement est de type « boues activées en aération prolongée ». La charge de traitement est de 4000 equivalent habitants. Le flux admissible à l'entrée de la station est fixé à 240 kg/jour de DB05 (sur la base de 60g de DB05/EH/j). Le débit de référence est de 600 m3/j.

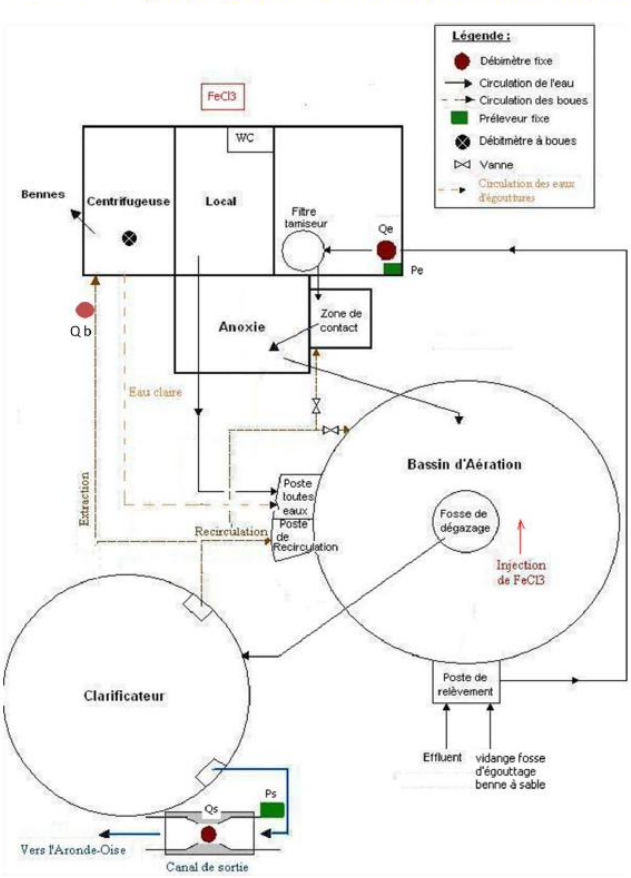
Charges de référence en entrée de la station :

Paramètres	*Charges en k/j*
DBO5	240
MES	360
DCO	440

Conformément à l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées des agglomérations, et vu la charge de référence admissible sur l'installation de Coudun : dans les conditions normales de fonctionnement de la station de dépollution, l'effluent rejeté doit répondre aux conditions suivantes sur un échantillon moyen 24h (concentration ou rendement) :

Paramètre	*Concentration maximale en mg/l*	*Rendement minimal*	*Concentration rédhibitoire en mg/l*
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l
MES	35 mg/l	90 %	85 mg/l
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l
Ptot	2 mg/l	-	-

Synoptique de la station d'épuration de Coudun



L'arrêté du 22 juin 2007 a été abrogé par l'arrêté du 22 juillet 2015, avec prise d'effet au 1er janvier 2016, Ce nouvel arrêté requiert la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement, comprenant le réseau et la station d'épuration, tous les 10 ans.
Les normes de rejet précisées sont celles fixées par l'arrêté prefectoral du 10 octobre 2000.

5.1.2 Eaux pluviales

La commune est dotée d'un schéma directeur d'assainissement avec un volet assainissement pluviale ci-joint dans les annexes sanitaires du PLU. Elle s'est engagée à réaliser une étude sur le ruissellement et les eaux pluviales afin d'assurer une meilleure gestion de l'hydraulique communale et de pallier au problème de ruissellement.

Les principaux problèmes liés au ruissellement ont été identifiés et cartographiés (cf. paragraphe 1.4.1 Sensibilité aux risques de coulées de boues et ruissellement).

5.2 ADDUCTION EAU POTABLE

La commune possède un château d'eau (150m^3) et un puits (situé derrière le château d'eau, chemin d'Abbecourt). La commune de Coudun ravitaille Giraumont avec un sur-presseur rue Notre Dame.

Le réseau, de 7321 ml, est maillé. Il est en diamètre 150 en DN200 depuis le réservoir. Il possède 483 branchements dont 8 branchements neufs. Le rendement du réseau est de 93.4%

Tout le réseau a été refait depuis 1987. Celui-ci a depuis été réhabilité Rue des Vaux et des Barres en avril 2013 et le tapis refait (subventions CG60). Les canalisations ont été renforcées elles sont en fonte. De plus, en 2014, les installations ont été mises en conformité par rapport aux normes vigipirate. L'isolation des murs intérieurs et l'étanchéité de la terrasse de la station ont été remises en état.

La consommation est en moyenne de 150 à 170 M3 par jour. Le forage a une capacité de 30m3/h. La SAUR a une DSP sur l'eau potable et l'assainissement.

D'après la conclusion sanitaire du rapport de l'ARS 2012 sur la qualité de l'eau, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique. L'eau est conforme par rapport aux valeurs réglementaires fixées pour les substances indésirables ainsi que pour les substances toxiques.

Les propositions d'amélioration sur le réseau par le délégataire concernent le renouvellement de vannes.

Existence de 5 habitations de la partie Coudunoise du Hameau de Revennes et qui sont alimentées en eau potable par le réseau du SIVOM de Monchy—Humiéres ; Baugy et Braisnes-Sur-Aronde au travers des canalisations desservant les abonnés de Braisnes-Sur-Aronde. 300m3 moyens fournis par le SIVOM à ces abonnés est à ajouter au tableau ci-après.

QUELQUES DONNEES CHIFFREES (EXTRAIT DU BILAN DU DELEGATAIRE 2014 SAUR)

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	1	1	0 %
Volume de stockage (en m3)	150	150	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	7 804	7 323	-6 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	473	483	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	34 711	36 565	5 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	63 856	68 989	8 %
Dont Station de production de Coudun	63 856	68 989	8 %
Volumes exportés (en m3)	23 717	25 380	7 %
Volumes importés (en m3)	0	0	-
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	40 139	43 609	9 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	38 914	41 219	6 %
Nombre total de branchements en service	473	483	2 %
Dont branchements en plomb	66	33	-50 %
Dont compteurs renouvelés	43	186	333 %
Soit % du parc compteur	9,09 %	38,51 %	324 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	93,8%	93,4%	-0,4
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	1,36	1,70	25,00 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2014	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	13	13	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	12	12	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	12	12	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	8	8	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	1	1	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	1	1	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	0	0	100,0 %

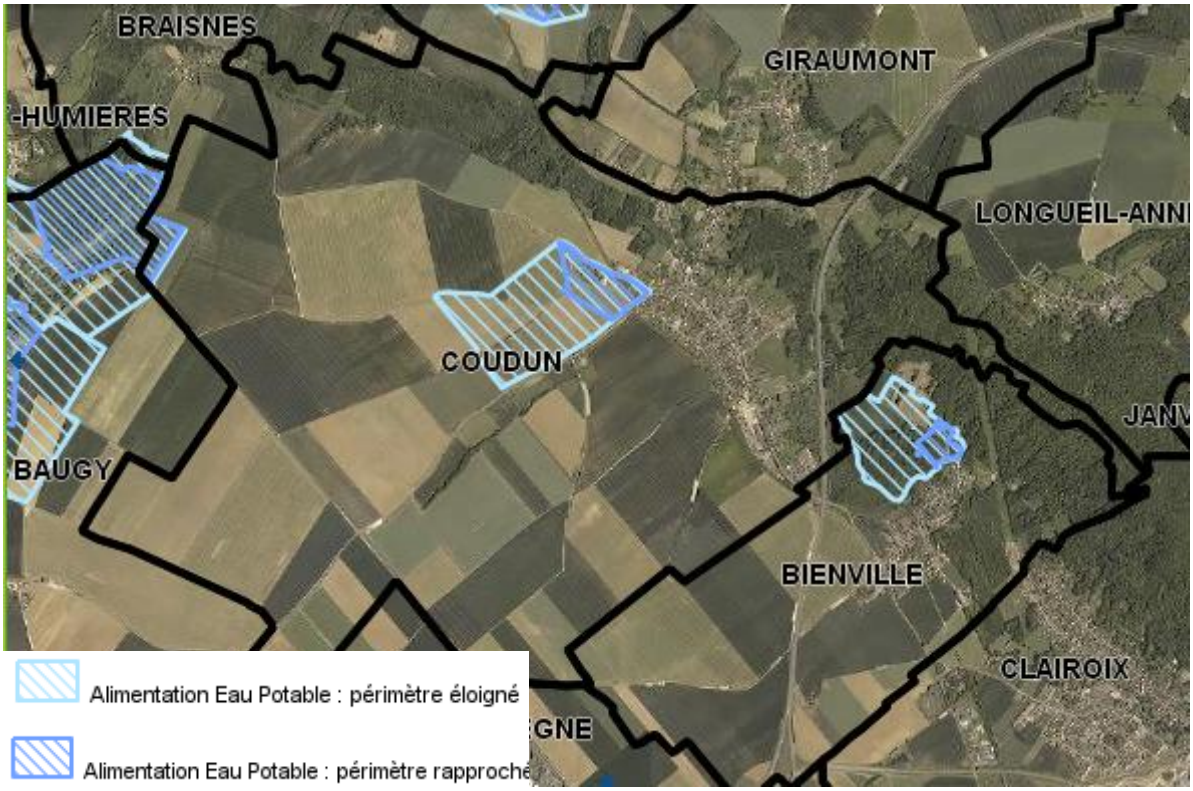
"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

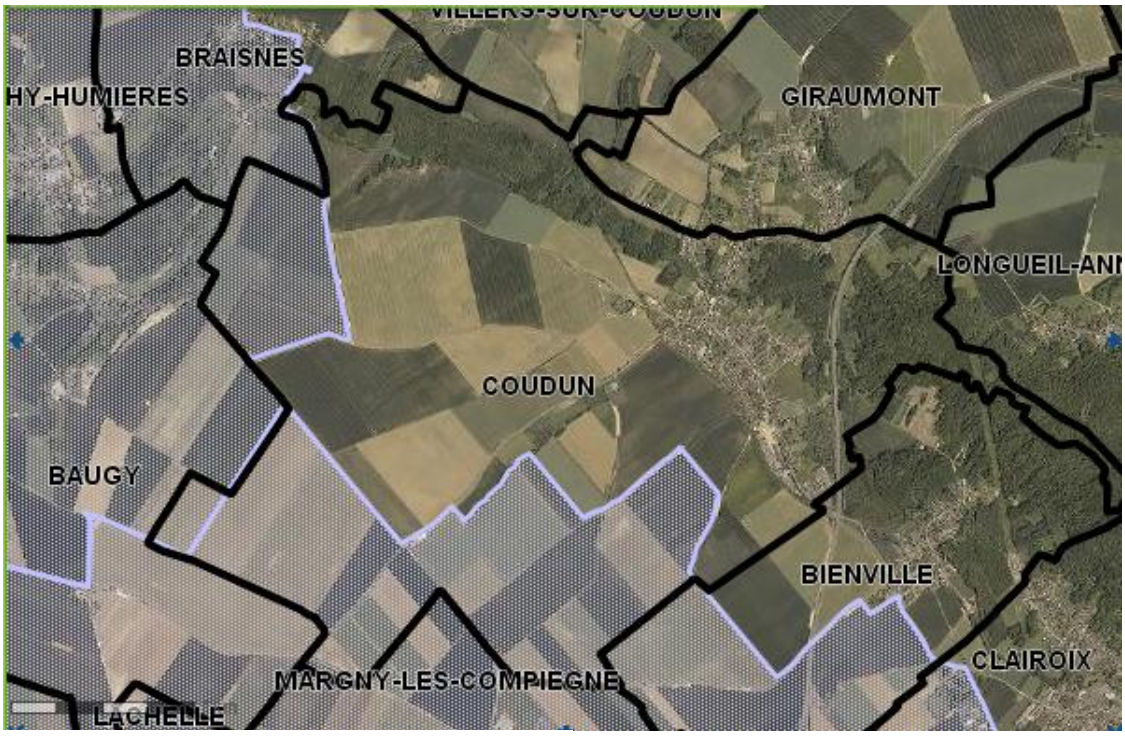
Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,46 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,44 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab
Code fiche	**Indicateurs de performance**	**Valeur de l'indicateur**	**Clé de consolidation**	**Valeur de la clé**
P101.1	Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	8	-	-
P101.1	Nombre total de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	8	-	-
P102.1	Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	12	-	-
P102.1	Nombre total de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	12	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (depuis 2013)	108	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	7,323 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,43 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	64 558 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,86 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	7,323 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,70 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	7,323 km

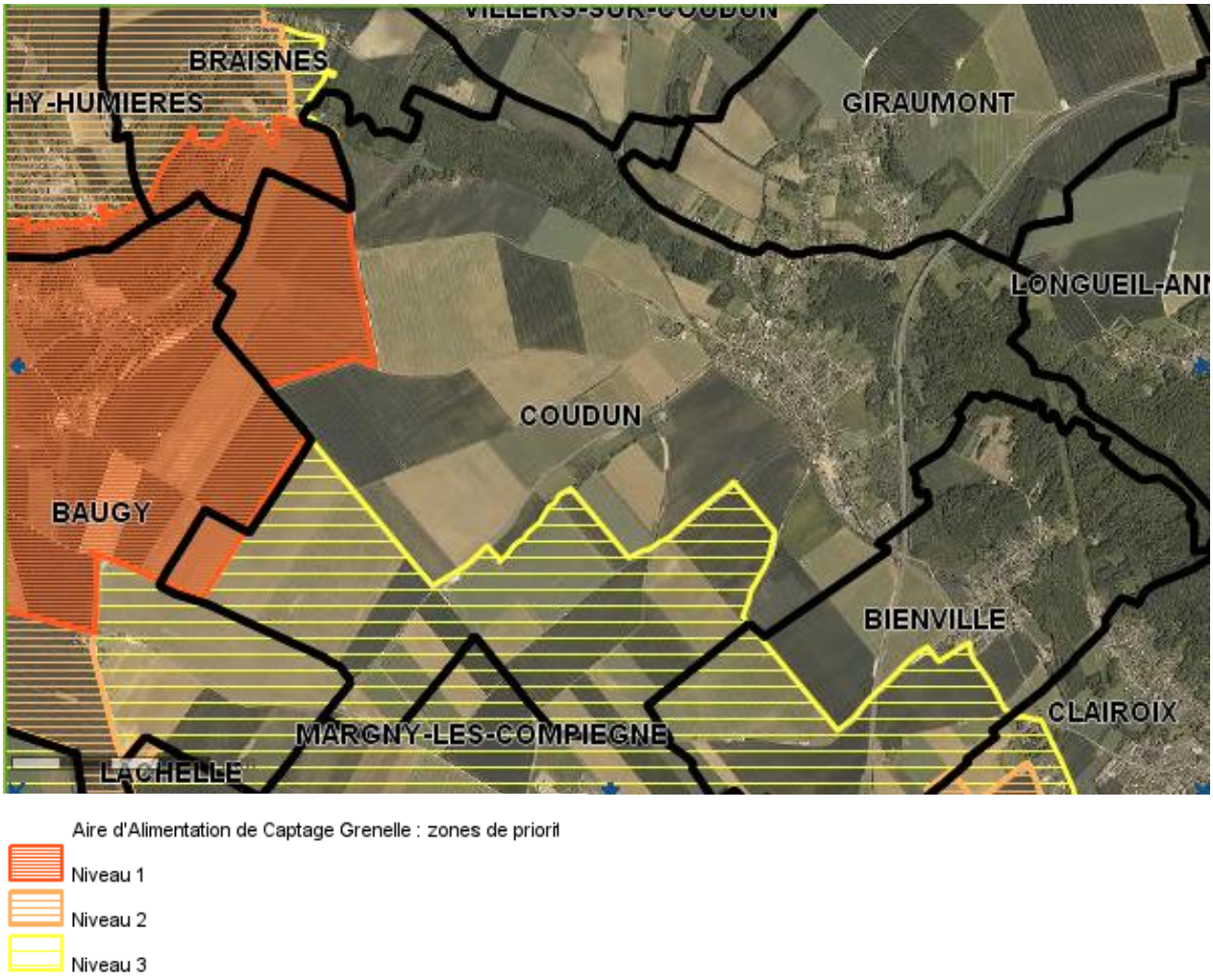
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les périmètres de protection du point de captage ont été institués par DUP en 1992. Notons également que le périmètre éloigné du captage de Baugy empiète sur la commune de Coudun.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AEP ET AIRES D'ALIMENTATION







5.3 DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par 22 points d'eau :

- 21 PI de 100 normalisés
- 1 BI de 70 mm normalisée.

La fiche technique fournie par le SDIS est disponible en annexe du rapport de présentation.

L'Aronde constitue une ressource potentielle pour la défense incendie mais uniquement en terme complémentaire. La commue envisage d'installer une station de pompage sur la parcelle 28 située à côté de l'Aronde (parcelle communale – Place du Général De Gaulle).

5.4 RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau est géré par la SICAE de l'Oise.

La commune de Coudun est desservie par :
- 5844m de réseau Haute Tension, dont la totalité est en souterrain
- 11118m de réseau Basse Tension dont 8617m en souterrain.

Le réseau Basse Tension est distribué par 10 postes de transformation de distribution publique présent sur le territoire de Coudun. La réserve globale de puissance disponible sur l'ensemble des transformateurs s'élève à environ 1160kVA.

Des calculs de simulation réalisés par la SICAE montrent que deux transformateurs arrivent à saturation. Ils équipent les postes de transformation « PLACE DES FETES » et « RUE ST HILAIRE ». Le génie civil de ces postes de transformation permettra la mise en place d'un transformateur de plus grande capacité en cas besoin pour palier au développement de leur zone de desserte.

Après étude, le réseau électrique Basse Tension de la commune ne comporte pas de point critique devant faire l'objet de renforcement urgent. Cependant, la Rue Saint Hilaire, alimenté par deux départs Basse Tension issu du poste de transformation électrique nommé « ST HILAIRE », arrive à saturation. **Un renforcement de réseau et une mutation de transformateur par un plus puissant est donc à envisager suivant le développement de la zone.**

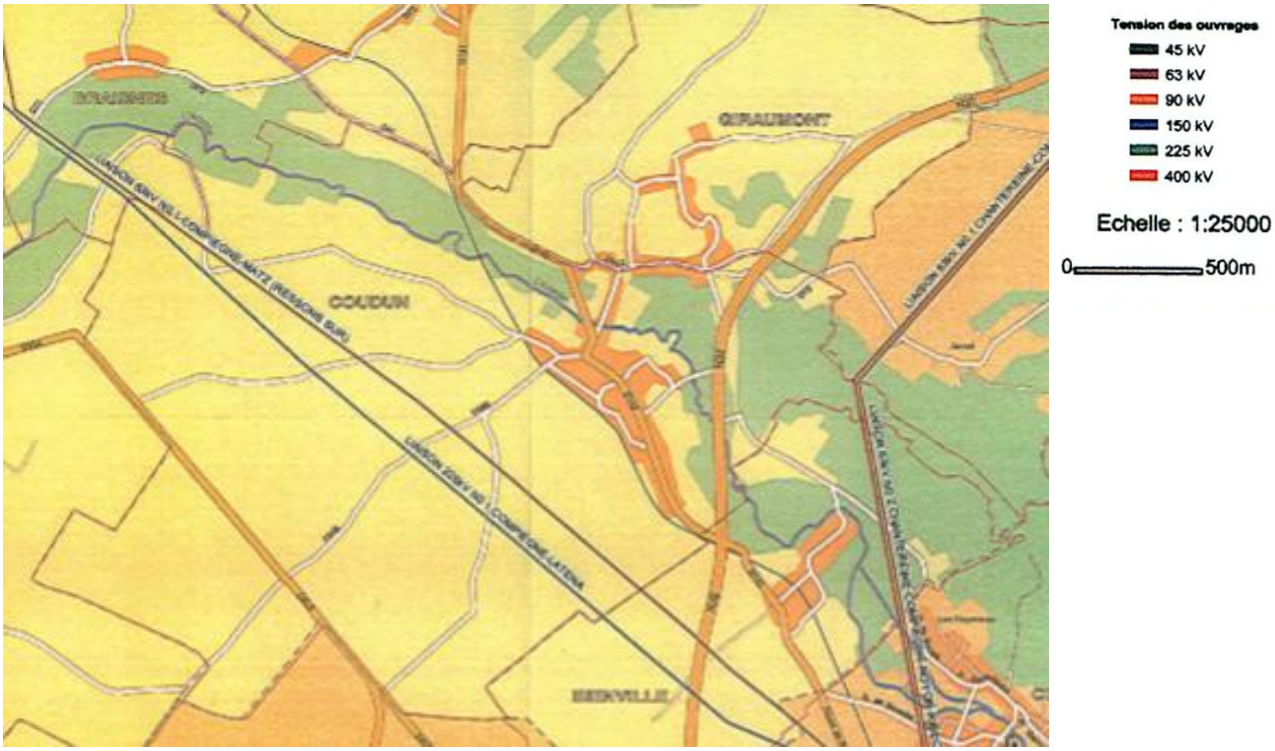
OUVRAGES IMPLANTÉS SUR LA COMMUNE

Les ouvrages de Réseau de Transport d'Electricité suivants sont implantés sur le territoire de Coudun :

- Ouvrage Compiègne – Latena
- Ouvrage Compiègne Matz (ex SICAE)
- Ouvrage Compiègne Noyon / Dérivation Chantereine 2
- Ouvrage Compiègne Ribechim / Dérivation Chantereine

De plus, RTE signale qu'il va poser un COS de Compiègne au poste RTE de Coudun et du poste de Coudun au pylône 6 de la ligne Compiègne Latena.

LOCALISATION DES LIGNES ELECTRIQUE (SOURCE : RTE)



5.5 RÉSEAU NUMÉRIQUE

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) un article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé.

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil Départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental le 21 mai 2012.

EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Téloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur le territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau transite sur le territoire de Coudun et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (Vignemont, Villers-sur-Coudun, Giraumont, Braisnes-sur-Aronde, Monchy-Humières, Antheuil-Portes).

PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie le projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) par rapport aux possibilités actuelles (20 Mbp/s).

La commune de Coudun est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir. Le territoire de la CCPS devrait être couvert par la fibre optique d'ici 2017.

Le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de Coudun pour en desservir d'autres.

MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déplacements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

5.6 GESTION DES DÉCHETS

Le syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans l'est de l'Oise. Le SMVO a mis en œuvre le programme multi-filières, VERDI (Valorisation EtRecyclage des Déchets enIntercommunalité).

Propriété du SMVO, le Centre de Valorisation Energétique a été mis en service en 2004. Sa capacité règlementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés est de 173 250 tonnes, sur deux lignes. Son exploitation a été confiée à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU/NOVERGIE) via une délégation de service public jusqu'en juin 2019.

Le Centre de traitement Principal se compose d'un Centre de Valorisation Energétique, un Centre de Tri et d'une Plateforme Ferroviaire.

Le centre de tri VERDI est conçu pour traiter 30 000 tonnes par an de déchets recyclables issues de la collecte sélective. Il permet d'obtenir une valorisation optimale des matières déjà couramment recyclées (papiers, cartons, plastiques, métaux…) et de trier de nouveaux matériaux (barquettes alimentaires, pots de yaourt ou encore films plastiques).

Le centre de tri a été modernisé de façon à pouvoir recevoir plusieurs types de collectes sélectives sans contraintes pour les collectivités adhérentes :

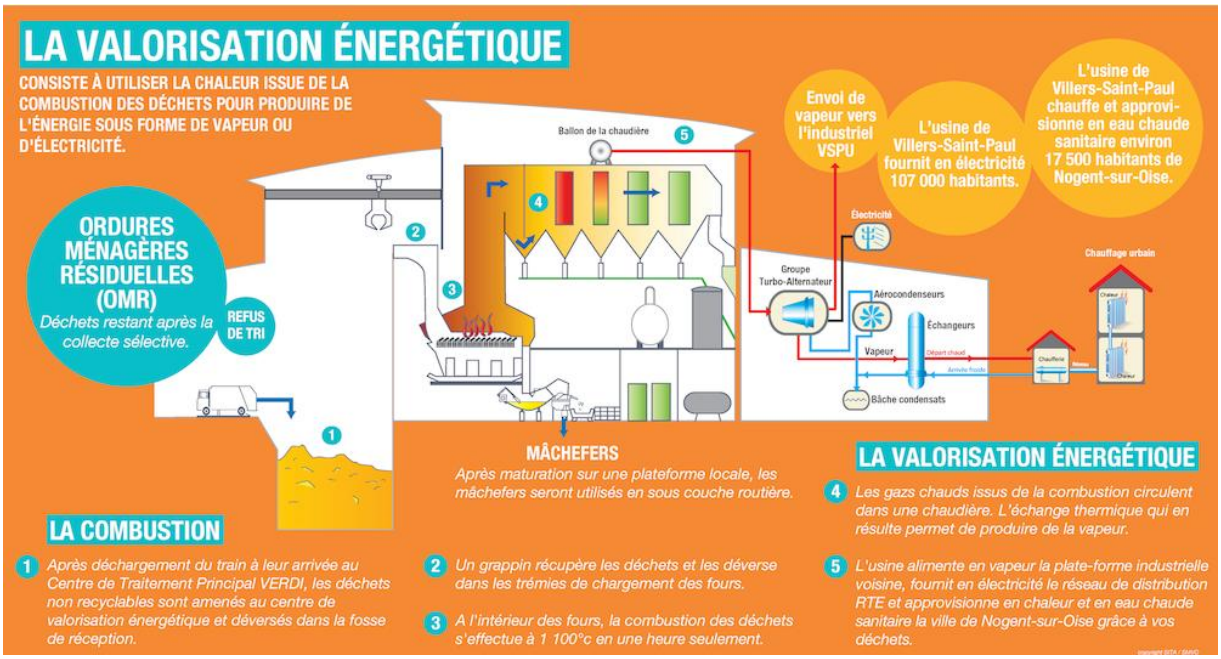
- collecte dite en "monoflux" (papiers et emballages mélangés),
- collecte en biflux (papiers et emballages séparés).

Le Centre de Valorisation Énergétique assure l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise, des déchets d'activités économiques d'industriels, des TVI et des refus de tri du centre de tri.

L'énergie produite, lors de la combustion des déchets, est valorisée :

- D'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur ;
- D'autre part sous forme thermique pour la livraison de vapeur à la société USPU et depuis octobre 2014 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-Sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du CTP. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).



En termes de tri, à Coudun, le bac jaune est ramassé tous les 15 jours et les ordures ménagères sont ramassées toutes les semaines.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plateformes locales pour y être valorisés.

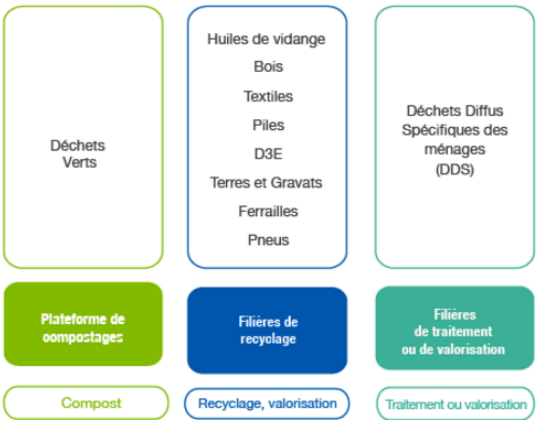
Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour des flux de déchets ménagers différents :

- pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO, chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes, dans le réseau des déchetteries VERDI,
- pour les déchets organiques (déchets d'épluchures, restes de repas) par le compostage à domicile.

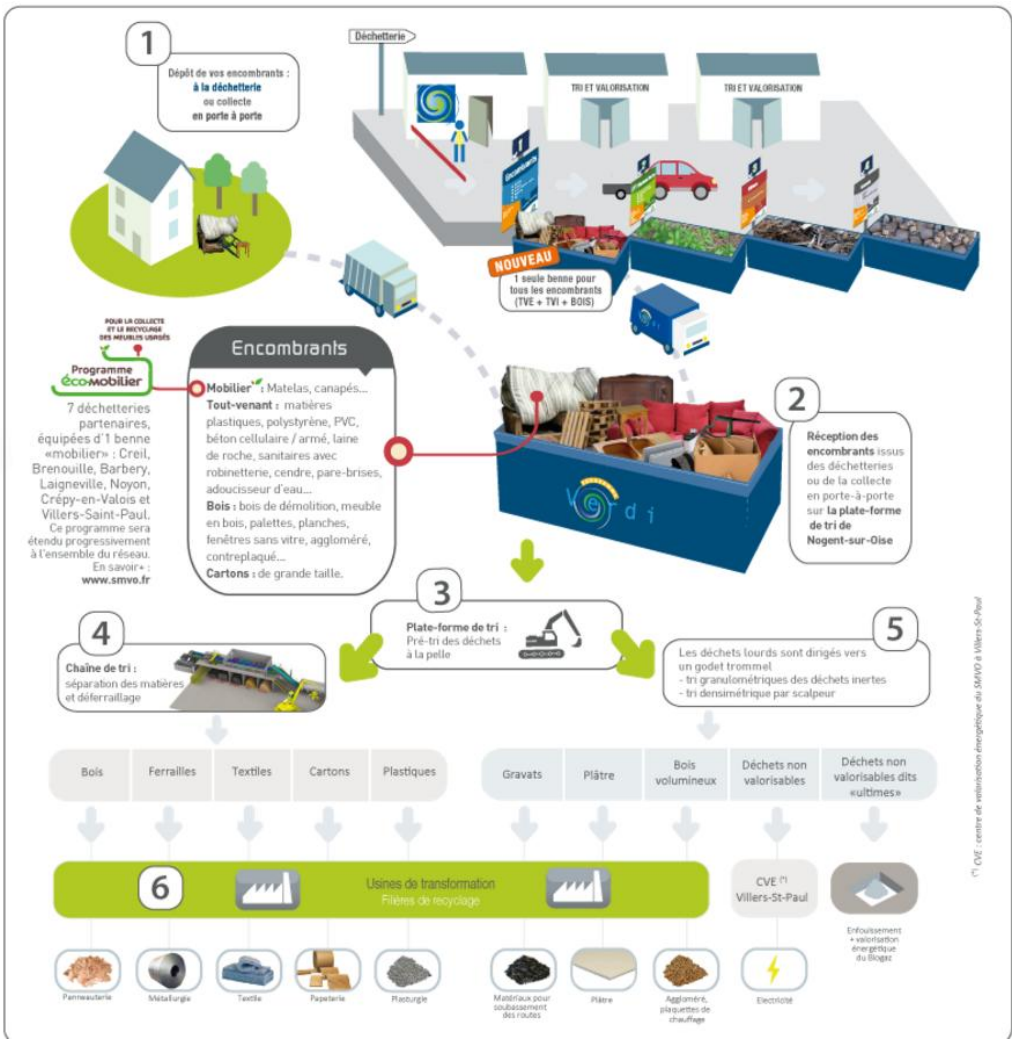
Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.

DECHETTERIE

Les habitants peuvent se rendre à la déchetterie de de Ressons-sur-Matz, ouverte du mardi au samedi ainsi que le dimanche matin.
Après un stockage transitoire, les déchets sont soit recyclés ou valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.



Source : http://www.smvo.fr/



RECYCLERIE

Les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

Les habitants de Coudun peuvent se rendre à la recyclerie de l'ARC à Margny-lès-Compiègne (dépôt du lundi au vendredi et ramassage chez les particuliers sur rendez-vous).

5.7 TRANSPORT DE GAZ

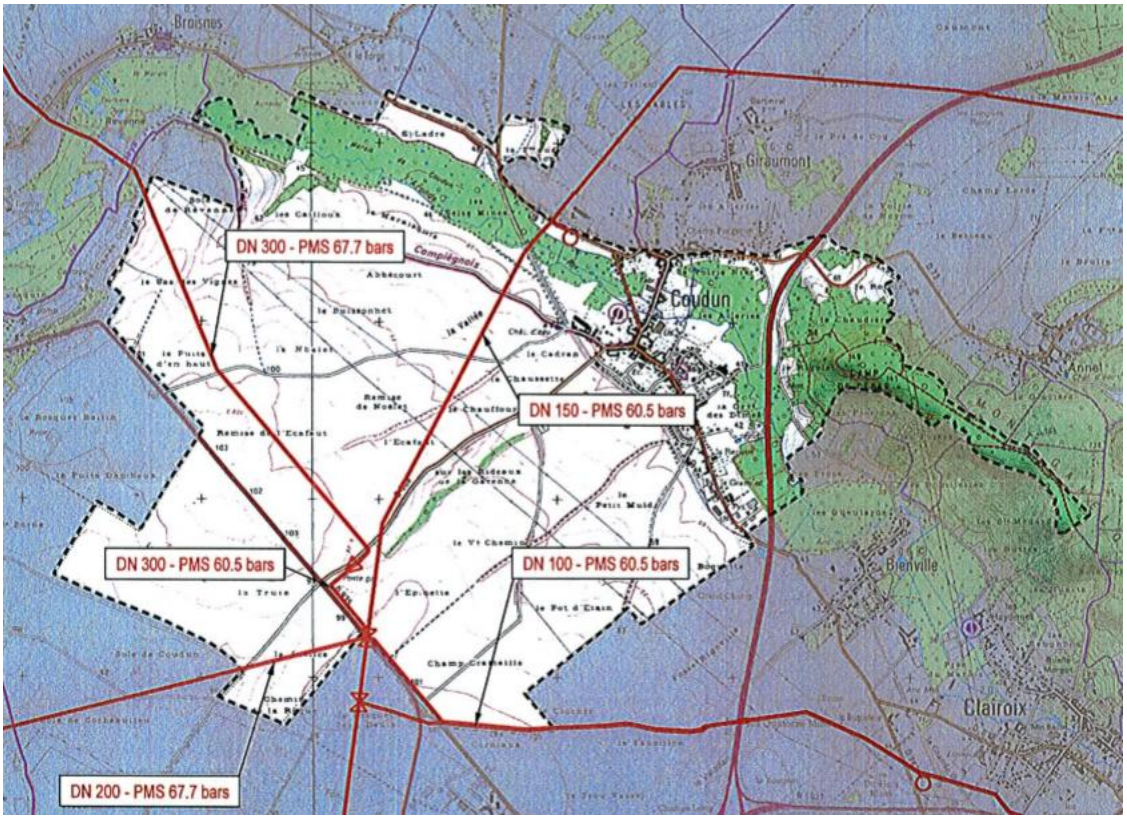
la commune est desservie par le gaz.

GRT Gaz exploite sur le territoire communal des ouvrages de transport de gaz naturel. Les parcelles traversées par ces ouvrages sont grevées d'une bande de servitude dite « non-aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRT Gaz et répartie selon l'annexe (dans l'annexe servitudes d'utilité publique).

Les canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, il est nécessaire de consulter « GRT gaz – PVDS – DPRT – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 Gennevilliers Cedex » dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES SITUES SUR LA COMMUNE DE COUDUN



6. CLIMAT, ÉNERGIE ET QUALITÉ DE L'AIR

6.1 LES SCHÉMAS ET PLANS TERRITORIAUX

LE PLAN RÉGIONAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN PICARDIE

Un P.R.Q.A consiste à fixer des orientations pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Il est révisé tout les 5 ans et soumis à la consultation publique. En Région Picardie, ce plan s'articule autour de 5 grands axes :

- Développer et améliorer la surveillance de la qualité de l'air
- Préserver la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les émissions et leurs impacts
- Informer
- Faire un suivi des orientations du PRQA

PCET

Le plan d'action du PCE de l'Oise a été adopté en décembre 2012. Le PCE est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il vise deux objectifs :

- Atténuation / Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;

- Adaptation au changement climatique, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

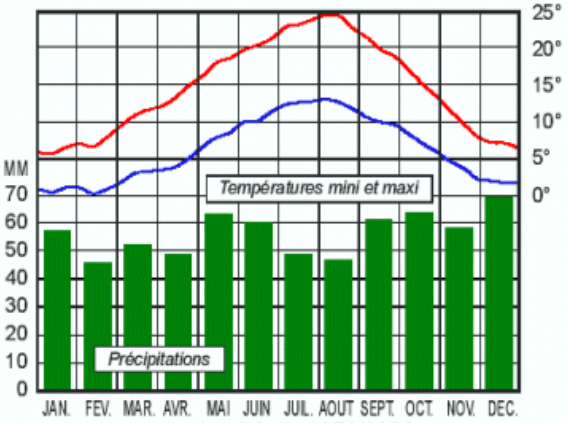
6.2 CLIMAT

LE CLIMAT DE L'OISE

Séparé de la mer par le Vexin et par les plateaux crayeux entourant le Pays de Bray, le département de l'Oise possède un climat tempéré à dominante océanique, mais relativement abrité des vents forts qui soufflent fréquemment aux abords de la Manche (influences continentales sensibles). Sa disposition en forme de cuvette est favorable à la formation de brouillards, souvent tenaces. Ces brouillards, ajoutés à l'effet d'une latitude plus septentrionale, sont à l'origine du déficit d'ensoleillement constaté dans l'Oise par rapport à la région parisienne. Les grandes caractéristiques climatiques sont fraîcheur, humidité et ventilation importante.

LE CLIMAT DE L'OISE METEO FRANCE www.meteo.fr

Normales de températures et de précipitations à Beauvais-Tillé



sur la période 1971/2000

Quelques records depuis 1945 à Beauvais

Température la plus basse	-20 °C
Jour le plus froid	28/01/1954
Épaisseur maximale de neige	29 cm
Température la plus élevée	37 °C
Jour le plus chaud	28/07/1947
Vitesse maximale du vent	148 km/h
Hauteur maximale de pluie en 24h	65 mm
Jour le plus pluvieux	02/07/1953
Année la plus sèche	1976
Année la plus pluvieuse	2000

fermer

LE CLIMAT LOCAL

La commune de Coudun se situe dans la région climatique de La Plaine d'Estrées. Les précipitations sont comprises, en moyenne annuelle, entre 600 et 650 mm par an, et sont relativement bien réparties sur les douze mois de l'année. Les variations sont caractérisées par l'existence d'un maximum de précipitations principalement sur les mois de Novembre et Décembre. Les maxima d'étés et d'hivers, moins importants, sont le plus souvent de même valeur. Les périodes de sécheresse relative du printemps et d'automne sont davantage étalées sur les mois de mars et avril pour le printemps, et sur les mois de septembre et octobre pour l'automne. Les précipitations à caractère orageux s'observent essentiellement durant le mois de Mai à Septembre. C'est au mois d'Avril que le nombre de jours de grêle est le plus élevé.
Si l'on se réfère aux données enregistrées sur Beauvais, on peut esquisser le portrait climatique suivant :

- les températures nocturnes sont assez basses (moyenne annuelle de 5 à 6°C),
- les températures diurnes sont également peu élevées (moyenne annuelle de 14,5°C),
- l'ensoleillement se situe en dessous de la moyenne annuelle nationale (moins de 1700 heures),
- les pluies sont peu abondantes, mais elles sont par contre très étalées (sur 150 à 175 jours par an),
- les brouillards sont très fréquents (60 à 90 jours par an),
- la nébulosité est importante,
- les vents sont de secteurs dominants ouest et sud-ouest; les vents violents sont assez présents (entre 30 et 49 jours par an).

6.3 ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR

EMISSIONS GES

En Picardie, les émissions de gaz à effet de serre, tous secteurs confondus, s'élèvent à 20,2 millions de tonnes équivalent CO_2 en 2005, soit 10,7 tonnes par habitant, contre 8,9 au niveau national.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures d'un tiers aux émissions françaises. L'agriculture est le principal secteur émetteur devant les transports, l'industrie et l'habitat. Parmi les grandes sources d'émissions, on distingue les émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion de l'énergie (essentiellement du CO2) et les autres types émissions : émissions des procédés industriels (SF_6, N_2O), émissions de l'agriculture (N_2O, CH_4), émissions du secteur des déchets...Les émissions non énergétiques représentent 38 % des émissions, soit une part plus élevée que la moyenne nationale qui s'élève à 33 %.
Si on ne considère que les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, celles-ci ont atteint 12,5 millions de tonnes de CO_2 en région Picardie. L'émission moyenne par habitant et par an s'élève à 6,6 tonnes de CO_2, soit 21 % de plus que la moyenne française.

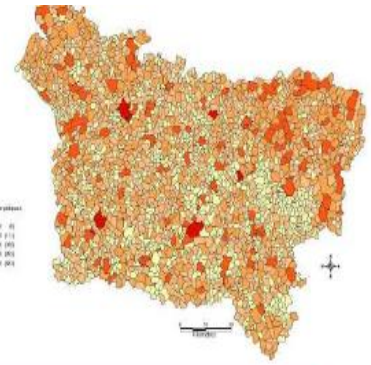
Emissions totales de gaz à effet de serre en 2005 - PICARDIE

Emissions totales : **20,2 millions de T éq CO_2**

Emissions par habitant en Picardie : **10,6 T éq CO_2**

Poids des émissions non énergétiques dans le bilan de la Picardie : **38,4 %**

Puits de carbone : -2 404 336 T éq CO_2



Emissions du territoire : 20 217 900 TéqCO2

Emissions de GES d'origine énergétique : 61,6 % des émissions totales

- Emissions d'origine énergétique du territoire : 12 454 600 T éq CO2
- Les transports, principal secteur émetteur : 34,2%

	Tep	%	TéqCO2	%
Résidentiel	1 575 000	29,0%	3 201 300	25,7%
Tertiaire	620 800	11,4%	1 294 000	10,4%
Industrie	1 678 400	30,9%	3 259 100	26,2%
Transports	1 388 600	25,6%	4 260 600	34,2%
Agriculture	163 100	3,0%	439 600	3,5%
Total	5 425 000	100%	12 454 600	100%

Emissions de GES non énergétiques : 38,4 % des émissions totales

- Emissions totales non énergétiques du territoire : 7 763 300 T éq CO2
- L'agriculture représente 74% des émissions

	Téq CO2	%
Fertilisants	4 533 800	58,4%
Elevage	1 219 600	15,7 %
Déchets solides	599 600	7,7%
Autres déchets	346 100	4,5%
Industries	999 400	12,9%
Gaz fluorés (hors Ind)	64 900	0,8%
Total	7 763 300	100%

Emission de CO2 par secteur en 2003 (Source : ADEME, Conseil regional) :

Le secteur des transports est responsable à hauteur de 34 % des rejets dans l'atmosphère de CO_2 liés à la combustion d'énergie. Il émet ainsi proportionnellement plus qu'il ne consomme (le secteur des transports représente 26 % du bilan énergétique régional) du fait de l'utilisation massive de produits pétroliers dont le contenu en CO_2 est important. Pour répondre à l'objectif de facteur 431, la région doit réduire chaque année ses émissions de 347 000 tonnes de CO_2, soit l'équivalent de la consommation de 32 700 Picards. Localement, les communes fortement consommatrices se trouvent être également les communes les plus émettrices, particulièrement celles dont le territoire est traversé par une grande infrastructure de transport ainsi que celles se trouvant dans les pôles urbains. Le poids du secteur des transports est important dans tous les pays considérés, et plus particulièrement le Sud de l'Oise, le Grand Amiénois, le Grand Laonnois.

QUALITÉ DE L'AIR

La base de données Atmo-Picardie ne dispose pas d'information concernant la qualité de l'air à Coudun ou à proximité.

La circulation automobile n'est pas assez conséquente à Coudun pour générer une pollution de l'air.

7. SÉCURITÉ, NUISANCES ET SANTÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le territoire de la commune de Coudun est traversé par les RD 1032, 935, 142, 588, 73 et 41
La RD1032 depuis 2011 est une route de 1ere catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants). Elle est classée route à grande circulation par décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009.

Des données fournies par le Conseil Général, il ressort que :
• pour la RD 41, classée en 3ème catégorie, près de 1 300 véhicules par jour étaient recensés en 2005 dont 4 % de poids lourds.
• pour la RD 73, classée en 4ème catégorie, près de 1 300 véhicules par jour étaient recensés en 2006 dont 4 % de poids lourds.
• pour la RD 142, classée en 2ème catégorie, près de 3 900 véhicules par jour étaient recensés en 2007 dont 3 % de poids lourds.
• pour la RN 588 classée en 4ème catégorie, près de 1 300 véhicules par jour étaient recensés en 2009 dont 4 % de poids lourds.
• pour la RN 935 classée en 1ème catégorie, plus de 6 700 véhicules par jour étaient recensés en 2009 dont 9 % de poids lourds.

ACCIDENTOLOGIE

Sur la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008, 3 accidents ont été recensés sur la commune, dont :
– 1 sur la RD 588 faisant 2 blessés non hospitalisés
– 2 sur la RD 935 faisant 1 tué et 2 blessés non hospitalisés.

7.2 NUISANCES OLFACTIVES

Le Code de l'environnement, toujours dans la Loi sur la qualité de l'air de 1996, reconnaît comme pollution à part entière toute substance susceptible de produire des nuisances olfactives et excessives. Les nuisances olfactives sont cependant rarement associées à des notions de toxicité et ne portent pas atteinte à la santé.

Des arrêtés ministériels définissent les prescriptions sur les pollutions olfactives pour les installations classées. Pour les installations non classées (qui ne sont pas ou peu sources de danger ou de pollutions), la réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental.

Il n'y a pas de nuisance olfactive sur le territoire de Coudun. Il n'y a pas de problèmes d'odeurs lié à la station d'épuration.

7.3 RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Un établissement industriel à risques soumis à autorisation est recensé sur la commune. Il s'agit de l'établissement « Duo Métal (anciennement Goux). Aucun établissement SEVESO n'est présent sur la commune.

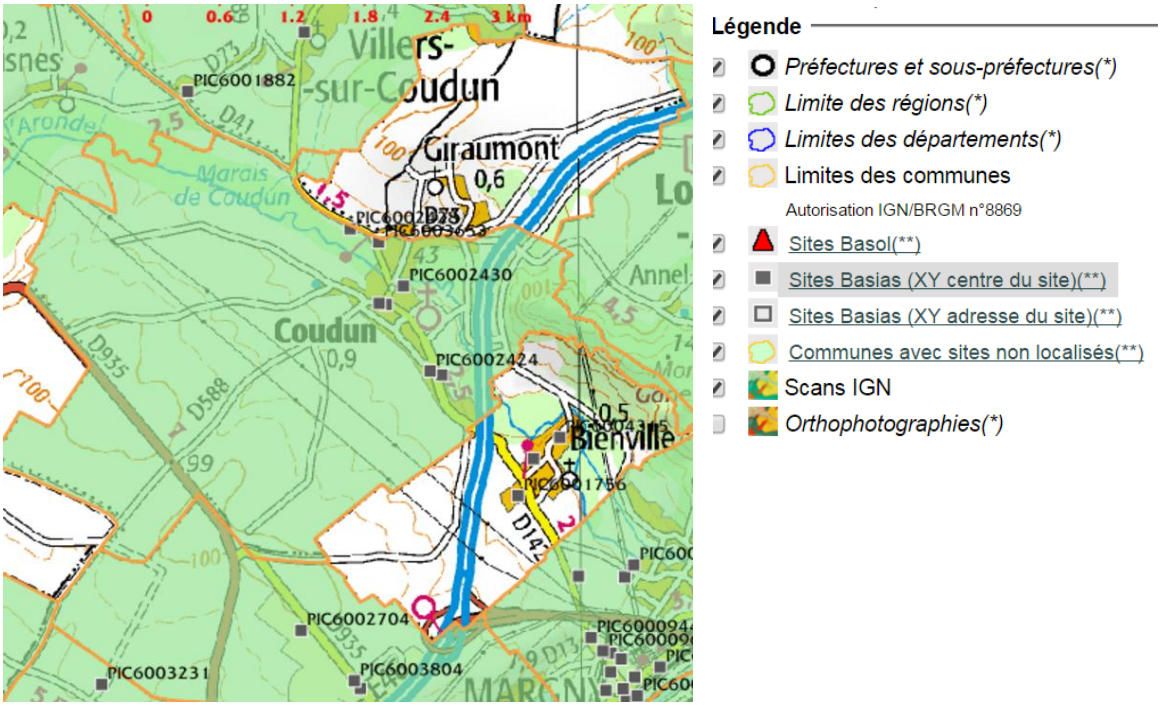
7.4 POLLUTION DES SOLS ET SOUS-SOLS

Le site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

LISTE DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITES DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE COUDUN – SOURCE : BASIAS

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	1 Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
1	PIC6000783	SETM S.A.		Abbécourt (chemin d'). BP9. Coudun 60150	Chemin Abbécourt d'. BP9	COUDUN (60166)	h52.2, v89.03z	Activité terminée	Inventorié					
2	PIC6002426	Poulain victor (Ets)		Coudun 60150	Coudun 60150	COUDUN (60166)	c20.15z	Activité terminée	Inventorié					
3	PIC6002427	Gellé jules (Ets)		Coudun 60150	Coudun 60150	COUDUN (60166)	d35.28z	Activité terminée	Inventorié					
4	PIC6002430	Taupin et St-Marc (Ets)		Notre-Dame (rue), 12. Coudun 60150	12 Rue Notre-Dame	COUDUN (60166)	c25.50a, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	634616	2496258			
5	PIC6002425	Allavoine guy (Ets)		Poste (rue de la), 3. Coudun 60150	3 Rue Poste de la	COUDUN (60166)	d35.45z, g45.21a	Activité terminée	Inventorié	634416	2496115			
6	PIC6000906	Hurier Ets (ex. Ets Duhamel, ex. Ets Lejeune)	Café des Archers - Station essence Shell	Saint-Hilaire (rue). Coudun 60150	Rue Saint-Hilaire	COUDUN (60166)	g47.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié					
7	PIC6000722	Goux S.A. (ex Stés Goujon, Goux et Pilotinrévris)		St Hilaire (rue), 1. Coudun 60150	1 Rue St Hilaire	COUDUN (60166)	c20.30z, c25.22z, c25.61z, d35.30z, d35.45z, e37.10z, e38.31z, g45.21a, v89.03z, v89.07z	Activité terminée	Inventorié	634475	2496106			
8	PIC6000715	Borgnon marc (Ets)	Garage St Hilaire	St Hilaire (rue), 611. Coudun 60150	611 Rue St Hilaire	COUDUN (60166)	d35.45z, g45.21b, g45.40z, g47.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié					
9	PIC6002424	Goux james SA (ex. Cie Sucrière J. Fantauzzi, ex Ets Desmaret-Vervelle et Cie)		St Hilaire (rue), 795. Compiègne 60200	795 Rue St Hilaire	COUDUN (60166)	c10.7, v89.03z, c25.22z, c25.61z, e37.10z, v89.07z	En activité	Inventorié	634835	2495558			
10	PIC6000717	Mantelet Ets (ex. Brink's France S.A.)	Garage de l'Eglise	St Hilaire (rue), 836. Coudun 60150	836 Rue St Hilaire	COUDUN (60166)	g45.20, g47.30z, h52.2, v89.03z	En activité	Inventorié	634932	2495526			
11	PIC6003653	C.I.F.A.P. (Compagnie Industrielle Française d'Appareillage pour le Polissage) S.A.R.L. (ex Pelisset (Ets))		Villers (route de), 418. Coudun 60150	418 Route Villers de	COUDUN (60166)	v89.03z, c23.9	En activité	Inventorié	634411	2496620			
12	PIC6002428	Mobil Oil Française S.A.				COUDUN (60166)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	634177	2496730			

CARTE DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITES DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE COUDUN – SOURCE : BASIAS



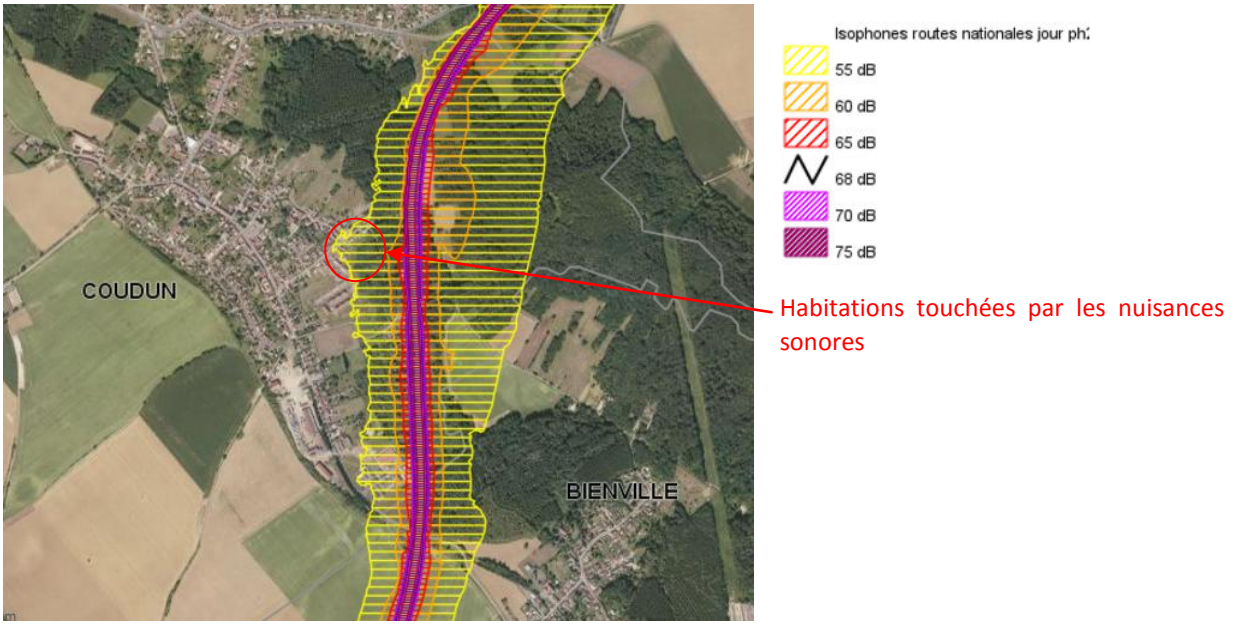
La Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif recense 1 site à Coudun : le site Duo Métal (anciennement Goux). Ce site de 5 ha se situe au sud de la commune de Coudun à quelques kilomètres de Compiègne. De 1855 à 1969 le site était occupé par une sucrerie. En 1971 la société GOUX installe une usine de nettoyage de fûts métalliques. L'activité de la société GOUX cesse en 2007 lors de la liquidation judiciaire de l'entreprise. L'activité du site (identique à celle de GOUX) reprend en 2009 avec la création de la société DUO METAL.

7.5 NUISANCES SONORES

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le PLU doit assurer « …la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature » (article L121-1 du code de l'urbanisme).

La commune de Coudun est concernée par des nuisances sonores liées à la présence de la RD1032. Quelques récentes habitations sont touchées par les nuisances sonores.

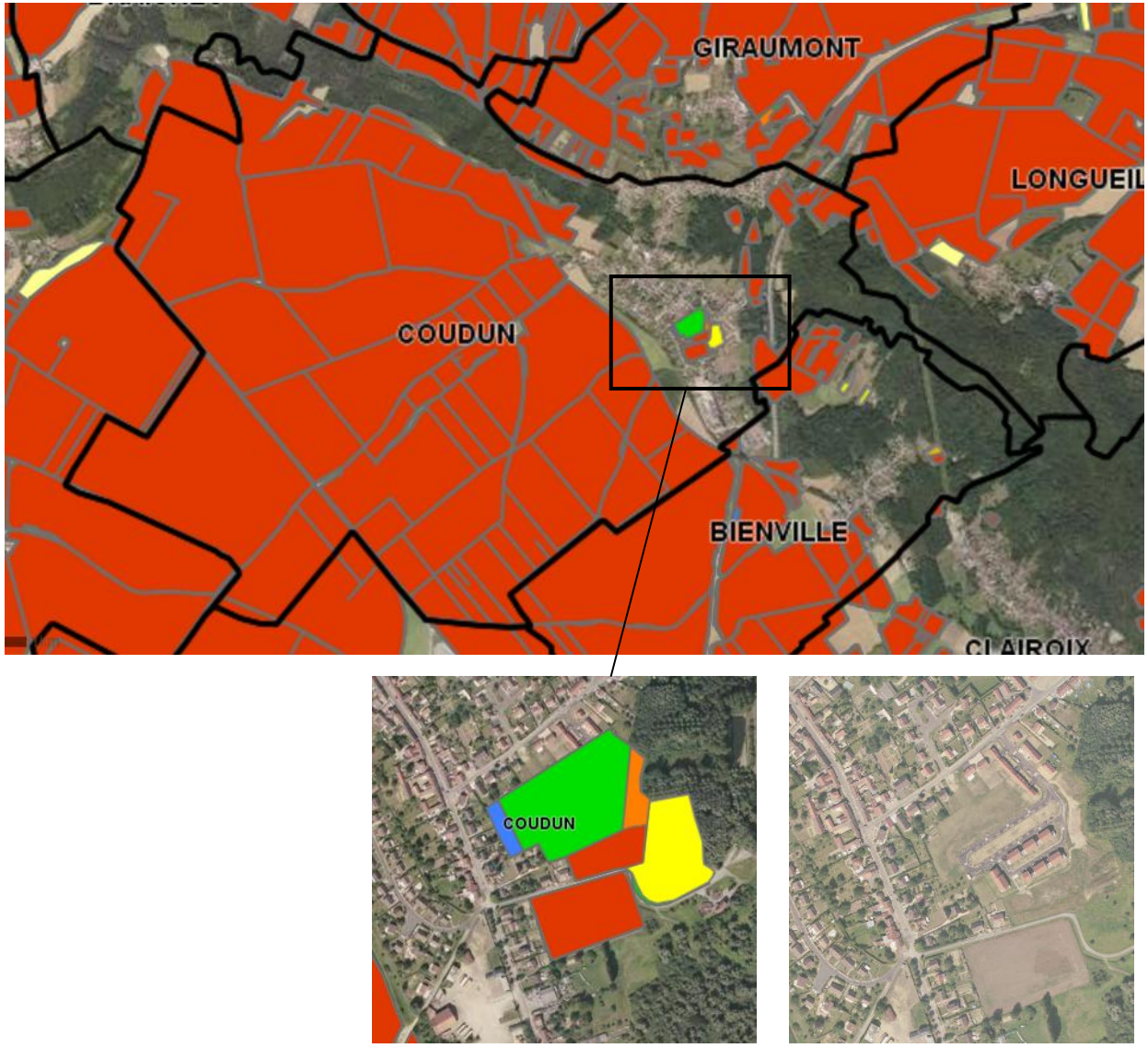
BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES – SOURCE : DDT OISE

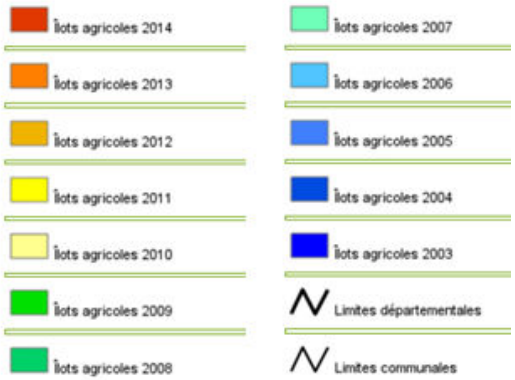


8. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

8.1 ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

LA CONSOMMATION DE L'ESPACE AGRICOLE DEPUIS 2003 (SOURCE : DDT-60)

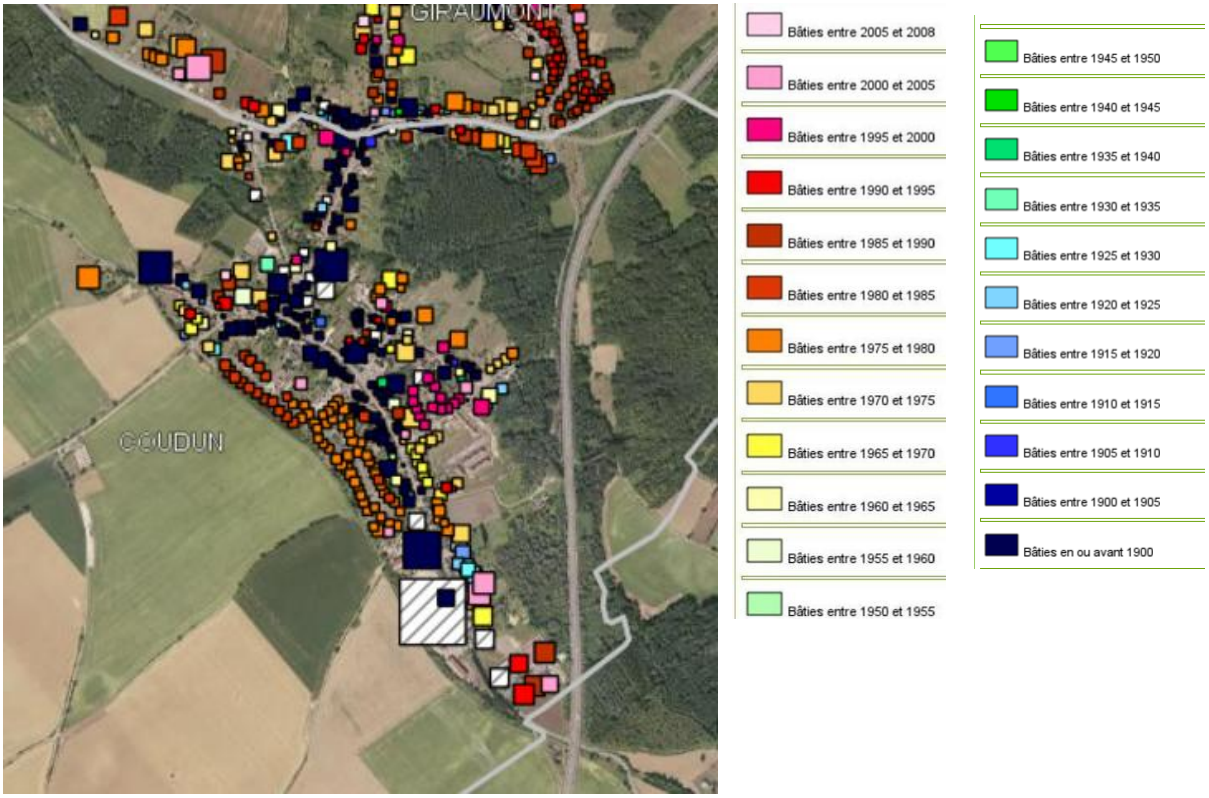




Depuis 2003, ce site de 3.4 ha a perdu sa vocation agricole pour être urbanisé. Cela représente une consommation moyenne de 0.3 ha/an.

8.2 EVOLUTION DE L'URBANISATION

EVOLUTION DE L'URBANISATION A BRAISNES-SUR-ARONDE (SOURCE : DDT OISE)



Cette cartographie fait apparaître la trame ancienne du village (en bleu foncé) Coudun le long de la Rue St Hilaire et de la Rue Notre Dame. Le village s'est développé sur des axes parallèles, notamment le lotissement Rue des Acacias dans les années 1970, 1980 et 1990.

8.3 ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE DENSIFICATION DE LA TRAME BÂTIE

8.3.1 Potentialités de renouvellement urbain

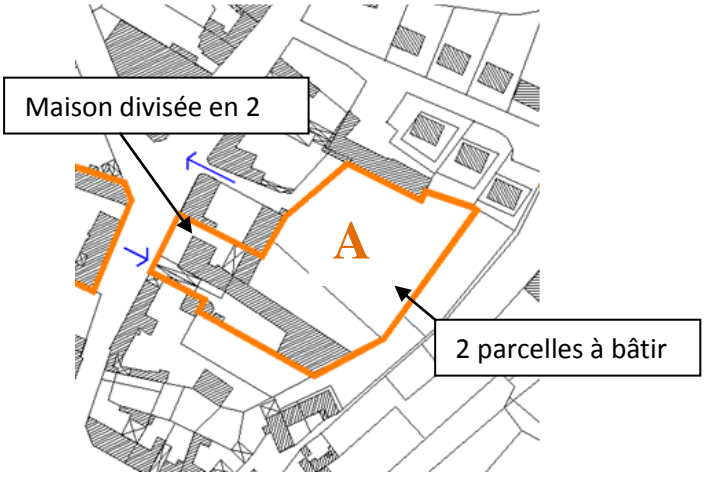
Il existe six espaces pouvant potentiellement faire l'objet de réhabilitations/renouvellement urbain.

LOCALISATION DES SITES POUVANT FAIRE L'OBJET DE REHABILITATIONS



Site A





Le site A couvre trois parcelles (n° 229, n°230, la n°231 et la n°233) pour une surface totale de 3762 m². La maison donnant sur la rue Notre Dame est en cours de réhabilitation/division en 2 logements. Le terrain situé derrière est en cours de division pour 2 parcelles à bâtir. Le hangar situé derrière la maison est préservé. Il est actuellement utilisé pour du stockage de matériel.

Site B

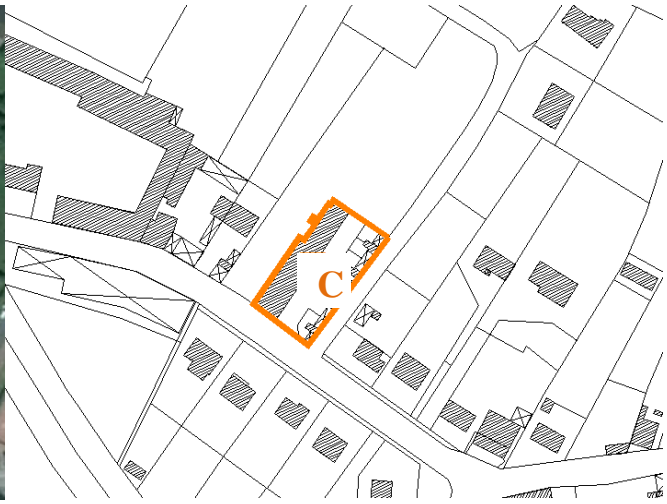




Le site B couvre une superficie totale de 1946 m², ce qui permettrait de construire 5 logements.

Site C

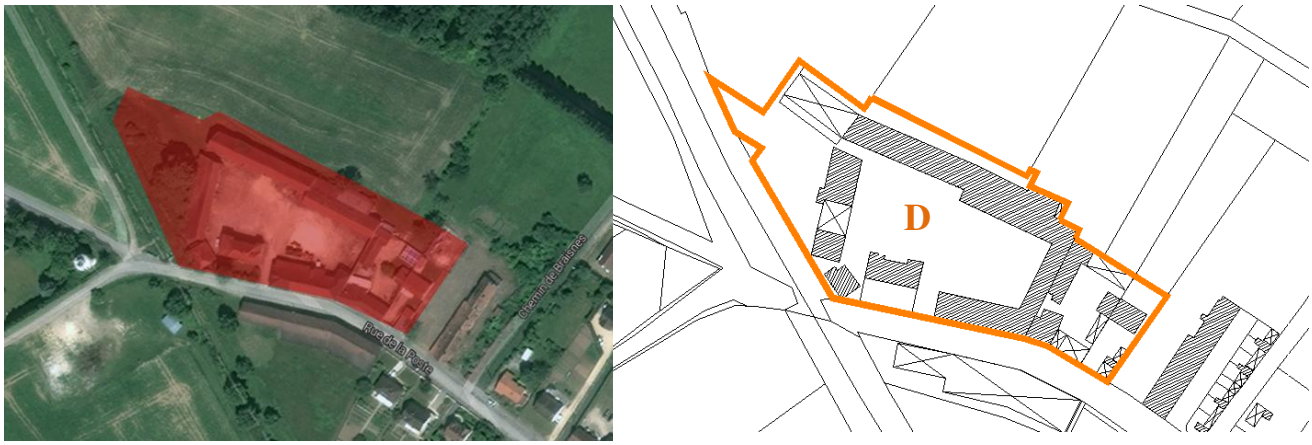




Le site C couvre la parcelle n°16 pour une superficie totale de 1355 m², ce qui permettrait de construire 4 ou 5 logements.

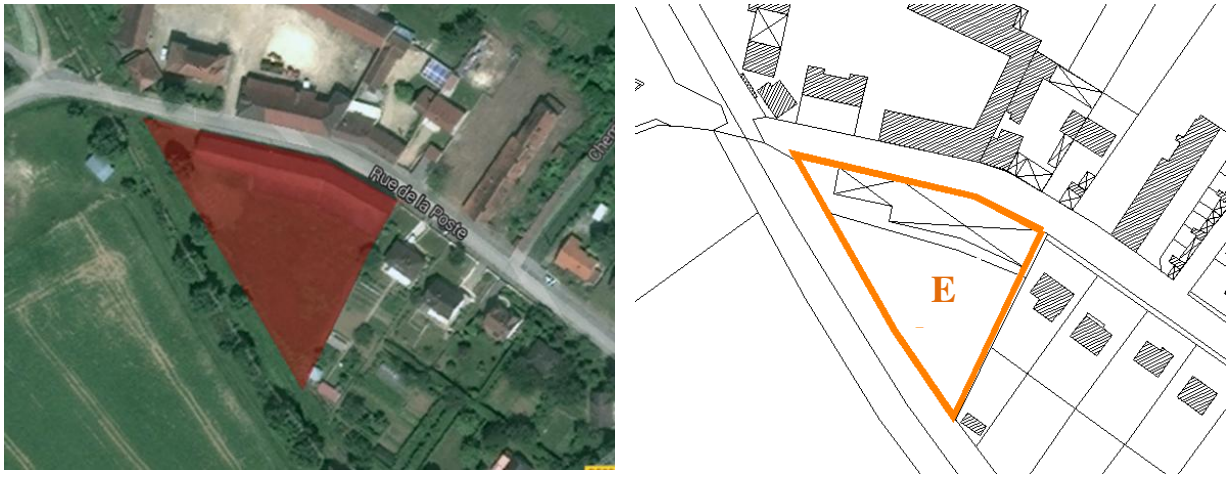
Le bâtiment actuel menace de s'effondrer. Il ne s'agit pas d'une réhabilitation ici mais plutôt d'une démolition- reconstruction. Ce projet pourrait accueillir du logement locatif aidé.

Site D



Le site D couvre les parcelles n°1, 10 et 11 pour une superficie totale de 8838 m², ce qui permettrait de construire 15 logements dont 5 logements locatifs aidés.

Site E



Le site E couvre les parcelles n°1461 et 1464 pour une surface totale de 3208 m², ce qui permettrait de construire 5 logements. Le hangar abrite actuellement des engins agricoles mais le terrain disponible derrière le hangar n'est pas construit.

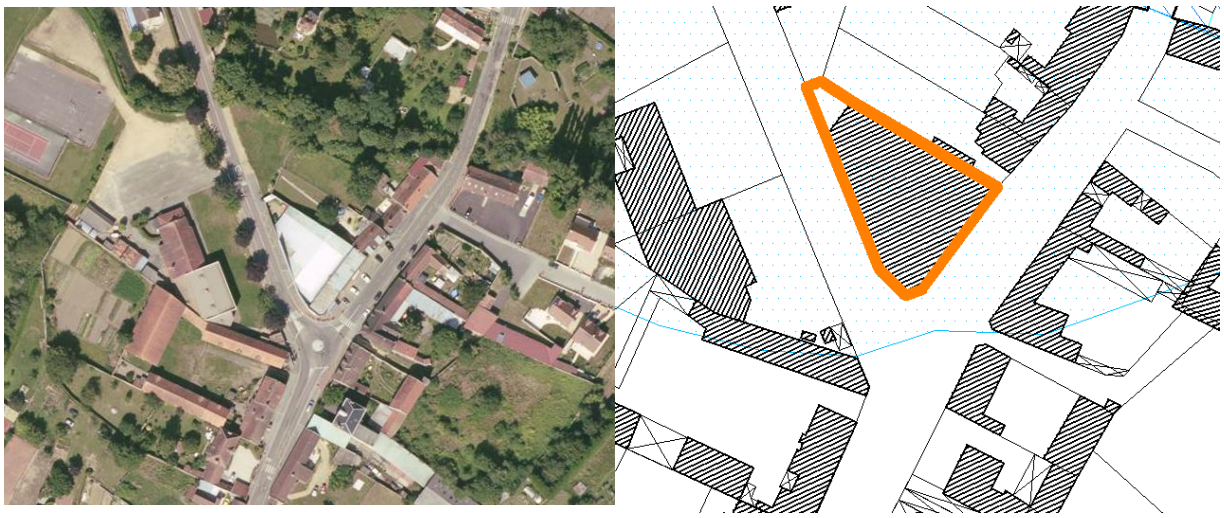
Site F



Le site F couvre les parcelles n°48 pour une surface totale de 1174 m², ce qui permettrait de

construire 3 à 5 logements.

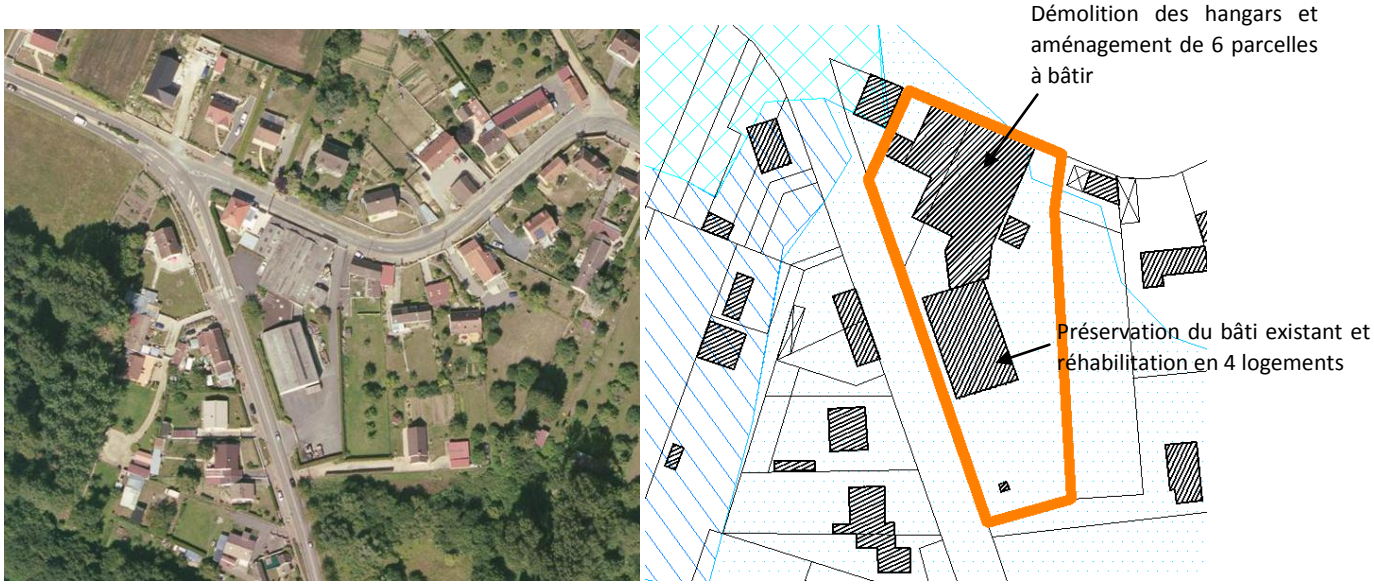
Site G



Ce site est un hangar actuellement utilisé comme atelier communal (stockage de matériel…). Il est accolé à un bâti existant occupé par des logements. Autrefois utilisé comme stockage d'engins agricoles, le bâtiment, peu esthétique et trop petit n'est pas adapté pour un tel usage. La parcelle (935 m²) est située en zone potentiellement humide mais elle est intégralement remblayée. La commune projette de démolir le hangar existant et de construire 4 à 6 logements collectifs.



Site H



Ce site est la friche industrielle de l'entreprise CIFAP (Compagnie Industrielle Française pour le Polissage) dont l'activité a cessé très récemment. Située en zone potentiellement humide, les deux parcelles sont integrallement remblayées. Un propriétaire privé vient de racheter les bâtiments : il prévoit de préserver un bâtiment et d'y aménager 4 logements, et de démolir les autres bâtiments pour y aménager 6 parcelles à bâtir. Le site devra faire l'objet d'une étude de dépollution.

Tableau récapitulatif des sites potentiels de renouvellement urbains

Secteur	Superficie	Nombre de logements
A	3762 m²	4
B	4415 m²	5
C	1355 m²	4 à 5
D	8838 m²	15 logements dont 5 logements locatifs aidés
E	3208 m²	5
F	1174 m²	3 à 5
G	935m²	4 à 6
H	3507 m2	10
Total		36 à 55

8.3.2 Analyse des dents creuses

Le bureau d'études a identifié et cartographié les possibilités de construire à l'intérieur du tissu existant et en dehors :

- de la zone humide (avérée et potentielle)
- du périmètre éloigné de captage eau potable
- des zones identifiées comme soumise à un fort risque d'inondation

La carte ci-dessous localise ces « dents creuses » et indique leur superficie ainsi que leur réceptivité potentielle en termes de logements.

Ainsi, en fonction de l'actualisation depuis l'enquête publique et à la fin de la procédure, il ne reste plus que 14 possibilités dans l'existant soit avec une rétention de 30% cela représente environ 10 possibilités en dents creuses.

Avec l'hypothèse d'un taux de rétention de 30%, on estime qu'une dizaine de logements pourraient construits dans les 15 années à venir au sein des dents creuses.

CARTE DES DENTS CREUSES REALISEE PAR ALT URBANISTE

